

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. DIDIER BARIANI

1. **Loi de finances pour 1996 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

INDUSTRIE ET COMMERCE EXTÉRIEUR (*suite*)

Réponses de M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications, et de M. Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur, aux **questions** de : MM. Jacques Brunhes, Jean-Claude Gayssot, Gérard Saumade, Bernard Carayon, Jean Rosselot, Jacques Vernier, Pierre Micautx, Pierre Lang, Ladislav Poniatowski, Francis Saint-Ellier, Olivier Darrason.

INDUSTRIE

Etat B

Titre III (p. 11)

Amendement n° 211 de la commission des finances : M. Bernard Carayon, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'industrie. – Retrait.

Amendement n° 292 de M. Carayon : MM. le rapporteur spécial, le ministre, Christian Bataille, Jean-Claude Gayssot, Jean-Pierre Thomas. – Adoption.

Adoption du titre III modifié.

Titre IV (p. 11)

Amendement n° 212 de la commission des finances : M. le rapporteur spécial. – Retrait.

Amendement n° 293 rectifié de M. Carayon : MM. le rapporteur spécial, le ministre. – Adoption.

Amendements nos 300 de M. Carayon et 327 du Gouvernement : MM. le rapporteur spécial, Robert Galley, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour l'industrie ; le ministre. – Retrait de l'amendement n° 300 ; adoption de l'amendement n° 327.

Adoption du titre IV modifié.

Etat C

Titre V. – Adoption (p. 11)

Titre VI (p. 12)

Amendement n° 328 rectifié du Gouvernement : M. le ministre. – Adoption.

Amendement n° 59 corrigé de M. Dominati : M. le rapporteur spécial. – Retrait.

Amendement n° 213 de la commission des finances : M. le rapporteur spécial. – Retrait.

Amendement n° 294 rectifié de M. Carayon : MM. le rapporteur spécial, le rapporteur pour avis, le ministre, Christian Bataille, Yvon Jacob, Jean-Claude Gayssot. – Adoption par scrutin.

Adoption du titre VI modifié.

Suspension et reprise de la séance (p. 14)

ENVIRONNEMENT

M. Denis Merville, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Ambroise Guellec, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Jean-Pierre Brard,
Yves Van Haecke,
Mme Ségolène Royal,
MM. Olivier Darrason,
Jacques Vernier,
Bernard Serrou.

Mme Corinne Lepage, ministre de l'environnement.

Réponses de Mme le ministre aux **questions** de : MM. Pierre Lefebvre, Jean-Paul Fuchs, Francis Saint-Ellier.

Etat B

Titre III (p. 14)

Amendement n° 208 de la commission des finances.

Rappel au règlement (p. 16)

MM. Jean-Pierre Brard, le président.

Reprise de la discussion (p. 37)

MM. le rapporteur spécial, Jean-Pierre Thomas. – Retrait de l'amendement n° 208.

Adoption du titre III.

Titre IV (p. 37)

Amendement n° 209 de la commission des finances : M. Jean-Pierre Thomas. – Retrait.

Adoption du titre IV.

Etat C

Titre V. – Adoption (p. 37)

Titre VI (p. 38)

Amendement n° 210 de la commission des finances : M. Jean-Pierre Thomas. – Retrait.

Amendement n° 335 rectifié de M. Jean-Pierre Thomas : MM. Jean-Pierre Thomas, le rapporteur spécial, Mmes le ministre, Ségolène Royal, MM. Jean-Pierre Brard, le rapporteur pour avis, Yves Van Haecke. – Adoption par scrutin.

Adoption du titre VI modifié.

Après l'article 68 (p. 38)

Amendement n° 331 du Gouvernement : Mme le ministre, MM. le rapporteur spécial, Jean-Pierre Thomas, le rapporteur pour avis, Jacques Vernier. – Adoption.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. **Dépôt de propositions de résolution** (p. 42).

3. **Ordre du jour** (p. 42).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTE DE M. DIDIER BARIANI,
vice-président**

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures quinze.*)

1

LOI DE FINANCES POUR 1996 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996 (n^{os} 2222, 2270).

INDUSTRIE ET COMMERCE EXTÉRIEUR (*suite*)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits de l'industrie et du commerce extérieur.

Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe communiste, la parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications, monsieur le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur, l'automobile est un secteur d'activité essentiel de l'industrie nationale.

Les deux principaux constructeurs français, Renault et Peugeot, enregistrent des bénéfices substantiels. Pour le premier, l'année 1995 est la neuvième année bénéficiaire consécutive. Pour Peugeot, le profit net a connu au premier semestre une progression de 76 p. 100 par rapport à l'an passé, puisqu'il s'établit à 1,2 milliard de francs.

Mais ces excellents résultats financiers ne se traduisent dans ces entreprises ni par l'amélioration des conditions de travail, ni par l'augmentation des salaires, ni par la reprise des embauches qu'on est en droit d'attendre. Au contraire, il y a régression.

Renault, par exemple, développe la flexibilité et la précarité. En moyenne annuelle, le groupe comprend 2 743 intérimaires, avec des pics à 6 000. Le total des heures supplémentaires correspondrait à la création de 1 000 emplois alors que, dans le même temps, les jours chômés indemnisés sur fonds publics se multiplient.

Les primes à la casse soutiennent indiscutablement les ventes de véhicules, et donc l'activité. La première, instituée par Edouard Balladur, a coûté 3,3 milliards de

francs à l'Etat pour 664 000 véhicules. L'effet positif imputable à l'instauration de cette prime est estimé à 380 000 véhicules vendus. Mais aucune contrepartie n'a été demandée par l'Etat aux constructeurs.

Je citerai un autre exemple, qui me touche de près : l'Etat contribue à hauteur de 800 millions de francs au plan social de Chausson, somme bien supérieure à celle que lui consacrent ses deux anciens actionnaires Renault et Peugeot, qui sont pourtant les seuls responsables de la fermeture du site de Creil et du grave affaiblissement de l'entreprise.

Face à ce constat d'ensemble et du fait des sommes considérables que l'Etat consacre, par le biais de divers dispositifs, au soutien de l'activité dans l'automobile, il apparaît pour le moins légitime qu'il ait non seulement des exigences, mais qu'il obtienne des garanties en termes d'amélioration de l'emploi, de salaires et de conditions de travail, comme l'avait fait valoir, en utilisant l'expression « donnant, donnant », le Premier ministre.

L'argent public ne doit être ni gaspillé ni dépensé à fonds perdu. L'utilisation de l'argent public doit faire l'objet, dans la transparence, d'un contrôle rigoureux et continu, que nous avons toujours demandé, ce contrôle étant assuré conjointement par les représentants de l'Etat, des salariés, des employeurs et des élus.

L'utilisation de l'argent public ne doit pas être détournée de ses objectifs : elle doit contribuer à l'amélioration de la situation générale, économique et sociale.

Monsieur le ministre de l'industrie, que comptez-vous faire pour aller dans ce sens ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Je crois qu'il y a confusion des genres.

L'Etat, en particulier avec la prime Balladur, n'a pas donné d'argent aux entreprises. Il a facilité l'accès du marché à l'automobile par le biais de ce que l'on a appelé la « prime à la casse ». Pourquoi ? Tout simplement parce que le secteur de l'automobile est dans une situation de fragilité, notamment pour ce qui concerne la production.

Globalement, la production n'aurait pas progressé si la prime n'avait pas facilité l'accès d'un certain nombre d'acheteurs au marché de l'automobile. Et, quand la prime n'a plus été versée, on a déploré, dans les mois qui ont suivi, une baisse substantielle de l'accès à ce marché.

Le Gouvernement a pris dans ces conditions, la décision d'accorder une nouvelle prime de manière à soutenir un marché important, qui conditionne quelque 1 200 000 emplois industriels.

Cela dit, je vous préciserai que la prime Balladur n'a pas coûté d'argent à l'Etat car les rentrées de TVA sont venues compenser, et bien au-delà, la prime accordée aux acheteurs de véhicules. Donc, si la prime a pesé sur la trésorerie de l'Etat, elle n'a pas représenté pour lui un coût net.

En outre, le secteur de l'automobile est suffisamment important pour que l'on considère que, dans des périodes de fragilité structurelle du marché, l'Etat contribue à maintenir et même à aider la croissance de la production.

Quant à la politique que les entreprises doivent mener vis-à-vis de leur personnel, elle relève de leur direction. Ce rappel me conduit à exprimer une nouvelle fois tout l'intérêt que présente une négociation permanente entre les entreprises et les représentants syndicaux. Il n'appartient pas à l'Etat, dans l'état actuel des choses, d'intervenir dans les relations sociales à l'intérieur des entreprises.

En cette affaire, le rôle de l'Etat consiste à soutenir, directement ou indirectement, un secteur qui est, sur le plan industriel, très important.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Gayssot.

M. Jean-Claude Gayssot. Monsieur le ministre, le président du groupe Pechiney vient de déclarer qu'il était prêt à la privatisation et qu'il n'attendait plus que le signal du Gouvernement. Je vous propose de ne pas donner ce signal.

L'expérience montre en effet que les privatisations s'accompagnent toujours de suppressions d'emplois, de pressions sur les salaires, de reculs des acquis sociaux et des droits des personnels. D'ailleurs, on sait bien que les capitaux privés investis n'ont d'autre souci que leur propre rentabilisation.

Précisément, si Pechiney les intéresse, c'est parce que l'entreprise a vu sa situation s'améliorer grâce à l'apport important de fonds publics – l'Etat était engagé – et aux efforts des personnels de toutes catégories. De ce point de vue, la privatisation représenterait un véritable détournement de l'argent public et des compétences des salariés.

Si nous pouvons aujourd'hui parler de ce groupe, spécialisé dans l'aluminium et l'emballage, c'est que sa nationalisation, intervenue en 1982 et accompagnée d'apports financiers de l'Etat importants, l'a préservé. Compte tenu d'une conjoncture difficile, les secteurs des électrolyses d'aluminium, de l'électrometallurgie et des produits frittés n'auraient pas résisté à un éclatement du groupe.

On voit d'ailleurs les conséquences de la logique de la rentabilité financière qui a progressivement pénétré la gestion de l'entreprise – je pense à l'affaiblissement de son potentiel industriel qu'a provoqué la cession du Carbonne-Lorraine et du département composants industriels, considéré pourtant comme un pôle de diversification et de croissance.

Je reprendrai à mon compte les propos de François Dalle, selon lequel « les nations fortes sont celles qui ont su préserver un tissu industriel local dense, assis sur un marché intérieur solide. Elles sont forcément les meilleures à l'exportation ».

J'ai envie d'ajouter que cela suppose une action volontariste de l'Etat ainsi que le développement du secteur public et nationalisé, dont les critères de gestion doivent être profondément transformés pour qu'il assume ses missions d'intérêt général.

Monsieur le ministre, avez-vous l'intention de stopper le processus de privatisation du groupe Pechiney et d'écouter le point de vue des salariés concernés ?

M. Jean-Michel Fourgous. C'est une intervention archaïque !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le député, nous nous sommes déjà expliqués ce matin sur ce sujet. Parce qu'elle est dans le secteur concurrentiel, l'entreprise Pechiney a vocation à mener librement sa politique et à être privatisée. Des efforts ont été faits, en particulier grâce à une politique très dynamique de recentrage de ses activités qui a été aidée par tout le monde, par l'entreprise, par l'Etat, et par le personnel – je ne le nie pas. Un effort important de désendettement a été réalisé par la vente d'actifs à hauteur de 10 milliards de francs. Je constate que les conditions sont aujourd'hui remplies pour une évolution de la situation de cette entreprise en termes de capital.

Ce n'est pas à moi de décider si Pechiney doit être privatisée ou non, aujourd'hui ou demain. C'est au ministre de l'économie et des finances qu'il appartient de déterminer l'opportunité financière et industrielle d'une décision dont l'examen est en tout état de cause en cours et qui aboutira, à un moment ou à un autre. Le ministère de l'industrie ne peut que donner un avis au ministère de l'économie et des finances sur l'opportunité industrielle de cette opération. Vu de mon côté, rien ne retient aujourd'hui le ministre de l'économie et des finances de prendre une telle décision.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.

La parole est à M. Gérard Saumade.

M. Gérard Saumade. Monsieur le ministre de l'industrie, je souhaite que vous proposiez une véritable politique industrielle dans un pays dont un économiste américain disait récemment, avec une certaine condescendance, au cours d'un colloque, qu'il n'avait plus d'industrie. J'espère que vous le ferez en fonction des idées que vous professez et de votre expérience de terrain en tant que président de conseil général. Permettez-moi toutefois d'exprimer quelque inquiétude. En effet, la suggestion du Premier ministre visant à supprimer les impôts pour les entreprises qui s'installeraient dans une zone en difficulté fait un peu gadget. Tout le problème réside dans la définition des « zones en difficulté » et je souhaiterais connaître les critères objectifs qui seront retenus. J'espère que les images du journal télévisé n'en feront pas partie car ce serait accrédi-ter l'idée que la violence est un préalable nécessaire. Vous devinez que, en disant cela, je songe en particulier aux villes moyennes, qui battent souvent des records de chômage mais sont moins couvertes médiatiquement et que je ne voudrais pas voir abandonnées à leur sort : il ne faudrait pas les laisser se noyer en silence pendant que d'autres brûlent à grands cris.

Par ailleurs, il ne faudrait pas que ces avantages provoquent de simples délocalisations à partir de secteurs géographiques voisins de ces zones en difficulté, secteurs dans lesquels les collectivités locales ont pourtant consenti des investissements importants pour créer des zones d'activités souvent difficiles à remplir. Et ce n'est pas un fantasme de ma part puisque j'ai vécu une telle situation dans ma propre commune. Une entreprise qui était dans ma commune est en effet allée s'installer, grâce à des subventions données par Charbonnages de France, dans une région voisine avec des crédits d'Etat, touchant ainsi deux fois les primes.

M. Jean-Claude Gayssot. C'est arrivé ailleurs !

M. Gérard Saumade. Monsieur le ministre, je voudrais connaître votre opinion sur ces procédés qui ne me paraissent pas devoir être à la base d'une véritable poli-

tique industrielle. Je préférerais que l'on agisse pour protéger l'industrie dans un certain espace européen, comme vous l'avez dit ce matin. Que pensez-vous de ces propositions du Premier ministre qui, avec tout le respect que je lui dois, me semblent relever davantage du gadget que d'une politique d'industrialisation volontaire ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le député, je voudrais vous convaincre de la nécessité d'éviter de tenir des propos pessimistes sur la situation générale de l'industrie française. La France est le quatrième exportateur du monde. La production industrielle représente plus de 50 p. 100 de son PIB et 70 p. 100 des exportations sont le résultat de l'activité de ses industries. La première des choses à faire, c'est de se mettre d'accord sur le fait qu'il existe une industrie puissante dans ce pays pour que nous donnions au moins cette image à l'extérieur.

M. Gérard Saumade. Je citais les propos d'un Américain !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Si certains secteurs connaissent effectivement de graves difficultés liées à la concurrence ou à l'évolution des marchés, agissons ensemble pour les défendre mais ne jetons pas l'opprobre sur l'ensemble du travail de l'industrie, qui constitue, à mes yeux, le fondement de la puissance économique française.

M. Gérard Saumade. Tout à fait !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. C'est la première des choses, et je me réjouis de constater que vous êtes d'accord avec moi.

Reste la question de la création d'activités, en particulier dans les parties les plus défavorisées de notre territoire. Cela pose deux problèmes : celui des quartiers défavorisés et des banlieues et, sur un plan général, celui de l'aménagement du territoire. Je n'ai pas changé d'avis. Du reste, monsieur Saumade, nous avons assisté ensemble à tout le débat sur l'aménagement du territoire. Le seul principe fondateur de l'aménagement du territoire, c'est la création de richesses nouvelles. Il faudra bien trouver des moyens pour permettre la création d'activités nouvelles, donc d'entreprises. Cela peut se faire presque spontanément si l'Etat ou les collectivités y mettent un peu du leur, mais dans certains endroits c'est plus difficile. Créer des activités dans des quartiers défavorisés où l'entreprise peut avoir l'impression d'être menacée ne facilite pas la démarche, c'est vrai. Je le dis comme je le pense, face à cette situation, il n'y a pas d'autre moyen que de créer les conditions de l'inégalité pour restaurer l'égalité. Dans le cadre du programme national d'intégration urbaine c'est, me semble-t-il, une bonne chose que le Gouvernement envisage de faciliter l'installation d'entreprises dans ces quartiers défavorisés par des mesures de dégrèvement fiscal, avec les précautions qui s'imposent du fait des conséquences des effets de seuil ou d'espace sur la concurrence voisine. En effet, tant que l'activité ne renaîtra pas dans ces quartiers, il n'y aura pas de solution aux problèmes des banlieues et des quartiers défavorisés.

Le Gouvernement a annoncé ses intentions dans ce domaine. Il n'est pas aujourd'hui en mesure de donner l'ensemble des éléments de ce plan mais je suis sûr que, le moment venu, ils seront susceptibles d'apporter une réponse positive à votre question, monsieur Saumade.

M. Jean-Claude Gayssot. Les chasseurs de primes, ça existe !

M. le président. La parole est à M. Gérard Saumade, pour une seconde question.

M. Gérard Saumade. J'ai la chance aujourd'hui de vous interroger deux fois, monsieur le ministre de l'industrie, car il n'y avait pas d'autre candidat au groupe République et Liberté. C'est l'avantage d'appartenir à un groupe atypique.

Ma question dépasse peut-être le cadre de vos compétences *stricto sensu* mais elle est relative à la politique industrielle de la France.

Le 4 octobre dernier, la Commission européenne a décidé d'abonder la dotation du programme RECHAR et la France devait percevoir une dotation supplémentaire de 34 millions d'euros au moins.

Depuis l'origine de ce programme, plusieurs petits bassins charbonniers français, dont celui des hauts cantons de l'Hérault, ont été tenus pour inéligibles bien que répondant, à mon sens, aux critères d'éligibilité tels que définis dans la communication aux Etats membres parue au *Journal officiel* des Communautés européennes du 1^{er} juillet 1994.

Je vous signale par ailleurs, monsieur le ministre, que ce même secteur géographique sera victime de la fermeture prochaine, contre laquelle je ne cesse de protester d'ailleurs – M. le ministre Galland le sait bien –, de la mine d'uranium de Lodève, fermeture que la COGEMA maintient malgré les protestations unanimes de tous les représentants politiques et économiques de la région.

Compte tenu de la situation économique de ces bassins, il m'apparaîtrait équitable qu'ils puissent être désormais inclus dans le programme RECHAR 2 et bénéficier ainsi des financements communautaires nécessaires à leur reconversion. J'en appelle donc à l'affirmation d'une volonté politique et à la solidarité. Je sais bien que ces crédits ne dépendent pas de votre ministère, mais ils doivent participer à la réindustrialisation de secteurs qui ont une culture industrielle et qui tombent à l'heure actuelle en déshérence. Ce n'est pas en proposant des emplois de service que l'on rendra un travail aux mineurs ou aux travailleurs de l'industrie.

Je pense que les crédits européens participent à une politique industrielle de la France. Lorsque l'Europe vient à nous, il faut s'en emparer, au service d'une politique industrielle définie par notre gouvernement. C'est pourquoi je sollicite votre appui, d'autant plus que votre ministère participe, sur le terrain, à la gestion de ces crédits européens.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le député, je vous ai bien entendu s'agissant de l'intérêt que l'on pouvait trouver à l'appartenance à un petit groupe, mais je ne m'associe pas à cet appel publicitaire. (*Sourires.*)

C'est un vrai problème que vous posez. Aujourd'hui une partie des aides européennes fonctionnent à partir de mécanismes européens et si la France peut discuter de leur utilisation, voire de leur adaptation pour faire face à la demande, c'est une opération de longue haleine dans la mesure où ce sont les mécanismes eux-mêmes qui doivent être modifiés.

Vous avez pris pour exemple le problème de la fermeture de la mine d'uranium de la COGEMA à Lodève. La COGEMA décide de ne pas poursuivre l'exploitation de cette mine en raison de sa situation structurellement défi-

citaine. Ce sont donc des raisons incontournables, de nature économique, qui ont amené la société à prendre une telle décision. Face à cette situation, une phase de transition doit être gérée pour permettre la réindustrialisation d'un secteur qui, comme vous l'avez dit, risque de se trouver en déshérence. Par conséquent, il y a effectivement lieu de permettre à l'Etat d'intervenir. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé au préfet de la région Languedoc-Roussillon de proposer, d'ici à la fin de l'année, en liaison avec les élus concernés et la COGEMA, un plan de développement sur cette région de Lodève. Cela permettra d'éviter de passer de la disparition d'une activité à la situation de déshérence dont vous parlez car, malheureusement, une fois que la transition est assurée, on n'en revient pas ! Il faut donc intervenir à temps et nous allons nous pencher avec vous sur cette situation pour trouver une solution.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Bernard Carayon.

M. Bernard Carayon. Monsieur le ministre de l'industrie, le plan cuir destiné aux industries du délainage et de la mégisserie de Mazamet, dans le Tarn, annoncé par Gérard Longuet, alors ministre de l'industrie, prévoyait notamment des aides en haut de bilan pour faciliter la restructuration des entreprises du cuir et les rapprochements entre ces sociétés, en amont ou en aval.

Ces crédits auraient normalement dû être mis en place par l'intermédiaire du CIRI, qui devait financer au préalable les études de faisabilité mais qui s'y est refusé, à deux exceptions près. Les crédits de politique industrielle gérés par votre ministère sont de même nature et permettent le même type d'intervention. Plus précisément, ils permettent d'intervenir en complémentarité avec les apports des organismes financiers et les apports propres des entreprises dans les domaines suivants : rapprochement d'entreprises, rachats d'entreprises, mise en réseau d'entreprises, constitution de stocks sous forme collective, de GIÉ commercial entre ces sociétés, investissements immatériels.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de bien vouloir dégager une aide exceptionnelle de 10 millions de francs en CPI hors CIRI. Je vous y invite afin de répondre à la crise dramatique que connaît cette filière dans mon département. Cette aide complètera celle déjà accordée par les pouvoirs publics par l'intermédiaire de SOFIREM, la filiale de CDF, en faveur des mégissiers de Graulhet. Plus de 1 200 emplois – j'insiste sur ce chiffre – sont en jeu dans cette filière. Inutile de vous dire, monsieur le ministre, que les ouvriers, les techniciens et les chefs d'entreprise du bassin de Mazamet attendent de vous une réponse à la fois claire, précise et porteuse d'espoir.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur Carayon, à l'Assemblée tout le monde connaît les problèmes de la mégisserie car vous êtes le premier avocat de cette filière extrêmement importante pour l'équilibre économique de toute la région de Mazamet – M. Galland peut le confirmer. Il est vrai que, ces deux dernières années en particulier, la concurrence internationale a exigé la mise en place d'un plan de restructuration pour un secteur industriel qui rassemble 1 200 personnes dans environ soixante-quinze entreprises. Il n'en reste pas moins que la situation est aujourd'hui

très difficile. En effet, à une mauvaise conjoncture s'ajoutent des dévaluations compétitives qui pèsent lourdement sur un secteur déterminant pour l'équilibre économique de cette zone. Je tiens à associer M. le ministre Galland à mes propos : nous avons pris la décision de mettre en place un fonds de soutien de 10 millions de francs sur deux ans en faveur de cette profession et je suis sûr que Mazamet saura en tirer un large bénéfice. Ce fonds permettra de soutenir les entreprises qui ont des projets de restructuration, de modernisation ou de regroupement. Nous pourrions ainsi adapter leur situation financière à ce plan. Un comité de pilotage placé sous la direction du préfet procédera à l'examen des situations et des projets.

Monsieur le député, nous avons entendu votre message et, puisque vous voulez une réponse claire, nette et précise : c'est oui !

M. Bernard Carayon. Merci, monsieur le ministre !

M. le président. La parole est à M. Jean Rosselot.

M. Jean Rosselot. Monsieur le ministre, ma question porte sur la sous-traitance. Les exigences de la compétitivité sont rudes, nous le savons. Mais les grands donneurs d'ordres doivent-ils pour autant « prendre à la gorge » les preneurs d'ordres et répercuter quelquefois entièrement sur eux les efforts à accomplir ? Certains grands donneurs d'ordres n'hésitent pas, en effet, à imposer des réductions de prix de l'ordre de 30 p. 100 et certaines activités commencent à en souffrir sérieusement, notamment les biens intermédiaires et la métallurgie petite et moyenne. Je sais bien que vous ne pouvez vous substituer aux entreprises elles-mêmes, mais je vous pose quand même la question : que peut-on faire pour amener ces grands donneurs d'ordres à perdre le réflexe du couperet et à se hisser vers la culture d'un partenariat réel, d'un partage des efforts à accomplir pour améliorer la compétitivité générale de notre économie et de nos entreprises ? Sans doute faudrait-il leur rappeler l'existence d'une charte de la sous-traitance qui a été signée au début de cette année sous l'égide du Premier ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Le problème des relations entre les grands donneurs d'ordres et les sous-traitants est effectivement un vrai problème qui se pose chaque fois que se produisent des modifications de la conjoncture.

Dès que les entreprises entrent dans le cycle bas de la conjoncture ou enregistrent une baisse importante de leur cahier des charges, qui peut notamment résulter de l'évolution des finances publiques lorsqu'il s'agit d'entreprises ayant passé des commandes publiques, leurs deux premiers réflexes sont de mettre en place un plan social et de rapatrier cette sous-traitance. Rapatrier la sous-traitance a des conséquences dramatiques pour ces entreprises : l'évolution du cycle économique met très souvent au tapis des centaines de sous-traitants disposant d'une capacité technologique.

Alors, je vais vous dire le fond de ma pensée : je ne crois pas qu'il appartienne à la loi de régler les relations entre les grands donneurs d'ordres et les sous-traitants. En revanche, il est de notre devoir d'essayer d'expliquer aux grandes entreprises leur responsabilité à l'égard de ces sous-traitants, et de leur expliquer concrètement : quand les sous-traitants disparaissent, c'est une compétence technologique qui disparaît avec eux ; mais on ne rapatrie ni

la mémoire ni le savoir accumulé qui constituent des éléments de ce socle technologique, et quand l'entreprise repart de l'avant, elle est bien obligée de les reconstituer.

Ce que je souhaite, c'est que nous utilisions notre influence pour que soit établi un vrai partenariat entre les grands donneurs d'ordres et leurs sous-traitants afin de préserver la masse critique que représente la technologie de ces PMI, en particulier lorsque, comme c'est le cas, elles sont dans un cycle d'activité défavorable.

Peut-être trouverez-vous ma réponse trop générale, mais soyez assuré que je suis vraiment très sensible au problème que vous venez de poser. Il faut y réfléchir tous ensemble.

M. le président. La parole est à M. Jacques Vernier.

M. Jacques Vernier. Monsieur le ministre de l'industrie, nous aurons évoqué à plusieurs reprises certains secteurs industriels en difficulté. Ce matin, on a parlé du textile, de la construction navale, à l'instant, de la mégisserie. Je voudrais attirer votre attention sur l'industrie ferroviaire qui a été un des fleurons de notre industrie dans un pays où le rail représente un symbole.

Cette industrie ferroviaire est non seulement en difficulté, mais, ici ou là, presque en voie d'extinction. Vous le savez, Arbel Fauvet Rail, à Douai, est la dernière usine en France de fabrication de wagons de marchandises, et cette usine est menacée. Ce n'est pas faute d'avoir fait des efforts ; des efforts de qualité, puisqu'elle est maintenant certifiée ISO 9001 ; des efforts de productivité, car elle a tenté de lutter contre la concurrence des pays de l'Est ou d'autres pays européens en abaissant, en l'espace de peu d'années, de 20 à 25 p. 100 le prix des wagons produits, compensant ainsi, grâce à une amélioration de sa productivité, les fameuses « dévaluations compétitives » dont on parle tant ; des efforts à l'exportation ; enfin, Arbel Fauvet Rail vient de signer avec la Russie un accord de partenariat qui pourrait porter ses fruits sur le plan de l'emploi en France, mais en 1997, et à condition qu'entre-temps l'entreprise ne soit pas morte.

L'entreprise a donc besoin d'un ballon d'oxygène pendant les deux à trois années qui viennent. D'ici là peut-être recevra-t-elle de la SNCF de nouvelles commandes, actuellement différées en raison des difficultés financières que l'on connaît.

De plus, est en jeu actuellement une importante commande d'Eurotunnel pour des navettes de transport de camions et des navettes de transport de caravanes, représentent un marché qui occuperait 100 emplois pendant quatre ou cinq ans. Mais la société se trouve là en concurrence avec une entreprise italienne, car même si sa productivité la rend compétitive, le concurrent italien se présente avec une garantie de type COFACE.

Pour donner ce ballon d'oxygène, pour assurer la survie de l'industrie ferroviaire dans notre pays, le ministre de l'industrie et le ministre du commerce extérieur pourraient-ils tout mettre en œuvre pour que l'industriel français ait des garanties du type COFACE au moins aussi importantes que celles de son concurrent ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le député, ce n'est pas d'aujourd'hui que vous vous intéressez à cette affaire, et M. Galland s'en est déjà entretenu avec vous.

L'entreprise Arbel Fauvet Rail a fait des efforts importants de productivité pour essayer de maintenir son plan de charge et ses exportations. Elle est la dernière dans son

domaine d'activité et elle a une grande compétence. Cependant, elle connaît, en effet, des difficultés, et le risque existe, le jour où son plan de charge ne sera plus suffisant pour lui permettre de vivre, de voir disparaître un métier. Dans des temps pas si lointains, avec le soutien de la SNCF et de la RATP, l'Etat s'est intéressé à cette affaire pour aider au maintien du niveau de commandes ainsi que pour préserver l'emploi et les compétences techniques de l'entreprise.

Mais aujourd'hui la compétence ne suffit plus : il faut aussi être compétitifs. De plus, le marché ne se développe plus d'une manière telle que l'entreprise soit assurée de continuer. Cela étant, et en dépit des perspectives offertes aujourd'hui, je dis qu'il est nécessaire de préserver cet outil industriel et la technicité qui lui est reconnue. L'Etat doit utiliser l'influence qui est la sienne, pour permettre le maintien de ce type d'entreprise. Le marché d'Eurotunnel est un élément de la solution. Nous sommes, en effet, en compétition avec les Italiens qui disposent d'une garantie équivalente à celle de la COFACE. Je me tourne donc vers le ministre du commerce extérieur, ici présent, pour l'exhorter à associer nos compétences et nos influences ; c'est nécessaire pour que l'entreprise dispose des mêmes moyens que son concurrent italien. Par conséquent, si M. le ministre du commerce extérieur voulait faciliter ce recours à la COFACE, je crois que cela donnerait un bon coup de pouce à cette entreprise !

M. le président. La parole est à M. Jean Rosselot, pour une seconde question.

M. Jean Rosselot. Monsieur le ministre de l'industrie, notre industrie automobile est, vous le savez, confrontée à de grandes difficultés de compétitivité, d'adaptation sur les plans européen et mondial. L'arrangement commercial qui est intervenu, en juillet 1991, entre le Japon et l'Union européenne sur la libéralisation totale du marché communautaire d'ici à 1999 comportait une disposition intéressante – si tant est que cet arrangement puisse être considéré comme bon – concernant les aides à l'adaptation. Il était en effet prévu que notre industrie automobile reçoive des aides importantes au titre de l'objectif 4, notamment en faveur de la formation des opérateurs de chaînes. Or, alors que les concurrents asiatiques – et plus seulement japonais – sont en train de rafler des unités de production en Europe centrale, alors que les Italiens construisent des unités de production de véhicules automobiles ultramodernes au sud de leur pays avec l'aide de fonds structurels européens, nos constructeurs, eux, n'ont toujours pas reçu un centime de ces aides qui devaient être de l'ordre de plusieurs millions de francs par an.

Je vous demande donc ce que vous entendez faire pour débloquer rapidement cette situation afin que nos constructeurs puissent bénéficier de ces aides et s'adapter.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Votre question renvoie au problème général des relations entre l'Europe et le Japon concernant l'industrie automobile et à l'évolution défavorable de la conjoncture automobile qui a eu pour conséquence de remettre en cause, pour partie, le quota d'importations des automobiles japonaises sur le marché européen.

Je m'en tiendrai plus particulièrement dans ma réponse à l'évocation du plan de modernisation et d'adaptation en faveur des personnels, voire de la restructuration des

entreprises, dans la perspective de l'ouverture du marché à la fin de ce siècle. Ce plan, vous l'avez rappelé, s'inscrivait dans l'objectif 4 et il faisait l'objet d'une disposition particulière de l'accord conclu en juillet 1991 entre le Japon et l'Union européenne. A ce jour, pratiquement rien n'a été fait en ce qui concerne la France. Que puis-je faire ? En parler à M. Barrot, chargé de la négociation de cet objectif, et donc de la mise en place de ce plan !

M. le président. Nous en arrivons aux questions du groupe UDF.

La parole est à M. Pierre Micaux.

M. Pierre Micaux. Ma question fait écho, en quelque sorte, au rapport déposé en son temps par M. Jean Arthuis, devenu notre ministre de l'économie et des finances, sur les délocalisations.

Face à la pénétration sur notre marché de produits textiles de tous ordres en provenance de pays du tiers monde, à des prix de vente inférieurs à nos prix de revient, tout ce qui est possible a été fait dans le cadre des accords du GATT. Encore faudrait-il que le contrôle douanier aux frontières de l'Union européenne soit plus efficace qu'il ne l'est aujourd'hui.

De surcroît, nous assistons, à l'intérieur même de l'Union, à des délocalisations massives d'entreprises, encouragées par les bas salaires dans des pays du pourtour de la Méditerranée aussi bien que dans l'océan Indien, mais également par des primes à l'investissement qui se haussent au niveau de 40 p. 100 au Portugal – et cela est toléré de façon tout à fait étonnante par l'Union européenne ! Notre tissu industriel souffre et des établissements se ferment. Dans l'Aube, par exemple, le chômage ne cesse d'augmenter, comme en témoignent encore aujourd'hui des statistiques publiées par notre presse départementale.

Ainsi que Robert Galley l'a exposé ce matin avec toute la compétence que nous lui reconnaissons, il faut encore réduire les charges pesant sur les bas salaires. Le coût de la main-d'œuvre peut en effet, dans le textile comme dans d'autres secteurs, peser de plus de 50 p. 100 sur le prix de revient. Monsieur le ministre de l'industrie, il faut nous aider à sauver notre économie et les emplois. Nous comptons sur vous.

Il se trouve enfin que ce matin même j'ai reçu un courrier de l'Union des industries textiles. A ce sujet, pouvez-vous nous rassurer sur les crédits d'intervention de votre ministère en faveur des entreprises textiles sur cette ligne qui concerne bien souvent les grosses PME ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le député, vous avez évoqué le problème des délocalisations. M. le ministre Arthuis avait, en effet, fait un rapport ; Georges Chavanes, en tant que rapporteur, et moi-même, en tant que président, avons participé à la commission d'enquête parlementaire sur les délocalisations à l'étranger d'activités économiques. Elle avait mis en évidence de manière très précise que, dans ces problèmes de délocalisations, les vraies conditions de la concurrence déloyale naissent pour l'essentiel du dumping monétaire. Je ne veux pas revenir sur le sujet. Disons, pour faire court, qu'il existe des écarts, en particulier du point de vue des salaires, et que ces écarts sont accrus par les manipulations de nature monétaire.

Je reprends l'exemple de la Chine. On sait que le rapport des coûts salariaux entre la France et la Chine est de 50 à 1. Si vraiment les conditions de vie en Chine étaient

50 fois inférieures à celles de la France, il n'y aurait plus de problème de concurrence. En réalité, quand on inclut l'ensemble des données, y compris le problème des parités de monnaies, l'écart des pouvoirs d'achat n'est que de un à dix. Il faut donc bien comprendre que, dans l'affaire des délocalisations industrielles, tant que les parités ne seront pas plus justes et plus stables, certains secteurs de notre industrie seront extrêmement fragilisés. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que malheureusement il y a des secteurs qui sont plus rapidement touchés que d'autres. M. Galley et vous-même avez parlé ce matin, avec juste raison, de l'industrie du textile, de l'habillement et des dangers de délocalisation qui la menacent. Cependant, pour bien montrer la grande efficacité du sujet, je voudrais insister sur un point. On a connu des délocalisations de la France en direction de l'île Maurice. Or, à l'occasion du sommet des pays francophones, j'ai pu constater que la délocalisation intervenait déjà entre l'île Maurice et les îles voisines, en particulier Madagascar.

Dans la deuxième partie de votre question, vous avez évoqué le problème des crédits d'intervention au titre du chapitre 64-92. Je ne peux que constater avec vous une baisse de la ligne des crédits d'intervention qui sont destinés aux actions régionales en faveur des PMI, à l'action décentralisée du ministère, en particulier en direction des grosses PME de plus de 250 salariés. Cette baisse, malheureusement, existe bel et bien, mais on ne peut nier que, en contrepartie, a été consentie une diminution des charges sociales.

Cela dit, il y a lieu de regarder ensemble très précisément la situation de ce secteur.

M. le président. La parole est à M. Pierre Lang.

M. Pierre Lang. Mon intervention portera essentiellement sur la subvention à Charbonnages de France, qui est passée de 6,4 milliards en 1993 à 4,490 milliards en 1994 mais qui, je dois le reconnaître, a légèrement augmenté – de 60 millions de francs – en 1995.

Ce montant n'est pas satisfaisant parce que les seules charges issues du passé, les charges d'adaptation, représentent déjà plus de 4 milliards de francs et qu'en réalité il ne reste absolument rien pour les aides à la production, contrairement à ce qui se passe en Allemagne, par exemple, où ces aides sont très importantes. On nous a répondu en commission que Charbonnages de France, entreprise nationalisée, je le rappelle, sera autorisée à s'endetter – à s'endetter encore un peu plus ! – à hauteur de 25 milliards de francs, ce qui, avouez-le, n'est tout de même pas satisfaisant ! Il eût été plus juste et plus raisonnable de donner une subvention qui couvre les charges.

Je veux évoquer un autre problème, dont la solution ne se trouve pas liée au budget, mais qui, je le sais, vous tient à cœur, le montant des autorisations d'investissement pour assurer la sécurité dans l'entreprise. N'oublions pas que, tous les jours, plusieurs milliers de personnes travaillent à 1 250 mètres sous terre.

Leur vie, leur survie dépend de la qualité du matériel, de la qualité des soutènements. Nous ne pouvons pas jouer avec cela.

Faites donc en sorte, monsieur le ministre de l'industrie, que le montant des autorisations d'investissement soit suffisant et, s'il devait être légèrement réduit, que la réduction porte, comme cela est tout naturel, sur les sites qui seront appelés à être fermés dès l'année prochaine et non pas sur ceux dont l'exploitation se poursuivra encore pendant près de dix ans.

Dernier point, et là je serai en désaccord profond avec mon collègue du groupe République et Liberté, je veux parler des crédits à la réindustrialisation.

Je dois souligner les efforts remarquables qui ont été entrepris, au moins en ce qui concerne les Houillères du bassin de Lorraine.

Quelques chiffres : depuis dix ans, elles ont supprimé 12 000 emplois. Le service réindustrialisation du bassin houiller lorrain, a permis l'aide à la création de 14 000 emplois. C'est plus qu'il n'en a été supprimé. Malheureusement, de ces entreprises qui ont été aidées, un certain nombre ont disparu. Ce ne sont plus des entreprises nationalisées, et elles subissent bien évidemment la vie de toutes les entreprises.

Bien évidemment, les chiffres annoncés portent sur les trois ans et toutes les créations d'emplois ne sont pas encore effectives. Mais il s'agit, en Lorraine, et en Moselle plus particulièrement, de plus de 8 000 emplois créés pour 12 000 supprimés. Le bilan, certes, n'est pas encore positif, mais il n'est pas trop mauvais.

Faisons bien attention, monsieur le ministre, de maintenir les crédits de réindustrialisation. Certes, les autorisations de programme n'atteignent que 180 millions de francs cette année contre 200 millions l'année dernière, mais les reports de crédits de paiement devraient permettre d'assurer les financements nécessaires, en particulier en Lorraine. J'insiste sur cette région parce qu'elle rassemble les quatre cinquièmes des mineurs de charbon français et que les efforts de réindustrialisation y sont remarquablement efficaces. Aussi les crédits de paiement affectés au fonds d'industrialisation du bassin houiller lorrain doivent-ils être maintenus à 70 millions de francs.

Enfin, vous savez que les mineurs lorrains sont à nouveau dans la rue. La sous-préfecture a subi leur assaut avant-hier matin, ma mairie également. Mon bureau a été déménagé, mais sans trop de dégâts, je dois le dire. Les mineurs sont très inquiets parce qu'ils n'ont obtenu sur l'année qu'un petit 1 p. 100 d'augmentation des salaires. Ce n'est pas décent, au regard des 2 p. 100 ou plus obtenus dans l'ensemble des autres entreprises du secteur public.

Ils demandent que vous interveniez auprès du président de Charbonnages de France pour que celui-ci les reçoive immédiatement et accepte d'ouvrir des négociations salariales. Ils réclament en effet une rallonge pour compenser ce qu'ils considèrent comme une perte importante de leur pouvoir d'achat. Je les comprends et je les approuve. Ils veulent aussi avoir la garantie d'être traités équitablement par rapport aux mineurs des autres bassins houillers, c'est-à-dire de toucher les mêmes primes et les mêmes aides. Enfin, ils souhaitent pouvoir discuter des évolutions de carrière. La durée de vie de leur entreprise sera considérablement raccourcie ; ils ne doivent pas en subir le préjudice.

La réindustrialisation a été jusqu'à présent un succès. La confirmation de ce succès dépend du maintien des crédits – qui est presque acquis – mais aussi du maintien de la paix sociale que le pacte charbonnier avait permis d'obtenir. Ces chances, monsieur le ministre, ne doivent pas être gâchées par un refus de négocier. Les mineurs du bassin houiller lorrain ne comprendraient pas que je puisse approuver votre budget sans avoir obtenu l'assurance que les négociations s'ouvriront rapidement.

M. Yvon Jacob et M. Jacques Vernier. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le député, nous vous devons une nouvelle référence au rapport remarquable présenté ce matin par Robert Galley. Vous avez de bonnes lectures, mais l'Assemblée ne devrait tout de même pas en abuser ! (*Sourires.*)

Il est vrai que la dotation de Charbonnages de France a enregistré, en 1995, une baisse, reconduite pour 1996, de 2 milliards de francs, accompagnée d'une autorisation de recourir à l'emprunt. Il en est résulté un accroissement de l'endettement des Charbonnages, dont la contrepartie est l'augmentation des frais financiers. Et je ne cache pas que, ayant précédé Robert Galley aux fonctions de rapporteur, je souhaitais dire au Gouvernement que cette pratique suscitait quelques doutes.

Cela étant, il faut bien comprendre une autre réalité que Robert Galley a également mise en évidence, à savoir que la rigidité du budget de l'industrie rend absolument impossibles les redéploiements et les restructurations. Il convient donc de faire le départ entre le souhaitable et le possible. Qu'il ne soit pas souhaitable d'utiliser cette méthode, je le confirme. Qu'il ne soit pas possible de faire autrement, je ne peux aussi que le confirmer. Trois postes du budget représentent à eux seuls 50 p. 100 de l'ensemble des crédits. Et la situation créée l'année dernière ne peut être remise en cause du fait de la rigueur budgétaire qui s'impose à l'industrie comme à l'ensemble des ministères.

En outre, la subvention à Charbonnages de France progresse tout de même de 60 millions de francs par rapport à l'exercice précédent. C'est à la fois peu et beaucoup, car il faut y voir le signe de la volonté du Gouvernement de tenir les engagements pris à l'automne 1994 à l'occasion de la signature du pacte charbonnier. On peut discuter le montant, mais ces 60 millions n'en demeurent pas moins un signe tangible vis-à-vis des Charbonnages.

En matière de lutte contre l'insécurité, vous estimez qu'il vaut mieux investir dans les sites destinés à rester en exploitation. C'est une réflexion de bon sens que je ne puis qu'approuver.

Vous avez ensuite évoqué une différence d'évolution salariale entre les houillères de Lorraine et celles du Centre-Midi. Je dois vous dire qu'une étude comparative complète ne met pas en évidence une réelle différence. Pourquoi ? Tout simplement parce que chacun a tendance à considérer qu'il faut s'aligner point par point sur le « mieux-disant », c'est-à-dire sur l'avantage maximum, alors qu'en réalité la comparaison doit être effectuée de manière globale. Une étude comparative respectant ce principe montre que l'équivalence est plutôt la règle.

Enfin, je souhaite comme vous que les dirigeants de Charbonnages de France poursuivent leur dialogue avec les organisations syndicales afin de régler le problème salarial et de lever les ambiguïtés auxquelles il donne lieu.

M. le président. La parole est à M. Ladislas Poniatowski.

M. Ladislas Poniatowski. Monsieur le ministre de l'industrie, ma question porte sur la contrefaçon.

En 1972, au cours d'une conférence télévisée, Georges Pompidou déclarait : « La bonne cuisine, le gai Paris, la haute couture et de bonnes exportations de cognac, de champagne et même de vins de Bordeaux ou de Bourgogne, c'est terminé : la France a commencé une révolution industrielle. »

Ce que Georges Pompidou n'avait pas prévu, c'est que ce secteur dit du luxe allait se transformer en un atout majeur de nos exportations. Il réalise aujourd'hui un chiffre d'affaires supérieur à 105 milliards de francs, c'est-à-dire plus que l'industrie aéronautique et spatiale...

M. Olivier Dassault, rapporteur spécial. Non !

M. Ladislas Poniowski. ... dont 41 milliards de francs à l'exportation, c'est-à-dire plus que l'automobile. En outre, il est constitué d'une multitude de PME à dimension internationale, dont l'activité repose sur des millions de contrats globalement stables, contrairement aux grands contrats qui revêtent un caractère aléatoire d'une année sur l'autre.

Ce secteur – nous en avons parlé ici à de nombreuses reprises – est très menacé par la contrefaçon. En ce domaine, c'est la France qui paie le prix le plus fort puisque, sur dix produits copiés dans le monde, sept sont des produits français. Nous sommes copiés dans tous les pays « tricheurs », que ce soit en Corée, à Taiwan, en Thaïlande, ou encore en Turquie, au Maghreb et même à notre porte, puisque l'un des pays qui trichent le plus, notamment pour le textile et le cuir, est malheureusement l'Italie.

Dans la lutte contre la contrefaçon, le Parlement français a donné l'exemple, puisque la loi Longuet du 5 février 1994 a été votée à l'unanimité par notre assemblée. Nous souhaitons que cette loi serve de référence aux pays étrangers, et notamment aux instances de Bruxelles. De fait, le Parlement européen a récemment adopté un nouveau règlement sur la propriété intellectuelle et la lutte contre la contrefaçon qui renforce considérablement la protection des marques.

Malheureusement, avec une grande hypocrisie, le même Parlement a adopté un étrange article 10, qui exclut du champ d'application de ce règlement les marchandises sans caractère commercial contenues dans les bagages personnels des voyageurs, dans la limite d'une franchise redéfinie chaque année et qui est actuellement de 1 200 francs, somme non négligeable. Cet article est une mauvaise action ! Il permet au Parlement européen d'interdire la contrefaçon tout en autorisant les voyageurs à rapporter des produits contrefaits.

Je rappelle que la contrefaçon n'est pas limitée aux produits de luxe. Elle concerne aussi le textile, l'automobile, l'aéronautique et même la pharmacie : on a vu des enfants mourir après avoir absorbé des médicaments de contrefaçon.

Cet article 10 a de très graves conséquences. Il permet aux entreprises qui trichent de continuer à engranger de fructueux bénéfices. Que pouvez-vous faire, monsieur le ministre, pour lutter contre ses effets, voire pour en obtenir l'abrogation ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur Poniowski, parmi les nombreux mérites qu'on s'accorde à vous reconnaître, tout le monde sait, à l'Assemblée nationale, que vous êtes « Monsieur Contrefaçon ».

M. Ladislas Poniowski. Parce que je lutte contre, et non parce que je suis un contrefacteur ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Bien sûr, vous êtes le défenseur de nos marques commerciales de renom, et je vous en félicite.

Les gouvernements précédents, avec l'appui de l'Assemblée nationale, ont engagé un certain nombre d'actions pour essayer de faire face à ce véritable fléau qui, au-delà du renom des entreprises, compromet également leur activité économique, et par conséquent l'emploi.

La loi de février 1994, en renforçant notamment les sanctions pénales encourues par les contrefacteurs, a eu un effet très dissuasif. En 1995 a été mis en place le Comité national anti-contrefaçon, que vous présidez. En 1994, puis à nouveau l'été dernier, des campagnes de sensibilisation des acteurs économiques et des consommateurs ont été organisées. Quant au règlement communautaire qui comporte le fameux article 10, il a été adopté il y a un an.

Le Gouvernement français s'était opposé à cet article et en avait demandé la suppression. Il n'a pas pu faire triompher son point de vue. On lui a opposé une justification assez étonnante, puisque le maintien de l'article a été obtenu au nom de la protection des libertés individuelles et de la libre circulation des personnes.

Du côté français, en tout cas, la législation ne prévoit aucune tolérance relative aux bagages personnels des voyageurs et applique la même rigueur à toutes les marchandises contrefaites ou pirates.

Actuellement, le Comité national anti-contrefaçon étudie sous votre autorité les conditions dans lesquelles nos partenaires européens appliquent l'article 10 et assurent la répression de ce type de délit. Attendons le résultat de cette enquête. Ensuite, nous devons lancer tous ensemble une action pour essayer de convaincre nos partenaires d'adopter des législations efficaces.

Pour sa part, le Gouvernement français considère que le maintien de cette tolérance est inacceptable, parce qu'il encourage des pratiques préjudiciables à l'activité de nos entreprises, à l'emploi et à l'image de la France.

M. le président. La parole est à M. Pierre Micaux.

M. Pierre Micaux. Je tiens à remercier Ladislas Poniowski, notre questeur – et Robert Galley s'associe à moi – pour le combat qu'il mène contre les contrefaçons, qu'il s'agisse du textile ou des vins de Champagne.

Pour ma part, c'est notre ministre délégué au commerce extérieur que je vais faire travailler, car nous ne l'avons pas encore entendu cet après-midi. (*Sourires.*)

Quand un chef d'entreprise veut déployer son activité, monsieur le ministre, il examine logiquement ses productions qui marchent bien et prend toutes dispositions pour maximiser les opportunités. Parmi les activités de l'entreprise France, il y en a une qui marche bien : c'est l'exportation.

Aussi a-t-on lieu d'être stupéfait lorsqu'on mesure, au cours des huit dernières années, la dégradation des crédits budgétaires d'appui au commerce extérieur.

D'une base 100 en 1988, l'assurance-crédit est passée, en francs constants, à l'indice 34 en 1994, le soutien du commerce courant à l'indice 57 et les crédits pour les organismes d'appui au commerce extérieur – CFCE, CFME, ACTIM – à l'indice 74.

S'agissant des dépenses publiques de soutien aux entreprises pour salons et expositions à l'étranger, le budget total français était en 1994, hors agroalimentaire, de 4,8 millions de dollars, contre 40 millions de dollars pour l'Allemagne.

Actualisés en 1995, les chiffres sont tout aussi inquiétants. Le total des appuis budgétaires de l'Etat au commerce extérieur comprenant les services d'expansion

économique, les organismes d'appui au commerce extérieur, les appuis au commerce courant et l'assurance-crédit COFACE sont passés, en francs constants, d'une base 100 en 1989 à l'indice 42 en 1995.

Cette année, on a enregistré encore une baisse de 5 p.100 pour le CFCE, de 25 p.100 pour le CFME et de 10 p.100 pour l'ACTIM.

Alors qu'il faudrait, pour l'emploi, une aide incitative spectaculaire en direction des PME, on constate depuis huit ans un repli général et, cette année encore, des réductions inquiétantes.

Le CIE c'est bien, les exonérations fiscales c'est bien, mais ce dont ont besoin nos entreprises, c'est de commandes et de chiffre d'affaires.

Alors, monsieur le ministre, vous me permettrez de ne pas comprendre comment, dans un domaine aussi riche de possibilités, les pouvoirs publics ont pu, par le passé et, hélas ! aujourd'hui encore, adopter une stratégie aussi contraire au bon sens le plus élémentaire.

Je tiens à associer à ma question notre collègue Charles Gheerbrant, ancien dirigeant de PME.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.

M. Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Monsieur le député, je crois avoir répondu très largement, dans mon intervention initiale, à l'apparente contradiction entre le maintien d'une dynamique du budget du commerce extérieur et la division par presque deux de ses crédits.

La première explication tient au fait que l'assurance-crédit, après quinze ans de déficit, est parvenue à une maîtrise de la dépense. J'ai exposé ce matin les raisons de ce succès. Compte tenu de la dérive des risques à l'exportation, nous avons, à la suite d'une forte demande de la représentation nationale, recentré l'assurance-crédit sur les pays solvables.

Par ailleurs, la fin de la crise de la dette des pays en voie de développement s'est traduite par une très forte augmentation des récupérations sur les pays dont la dette a été rééchelonnée au Club de Paris.

C'est ainsi que le besoin de financement de la COFACE sera très inférieur à la dotation de la loi de finances, pour des raisons qui sont saines. Nous ne pouvons pas, hier, souhaiter cette évolution et, aujourd'hui, nous plaindre qu'elle se produise.

Enfin, la bonification des crédits est devenue inutile du fait de l'évolution des taux d'intérêt et les nouvelles règles de concurrence entre les pays exportateurs. Cette double évolution est heureuse et il faut nous en féliciter pour le contribuable.

D'autres évolutions de ces dotations sont justifiées dans le cadre du budget. D'abord, le réseau des postes d'expansion économique poursuit l'ajustement de ses effectifs, globalement par la maîtrise voire la réduction, et qualitativement grâce à une adaptation aux pays émergents à fort potentiel, ainsi que je l'ai dit ce matin. Ensuite, mais j'y reviendrai peut-être de façon plus approfondie en répondant à M. Olivier Darrason, il faut prendre en compte le problème des organismes. Enfin, et vous l'aurez constaté, les budgets qui augmentent sont ceux sur lesquels porte l'attente de la représentation nationale et qui correspondent à une priorité du Gouvernement, je pense aux dotations au commerce et aux PME, qui progressent favorablement, au CODEX, ou à l'assurance-prospection. Notez encore, monsieur le député, que la

capacité de nos entreprises à intervenir dans la compétition commerciale dans les pays émergents est intacte voire renforcée. Deux procédures sont réorientées vers ces pays prioritaires : les bons du Trésor et les garanties du risque économique.

Voilà, monsieur le député, les raisons qui expliquent l'apparente réduction de crédits qui vous préoccupe. En réalité, elle recouvre une évolution tout à fait saine, dont nous ne pouvons que nous féliciter.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Francis Saint-Ellier.

M. Francis Saint-Ellier. Monsieur le ministre de l'industrie, je souhaite appeler votre attention sur les financements de la SODIE, cette société de reconversion du groupe Usinor-Sacilor, qui avait été créée afin de reclasser des salariés du groupe, victimes de la fermeture de sites sidérurgiques, mais aussi de favoriser la réindustrialisation des bassins d'emploi qui étaient concernés.

La SODIE a fait preuve de grandes compétences dans ses deux missions. Certes, elle n'a pu à ce jour s'acquitter des objectifs que le groupe Usinor-Sacilor lui avait assignés, et c'est une des raisons pour lesquelles il est impératif qu'elle poursuive ses activités au-delà de 1995, et pour plusieurs années, dans le bassin d'emploi de Caen. Monsieur le ministre, je tiens à vous le faire savoir, les élus de l'agglomération caennaise sont très attachés à la SODIE.

Jusqu'à la fin de l'année, trois sources devaient assurer son financement : les apports du groupe Usinor-Sacilor, le remboursement des annuités de prêts consentis antérieurement, et une dotation de l'État, qui avait pris l'engagement d'accompagner les régions en difficulté par ce biais. Le groupe Usinor-Sacilor ayant été privatisé, l'État ne peut plus juridiquement maintenir son aide à la SODIE sous forme de subvention. Il serait toutefois inconcevable – cela serait du reste contraire aux engagements qui ont été pris au début de l'année 1992 – que l'État se désintéresse des régions où intervient la SODIE. Monsieur le ministre, comment l'État entend-il, en liaison avec la SODIE, poursuivre son action en faveur des zones sinistrées par la fermeture d'entreprises sidérurgiques, jusqu'à ce que les objectifs aient été atteints, à savoir, dans le bassin de Caen, la création d'au moins 2 000 emplois industriels ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Voilà au moins dans la journée un moment où l'on peut rétablir le rôle du ministre et celui de l'ex-rapporteur. En effet, à cette question que vous avez posée en commission de la production et des échanges, je n'avais pu répondre lorsque je n'étais que rapporteur. Maintenant que me voilà ministre, je vais essayer de le faire.

Comme vous l'avez expliqué, la SODIE a effectivement été créée au sein du groupe Usinor-Sacilor afin de reclasser les salariés du groupe touchés par la restructuration de sites sidérurgiques ; c'est vrai qu'elle a remarquablement réussi.

Lors de la décision de fermeture du site sidérurgique de Caen-Mondeville, Usinor-Sacilor s'est engagé vis-à-vis de l'État à créer 2 000 emplois dans le bassin de Caen. Je peux officiellement vous indiquer que cet engagement n'est pas modifié par la privatisation du groupe et sera tenu. Reste à savoir comment. Le problème aujourd'hui est celui de l'évolution de la structure de la SODIE.

S'agira-t-il d'une société publique de conversion ? La question est ouverte. En tout état de cause, nous tiendrons les engagements qui ont été pris.

Il doit être souligné que la SODIE, qui gère aujourd'hui 6 500 dossiers de prêts à des entreprises créatrices d'emplois, s'est acquise une compétence reconnue par tous en matière de réindustrialisation. Cela a conduit aussi bien les pouvoirs publics que des sociétés situées en dehors du secteur sidérurgique, confrontées à des problèmes de reconversion, à lui confier des missions localisées. Monsieur le député, il est donc exclu de remettre en cause cette compétence accumulée au fil des années et qui a fait ses preuves au-delà du périmètre de départ. Aujourd'hui, l'expérience de la SODIE doit s'élargir à de nouveaux intervenants et bénéficier de nouvelles formes de financements publics et privés. S'agissant des crédits, sachez que les reports seront suffisants pour nous permettre de faire face à nos engagements.

Voilà dans quel sens est orientée la réflexion des services du ministère, en liaison avec les responsables de la SODIE. Monsieur le député, soyez définitivement rassuré, les engagements pris seront tenus et la compétence de cette entreprise ne sera pas remise en cause. Elle est utile non seulement pour les bassins sidérurgiques mais également pour d'autres zones de reconversion.

M. Francis Saint-Ellier. Merci, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. Olivier Darrason.

M. Olivier Darrason. Monsieur le ministre délégué au commerce extérieur, ma question qui concerne le problème des organismes de promotion du commerce extérieur se situe dans le droit-fil de celle de M. Micaut.

Depuis de longs mois, la presse se fait l'écho d'une réforme très attendue de ces organismes : CFCE, ACTIM, CFME. Dernièrement encore, d'excellentes propositions ont été émises. On parle beaucoup de fusion, de redéploiement de personnel en région et de redéfinition des missions. Monsieur le ministre, quels principes vous guident et vous guideront dans cette réforme, qui à mon avis doit réorienter l'ensemble du dispositif, responsables et missions, vers les entreprises et les entrepreneurs plutôt que vers la technostucture et l'administration.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Monsieur le président, avec votre autorisation, je voudrais dire un mot à M. Vernier sur l'entreprise AFR et sa possibilité d'être « cofacée ».

Monsieur Vernier, je peux prendre l'engagement que nous ferons tout pour éviter la distorsion de concurrence et pour trouver les moyens juridiques d'apporter les soutiens adaptés. Nous avons déjà rencontré le président de l'AFR, M. Blanc, et nous sommes prêts à le revoir. Naturellement, nous nous engagerons de façon déterminée pour faire en sorte que, dans toute la mesure du possible, l'opérateur industriel choisi soit français.

J'en viens maintenant à la question très importante de la réforme des organismes du commerce extérieur. En effet, monsieur Darrason, celle-ci doit obéir à un seul mot d'ordre : l'efficacité au service de l'entreprise. Les organismes doivent être recentrés autour de cette mission essentielle. Lisibilité et simplicité d'ensemble opérationnelles doivent être de mise ; de même qu'une saine gestion économique, qui prenne en compte la baisse des prélèvements obligatoires auxquels nous devons tous

participer. Je rappelle que ces organismes regroupent 690 personnes pour des dotations en loi de finances de 275 millions de francs.

Monsieur le député, vous faisiez référence aux propos dont la presse se fait l'écho depuis de longs mois. Je suis heureux de pouvoir vous donner cet après-midi une information. Sachez que M. le Premier ministre vient de confier à M. Kappelès, l'actuel président de l'ACTIM, une mission dont il devra remettre les conclusions avant le 31 décembre. On s'oriente notamment vers le regroupement structurel lisible des organismes – c'est-à-dire la fusion –, afin d'obtenir une simplification pour les utilisateurs de la Maison France, vers la rationalisation des structures, ce qui permettra de privilégier les dépenses d'intervention directement utilisables par les sociétés par rapport aux dépenses de fonctionnement, et vers la concentration des missions de l'organisme futur sur les besoins prioritaires des entreprises.

Naturellement, les missions déterminantes des trois organismes seront prises en compte : l'information des PME sur les marchés extérieurs pour le CFCE, les manifestations dans les pays émergents pour le CFME et la coopération technique avec les décideurs étrangers pour l'ACTIM. Telle est la réforme nécessaire, efficace et économique que nous appelons de nos vœux pour améliorer le fonctionnement de nos organismes et, demain, de nos postes d'expansion économique à l'étranger au service de nos entreprises pour le développement de nos exportations.

M. Jacques Vernier. Très bien !

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Industrie ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 45 853 358 francs ;

« Titre IV : moins 389 184 073 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 70 500 000 francs ;

« Crédits de paiement : 25 855 000 francs. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 5 673 280 000 francs ;

« Crédits de paiement : 1 846 622 000 francs. »

M. Auberger, rapporteur général, et M. Carayon ont présenté un amendement, n° 211, ainsi rédigé :

« Sur le titre III de l'état B, réduire les crédits de 5 millions de francs. »

La parole est à M. Bernard Carayon.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Je retire cet amendement, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° 211 est retiré.

M. Carayon et M. Jean-Pierre Thomas ont présenté un amendement, n° 292, ainsi rédigé :

« Sur le titre III de l'état B, réduire les crédits de 2 millions de francs. »

La parole est à M. Bernard Carayon.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Cet amendement visant à réduire les crédits de fonctionnement des services du ministère de l'industrie de 2 millions de francs s'explique par lui-même compte tenu de l'effort qui s'impose dans la limite des objectifs fixés récemment par le Gouvernement. Notons toutefois que cette réduction, qui vient s'ajouter aux autres efforts déjà consentis dans le cadre de la préparation du budget, est extrêmement modeste puisqu'elle ne représente que 1,1 p. 100 environ.

M. le président. Pour la clarté du débat, monsieur le rapporteur spécial, pouvez-vous nous donner l'avis de la commission des finances ?

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Je suis favorable à l'amendement n° 292, car je suis favorable à l'effort de rigueur budgétaire et donc de recherche d'économies. Cette position restera valable pour toutes les propositions de réductions de crédits qui suivent. Je tiens toutefois à faire observer que le budget de l'industrie avait déjà fait l'objet de très fortes économies en amont. Depuis quelques années maintenant, il est en baisse. Pour 1996, ses dépenses de fonctionnement diminuent de 8 p. 100 contre 3,5 p. 100 pour le budget général. Or il s'agit d'un secteur important. C'est donc uniquement animé du souci d'apporter ma contribution à l'effort de rigueur supplémentaire qui nous est demandé que j'émetts un avis favorable sur l'amendement n° 292.

M. le président. La parole est à M. Christian Bataille.

M. Christian Bataille. Le groupe socialiste est opposé à tous les amendements de ce type. Il ne prendra pas part au petit ballet entre les fractions de la majorité pour substituer des amendements moins cruels à ceux qui étaient initialement déposés. Curieusement, nos observations rejoignent celles de M. Borotra. Certes, la rigueur budgétaire doit s'exercer. Mais elle a déjà lourdement pesé sur le budget de l'industrie, lequel, ne l'oublions pas, a une incidence très directe sur l'emploi. Par conséquent, nous désapprouvons tous les amendements tendant à réduire les crédits. En tout état de cause, je le répète, nous ne prendrons pas part à ces opérations de basse cuisine au sein de la majorité.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Gaysot.

M. Jean-Claude Gaysot. Au nom de mon groupe, je m'opposerai systématiquement à tous les amendements de réduction. Comment peut-on prétendre grignoter encore les crédits de fonctionnement d'un budget déjà insuffisant ? De 1986 à 1995, les effectifs de l'administration centrale ont subi une baisse de près de 8 p. 100 et ceux des directions régionales de 4 p. 100. J'ai souligné ce matin que, faute de moyens, le service de la statistique industrielle ne pouvait plus collecter d'informations sur les fonds publics octroyés aux entreprises. Quelle aberration ! Alors qu'on prétend agir au nom de la rigueur, on alimente en fait le gâchis ! Poursuivre dans cette voie est totalement aberrant. Je suis donc formellement opposé à tous ces amendements !

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

M. Jean-Pierre Thomas. Messieurs les ministres, je vous remercie d'émettre un avis favorable sur cet amendement. C'est le signe que le plan d'économies proposé par l'Assemblée et accepté par le Gouvernement est en train de réussir, puisqu'il s'agit non pas d'un « ballet », mes chers collègues, mais d'une discussion constructive entre les différents ministères et la commission des finances pour parvenir à trouver ces économies dans les meilleures conditions. Etre en charge de l'industrie est, bien sûr, une haute mission, mais travailler pour l'industrie, monsieur le ministre, c'est aussi lutter contre les déficits, car c'est de la baisse des taux d'intérêt et, à terme, de celle des prélèvements obligatoires que résultera la croissance économique, qui conditionne l'avenir de nos entreprises et l'emploi, notre priorité absolue.

M. le président. La parole est à M. Bernard Carayon.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Juste un mot, monsieur Gaysot, pour vous rappeler que l'Assemblée a déjà adopté le principe d'une réduction des crédits de deux milliards de francs. En outre, si vous aviez lu mon amendement, vous auriez noté qu'il porte sur le chapitre 34-96 qui concerne les moyens de fonctionnement des services et non pas l'investissement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 292.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre III, modifié par l'amendement n° 292.

(Le titre III, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. M. Auberger, rapporteur général, et M. Carayon ont présenté un amendement, n° 212, ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B, réduire les crédits de 75 millions de francs. »

La parole est à M. Bernard Carayon.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Cet amendement est retiré.

M. le président. L'amendement n° 212 est retiré.

MM. Carayon et M. Jean-Pierre Thomas ont présenté un amendement, n° 293 rectifié, ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B, réduire les crédits de 14 millions de francs. »

La parole est à M. Bernard Carayon.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Cet amendement tend effectivement à réduire de 14 millions de francs les crédits du titre IV.

La première réduction porte sur le chapitre 44-81 qui concerne les subventions à différents organismes et aux actions concourant à l'amélioration de l'environnement des entreprises. En la matière, la Cour des comptes a relevé un certain nombre de dysfonctionnements. Elle a ainsi noté dans son rapport public de 1995 l'absence d'une redéfinition régulière des programmes, des interventions trop souvent reconduites, année après année, au profit des mêmes organismes qui sont enclins à les considérer comme des financements récurrents. Elle a souligné que lorsque les subventions sont maintenues trop longtemps et ne sont pas accompagnées de contrôles suffisants, il en résulte des situations très critiquables.

Les exemples cités sont très éloquentes. Ainsi cette association Contrôle et changement qui, en des termes à proprement parler inénarrables, à la fois technocratiques et

généraux, aurait entre autres pour vocation d'étudier « le continuum environnement-sécurité-emploi dans une démarche socioanalytique fondée sur la méthode de la simulation-action », mais que, si j'en crois la réponse de votre ministère, les hauts fonctionnaires qui participent à ces travaux semblent trouver utiles. En l'espèce, la Cour des comptes a surtout noté que ces travaux donnent lieu à des vacations ou à des honoraires de plusieurs centaines de milliers de francs dont l'utilité ne paraît acquise que pour les bénéficiaires.

La Cour des comptes a également relevé le cas du comblement du passif du CEPIA, le centre d'études pratiques d'informatique et d'automatique, qui a déjà coûté plus de 2 millions de francs au ministère. Cette gabegie d'argent public aurait pu être évitée si des mesures vigoureuses avaient été prises dès la publication des premiers mauvais résultats, trois ans avant que les pouvoirs publics ne soient contraints de combler ce passif. C'est la raison pour laquelle je vous propose une première réduction de 3 millions de francs sur le chapitre 44-81. Cela incitera le ministère à utiliser ses ressources, qui sont rares, de manière optimale avec le maximum de discernement.

La seconde réduction, d'un montant de 11 millions, porte sur le chapitre 45-11 et concerne les crédits de fonctionnement du BRGM, le Bureau de recherches géologiques et minières. Depuis plusieurs années, les pouvoirs publics ont pris la sage décision de recentrer l'établissement sur ses activités de recherche et de service public, ce qui est tout à fait légitime, et de le contraindre, en corollaire, à céder son portefeuille minier et ses activités commerciales. Il est vrai que le BRGM n'a jamais eu ni d'actionnariat, ni d'expérience industrielle ou financière, ni les moyens d'une compagnie minière internationale.

M. Christian Bataille. Ce n'est pas gentil pour le BRGM et, de plus, c'est discutable !

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. C'est un fait, voilà tout !

Quant à ses activités commerciales de prestations de services de géologie appliquée dans le domaine de l'eau, du génie civil, on voit combien elles pouvaient être éloignées de la mission centrale et de la spécialité du BRGM.

Des mesures ont d'ores et déjà été prises, notamment avec la filialisation d'activités commerciales, la cession prévue d'une filiale à une société hollandaise, bref, des efforts ont été faits. Il s'agit d'aller plus loin dans la voie du recentrage.

M. le président. La commission des finances a-t-elle examiné cet amendement, monsieur Carayon ?

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Non, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Avis favorable du Gouvernement.

La rigueur dans l'utilisation des fonds publics est une règle qui doit s'imposer à tout le monde. L'existence – la Cour des comptes l'a rappelé et le rapporteur vient de le redire – de dérapages ici ou là nous impose d'être particulièrement vigilants sur l'utilisation des fonds publics.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 293 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements, nos 300 et 327, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 300, présenté par M. Carayon, est ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B, réduire les crédits de 30 millions de francs. »

L'amendement n° 327, présenté par le Gouvernement, est ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B, réduire les crédits de 10 millions de francs. »

La parole est à M. Bernard Carayon, pour soutenir l'amendement n° 300.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Cet amendement a pour objet de réduire de moitié les 60 millions de francs de mesures nouvelles sur la subvention à Charbonnages de France. Cette subvention, je vous le rappelle, s'élève à 4,550 milliards de francs.

Mes chers collègues, 30 millions de francs ne représentent qu'une goutte d'eau dans le besoin de financement du groupe : moins de 0,7 p. 100 de la subvention inscrite initialement. Or, malgré les difficultés du groupe Charbonnages de France, sa gestion est loin d'être exemplaire. La lecture du chapitre qui y est consacré dans mon rapport vous éclairera. La Cour des comptes, à laquelle je fais référence à maintes reprises, l'a d'ailleurs épinglé sur certains points. Je ne reviendrai pas sur le caractère économiquement déraisonnable de certains investissements qui ont généré des milliards de francs de pertes. Même dans sa gestion courante, en s'écartant, par exemple, de son champ de compétences financières et en faisant plusieurs erreurs sur les "swaps", le groupe a perdu 122 millions de francs sur les marchés financiers entre 1988 et 1992.

Plus généralement, le groupe Charbonnages de France pose la question de la valorisation et de la gestion de son patrimoine immobilier, composé d'environ 75 000 logements dans la région du Nord-Pas-de-Calais et estimé à environ 6 milliards de francs. Une mission conjointe de l'inspection générale des finances et du conseil général des mines a été diligentée pour vérifier la régularité de la gestion de la société d'économie mixte, qui a en reçu le mandat. Une politique de cession de ses actifs auprès des occupants de ces logements ou d'investisseurs locatifs doit être, à notre sens, examinée avec soin. Cette cession aurait de surcroît le triple avantage de réduire l'endettement du groupe, de diminuer la charge de loyers, qui est aujourd'hui supportée par l'Etat, et de contribuer aussi et surtout à l'accession à la propriété des mineurs et anciens mineurs logés.

Plutôt que de dépenser 30 millions de francs supplémentaires, qui manifestement pourraient être économisés au prix de quelques efforts de gestion, il vaudrait sans doute mieux utiliser ces crédits pour des actions positives, dynamiques, par exemple, pour les sociétés de reconversion locale.

M. le président. La commission des finances a-t-elle examiné cet amendement ?

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Non, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Robert Galley.

M. Robert Galley, rapporteur pour avis. Bien évidemment, en tant que rapporteur de la commission de la production, j'apprécie comme il convient les arguments de M. Carayon qui a beaucoup travaillé sur l'équilibre des comptes de Charbonnages de France.

Je rappelle que, ce matin à cette tribune, je me suis indigné de la réduction de 20 millions de la subvention à Charbonnages de France, en arguant que cette réduction,

par suite du regroupement des chapitres, correspondait aux retraites, aux avantages matériels et surtout à des frais financiers. J'ai dit très simplement qu'on allait financer l'emprunt par l'emprunt !

Dans ces conditions, par souci de cohérence avec mes propos de ce matin et aussi – je le dis un peu de malice – avec le rapport fait initialement par M. Borotra, en tant que rapporteur de la commission de la production (*Souviens*), je suis défavorable à cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Le Gouvernement n'est pas favorable à l'amendement.

M. Carayon nous a dit : « 60 millions, c'est une goutte d'eau ! » Avec un peu d'humour, je réponds qu'il y a des moments où une goutte d'eau compte, surtout quand on a soif ; elle peut sauver la vie !

Robert Galley a justement rappelé que l'emprunt était la contrepartie, en termes de frais financiers, de la baisse de 2 milliards.

Pour nous, l'augmentation de 60 millions de francs de la subvention de Charbonnages de France est un signe précis en direction du groupe : l'Etat est décidé à remplir ses engagements et à tenir le pacte charbonnier. Je comprends bien que l'on propose de reprendre 30 millions sur les 60 millions pour les affecter à des actions de reconversion dans la zone minière, mais il ne faudrait pas que cette proposition soit perçue comme une remise en cause de l'engagement de l'Etat. Nous tiendrons nos engagements.

Me tournant vers le rapporteur et prêt, au nom du Gouvernement, à faire un effort, je lui propose, au lieu de 30 millions de francs, d'en prélever 10 et de les affecter à la reconversion. Tenons-nous-en là, si vous le voulez bien.

M. Jean-Pierre Thomas. D'accord.

M. le président. Je considère, monsieur le ministre, que vous avez ainsi défendu l'amendement n° 327.

La parole est à M. Bernard Carayon.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Sensible aux arguments de M. le ministre de l'industrie et de notre collègue Robert Galley, je retire mon amendement.

M. le président. L'amendement n° 300 est retiré.

Je mets aux voix l'amendement n° 327.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV, modifiée par les amendements adoptés.

(La réduction de crédits, ainsi modifiée, est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Le Gouvernement a présenté un amendement, n° 328 rectifié, ainsi rédigé :

« Sur le titre VI de l'état C, augmenter de 10 millions de francs les autorisations de programme et de 10 millions de francs les crédits de paiement. »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Cet amendement a été défendu.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 328 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. M. Dominati a présenté un amendement, n° 59 corrigé, ainsi rédigé :

« Sur le titre VI de l'état C, réduire les crédits de paiement de 54 000 000 francs. »

La parole est à M. Bernard Carayon.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Cet amendement n'a pas été examiné par la commission des finances.

Je ne suis pas favorable à son adoption dans la mesure où il annule la totalité des mesures nouvelles qui ont été prévues pour la reconversion des zones minières alors que les crédits ont déjà été réduits de 50 p.100.

Jean-Pierre Thomas. Je le retire.

M. le président. L'amendement n° 59 corrigé est retiré.

M. Auberger, rapporteur général, et M. Carayon ont présenté un amendement, n° 213, ainsi rédigé :

« Sur le titre VI de l'état C, réduire les autorisations de programme de 230 000 000 de francs et les crédits de paiement de 130 000 000 de francs. »

La parole est à M. Bernard Carayon.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Je le retire.

M. le président. L'amendement n° 213 est retiré.

M. Carayon et M. Jean-Pierre Thomas ont présenté un amendement, n° 294 rectifié, ainsi rédigé :

« Sur le titre VI de l'état C, réduire les autorisations de programme de 98 400 000 francs et les crédits de paiement de 59 400 000 francs. »

La parole est à M. Bernard Carayon.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Cet amendement propose de réduire les crédits de paiement et les autorisations de programme de deux chapitres du titre VI, respectivement de 59,4 millions et de 98,4 millions.

Le premier chapitre concerne l'équipement naval. J'ai expliqué ce matin qu'il me semblait nécessaire de revoir le mécanisme des aides directes à la commande pour les réponses des chantiers navals aux appels d'offres internationaux. Les chantiers navals français, quels que soient leur caractère stratégique et leurs efforts de productivité, sont malheureusement de moins en moins compétitifs par rapport aux chantiers étrangers, notamment aux chantiers sud-coréens ou japonais.

M. Jean-Claude Gaysot. Vous sacrifiez tout !

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Les prix internationaux ont tendance à baisser régulièrement alors que les coûts de revient des chantiers français suivent plutôt une tendance inverse. Par exemple, si, en 1994, le niveau des commandes en volume a été très élevé, en progression de 46 p. 100 par rapport à la moyenne des dix années précédentes, cette croissance est surtout la conséquence des baisses de prix de 5 à 10 p. 100 la même année. Ainsi, depuis 1991, la diminution du prix des navires neufs a été d'environ 15 à 20 p. 100. Pour les gros pétroliers, la chute a été encore plus rude : 28 p. 100 en quatre ans.

Maintenir le mécanisme actuel représente un coût considérable : environ 127 000 francs par emploi, niveau tout à fait excessif pour environ 6 000 emplois dans toute

la France. Il est donc nécessaire de réviser ce mécanisme dans un sens qui nous sera, d'ailleurs, imposé l'année prochaine par un accord de l'OCDE.

La réduction proposée est de 44,4 millions en CP et de 58,4 en AP, sur une dotation de 750 millions de francs, soit 6 p. 100.

La seconde économie concerne le chapitre 66-01. J'ai bien conscience qu'il constitue l'un des principaux outils budgétaires de votre ministère, monsieur le ministre de l'industrie, sinon le principal. C'est pourquoi la réduction que je vous propose est tout à fait modeste : 15 millions de francs de CP, 40 millions de francs d'AP.

Modeste, cette réduction l'est par rapport aux 2 milliards de francs de crédits qui étaient prévus initialement et dont elle ne représente que 0,7 p. 100. Elle ne touche pas les procédures Atout de diffusion des technologies vers les PMI, qu'il faut à tout prix conserver intactes.

Elle est aussi modeste par rapport aux annulations opérées par le Gouvernement lui-même sur les crédits de 1995 par l'arrêté d'annulation du 28 juin : 182 millions de francs de crédits de paiement, 693 millions de francs d'autorisations de programme. Nous en sommes très loin.

Des économies peuvent être faites sans réduire les moyens d'action du ministère. Par exemple, la réalisation de certains programmes peut être très légèrement ralentie : 0,7 p. 100 des crédits c'est, en proportion, trois jours civils de retard.

M. le président. La parole est à M. Robert Galley.

M. Robert Galley, rapporteur pour avis. S'agissant de la construction navale, j'ai, comme vous tous d'ailleurs qui suivez cette affaire, ressenti très douloureusement une proposition de la Commission européenne qui tendait à substituer aux aides directes des aides à l'armement. Cette suggestion n'avait qu'un inconvénient : nous avons, nous, des chantiers navals et les Anglo-Saxons ont des chantiers d'armement. Dès lors, la France s'est trouvée isolée. Je pense que M. le Premier ministre a négocié comme il a pu. La construction navale est suffisamment menacée dans ses fondements par cet accord qui, à terme, ne peut conduire les chantiers navals français qu'à la catastrophe, pour qu'on n'ajoute pas encore à ses difficultés.

Voilà pourquoi je suis très réservé, au nom de la commission de la production et des échanges, sur cet amendement.

Je suis encore plus réservé – deuxième point – sur la réduction, même si elle est modeste, des crédits de paiement et des autorisations de programme.

Le développement de la recherche industrielle et de l'innovation, qui est un chapitre budgétaire hautement stratégique pour notre industrie, semble être l'objet d'un véritable acharnement budgétaire. Je rappelle en effet que la loi de finances rectificative avait supprimé 693 millions de francs d'autorisations de programme et 182 millions de crédits de paiement. Or il semblerait que, dans l'amendement, on s'appuie sur le fait qu'on a déjà réduit les crédits de paiement et les autorisations pour continuer.

Remettre en question des crédits de cette nature aboutit, monsieur le ministre, à revenir sur des engagements pris par l'Etat, avec des entreprises privées, engagements d'ailleurs qui s'étalent, comme vous le signaliez vous-même, sur des périodes allant entre cinq et sept ans. A cet égard, il est troublant que l'on puisse envisager de revoir le financement d'un programme tel que « Bioavenir », qui concerne particulièrement Rhône-Poulenc, les

activités pharmaceutiques et la biologie pour un montant de 1,6 milliard de francs alors qu'il avait été convenu, lors de sa signature, que la participation de l'Etat s'élèverait sur cinq ans à 610 millions, dont 200 millions imputés directement sur le budget de l'industrie.

S'agissant des programmes européens de la télévision et de JESSI, j'ajoute que les entreprises françaises Bull et Thomson ne sont pas les seules à être impliquées, mais que leurs concurrents européens, tels Philips ou Siemens, en bénéficient également. Il me paraîtrait regrettable d'affaiblir aussi peu que ce soit, dans des secteurs aussi stratégiques, les producteurs français.

Cet amendement n'a pas fait l'objet d'un examen devant la commission de la production, mais toute la discussion qui s'est engagée sur développement de la recherche industrielle me permet de dire que, à coup sûr, aurait émis un avis défavorable à son adoption.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Le Gouvernement donne un avis favorable à l'adoption de cet amendement.

J'ai bien entendu les arguments de Robert Galley. On est, en effet, obligé, d'un côté, de faire des efforts de réduction budgétaire et, de l'autre, de veiller à ne pas porter préjudice à des investissements, en particulier à des plans d'engagements pluriannuels dans le domaine de la recherche et du développement. Je tiens à le rassurer : ces 15 millions d'économies ne porteront pas sur des programmes pluriannuels engagés. En revanche, nous nous montrerons beaucoup plus vigilants, en particulier sur la sélection des projets dans le cadre d'Eurêka.

Je ferai deux remarques.

Premièrement, la réduction de 75,4 millions de crédits sur le budget de l'industrie est significative compte tenu de la baisse de celui-ci, que tout le monde a relevée. Cet effort, le Gouvernement l'accepte pour répondre à la volonté des députés de réaliser 2 milliards d'économies. Nous considérons que, compte tenu de la situation du budget de l'industrie, cet effort est fait pour solde de tout compte des économies possibles.

Deuxièmement, il est vrai que la France est le seul pays à soutenir la construction navale marchande par des aides directes. Les autres pays le font soit par le biais des aides à l'armement, soit, la construction navale étant à la fois civile et militaire, en aidant le civil par l'intermédiaire du militaire. Autre cas de figure : la construction navale marchande fait partie de conglomerats globalement aidés et on ne retrouve pas l'aide qui lui est directement apportée.

Je tiens à souligner que nos entreprises ont engagé des efforts de restructuration considérables autour de deux sites et qu'elles ont entrepris des efforts de compétitivité qui font que, aujourd'hui, il est important de les aider à se tirer d'affaire.

Le gouvernement précédent a en effet pris l'engagement de poursuivre cette discussion dans le cadre de l'OCDE, contre l'avis unanime de l'Assemblée nationale – j'étais à l'époque rapporteur.

Les engagements de la France sont les engagements de la France et l'on doit les respecter. Je rappelle cependant que les autres pays, c'est-à-dire les Etats-Unis, la Corée et le Japon, devaient entériner cet accord.

M. Robert Galley, rapporteur pour avis. Et ils n'ont rien signé !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. A à ce jour, il n'ont rien entériné. Je me souviens parfaitement de la lettre de l'ancien Premier

ministre, qui confirmait que la France ne se sentirait impliquée que dans la mesure où les autres pays respectaient leur signature. Enfin, la contrepartie de l'accord a été la mise en place d'un plan triennal d'aide, pour les années 1996 à 1998, à hauteur de 2,6 milliards de francs. Or l'économie demandée au budget de l'industrie ne remet pas en cause ce plan triennal de 2,6 milliards auquel l'Etat s'est engagé vis-à-vis de la construction navale.

M. le président. La parole est à M. Christian Bataille.

M. Christian Bataille. Après la tentative d'agression contre les zones minières, c'est maintenant une agression caractérisée contre les chantiers navals que mènent M. Carayon, M. Thomas et leurs amis. Elu d'une région de tradition industrielle, où il y a des mines et des chantiers navals, je puis vous assurer que le prix humain à payer est considérable...

M. Jean-Pierre Thomas. Démagogie !

M. Christian Bataille. C'est parler avec beaucoup de légèreté que de citer des chiffres tels qu'un coût de 127 000 francs par emploi. En fait, ces coûts ne sont pas si élevés, par comparaison avec les ravages provoqués par les suppressions d'emploi. Mon groupe demande avec énergie le rejet de cet amendement, et je regrette, monsieur le ministre, que vous ne suiviez pas, comme vous l'avez fait tout à l'heure, la sage position de M. Galley. En fait, vous réservez un sort différent aux zones minières et aux chantiers navals ; vous devez avoir des raisons secrètes, car je n'ai pas bien compris pourquoi, alors que vous avez refusé les restrictions de crédits pour les mines tout à l'heure, vous acceptez maintenant de réduire les crédits des chantiers navals.

M. le président. La parole est à M. Yvon Jacob.

M. Yvon Jacob. J'ai parfaitement entendu les remarques de M. Galley et les réponses de M. le ministre de l'industrie. Ses explications nous apparaissant tout à fait satisfaisantes, le groupe RPR votera pour cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Gaysot.

M. Jean-Claude Gaysot. Pour des raisons de fond sur lesquelles je ne reviens pas, les ayant déjà évoquées et ce matin et tout à l'heure, mais aussi parce qu'il me paraît bon que les députés puissent expliquer leur position dans leur circonscription, notamment là où il y a des chantiers navals, je demande un scrutin public.

M. Christian Bataille. J'approuve cette demande.

M. le président. Sur l'amendement n° 294 rectifié, je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

.....

M. le président. Je vous prie de bien vouloir regagner vos places.

Je rappelle que le vote est personnel et que chacun ne doit exprimer son vote que pour lui-même et, le cas échéant, pour son délégué.

Je mets aux voix l'amendement n° 294 rectifié.

Le scrutin est ouvert.

.....

M. le président. Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	14
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8
Pour l'adoption	10
Contre	4

L'Assemblée nationale a adopté.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI, modifiés par les amendements adoptés.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI, ainsi modifiés, sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits de l'industrie et du commerce extérieur.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quinze, est reprise à dix-sept heures quarante.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996.

ENVIRONNEMENT

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'environnement.

Mes chers collègues, comme nous avons pris un peu de retard dans l'examen des crédits de l'industrie – encore que tout le monde ait fait un effort, que je salue, pour respecter son temps de parole, nous allons devoir adopter – maintenant un rythme relativement soutenu. Une séance de nuit n'étant pas envisageable, nous mènerons jusqu'à son terme l'examen des crédits de l'environnement, même si nous devons aller au-delà de dix-neuf heures trente.

Je souhaite donc que tous les orateurs s'astreignent à la discipline qui règne depuis ce matin et s'en tienne au temps qui leur est imparti.

M. Jean-Pierre Brard. L'environnement n'est pas moins important que l'industrie, tout de même !

M. le président. Monsieur Brard, je ne porte aucun jugement de valeur ! Je dis que les ministres eux-mêmes ont fait un effort de concision qui n'a pas nui au contenu de leurs réponses dans l'examen des crédits du ministère de l'industrie et que je n'imagine pas qu'il en aille différemment pour l'examen des crédits du ministère de l'environnement.

M. Jean-Pierre Brard. Je défendais les intérêts de Mme Lepage !

M. le président. La parole est à M. Denis Merville, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Denis Merville, rapporteur spécial. Monsieur le président, madame le ministre de l'environnement, mes chers collègues, l'environnement nous concerne tous puis-

qu'il s'agit de la qualité de notre vie, du patrimoine naturel de notre pays et du monde que nous laisserons à nos descendants. Les risques d'inondation, dont la gravité nous est apparue il y a deux ans, les feux de forêt, les menaces qui pèsent sur notre climat et la pollution atmosphérique sont là pour nous le rappeler, même si la dramatisation des dangers est en ce domaine mauvaise conseillère.

Ces dernières années, on a beaucoup parlé d'environnement et de cadre de vie. Je remercie tous ceux qui ont contribué à ce qu'on les prenne davantage en considération. Malgré cela, l'environnement a sans doute été le grand oublié de la dernière campagne présidentielle. C'est dommage. Est-ce parce que d'autres préoccupations comme l'emploi ou l'exclusion ont accaparé l'attention ? Peut-être. Pourtant, la politique de l'environnement est aussi un instrument de lutte pour l'emploi et contre l'exclusion. Je pense à l'écologie urbaine ou même, plus simplement, à l'urbanisme dans certains de nos quartiers ou banlieues. Et l'environnement est aussi un facteur de croissance et de développement durable. Aussi, l'opposer au développement économique et réclamer une quelconque pause serait une erreur.

Les activités d'environnement emploient aujourd'hui, directement ou indirectement, plus de 430 000 personnes. L'initiative des emplois verts a rencontré un succès certain puisqu'elle a permis de créer plus de 13 000 emplois. Il serait d'ailleurs dommage qu'elle s'arrête là et que la pérennisation des emplois ne soit pas mieux recherchée.

En outre, l'amélioration de la qualité du cadre de vie n'est-elle pas un moyen de remédier à certains problèmes que connaissent les quartiers difficiles ? De fait, les trente chartes pour l'environnement déjà signées sont autant d'instruments disponibles pour réduire la fracture sociale.

Le renforcement de la politique de l'environnement reste donc une nécessité pour notre pays. C'est pourquoi, rapportant pour la troisième année consécutive le budget, je souhaiterais exprimer mes remerciements et ma reconnaissance à tous ceux qui ont apporté leur contribution, par leurs propositions ou leurs actions, à une législation, une réglementation et un effort financier qui font de la France une société écologique moderne, où les problèmes de l'environnement sont aujourd'hui mieux pris en compte qu'il y a une vingtaine d'années, quels que soient les progrès qui restent encore à accomplir.

L'importance de votre budget, qui est un budget de transition, madame le ministre, excède donc, et de loin, celle des crédits qui y sont inscrits : 1,75 milliard de francs soit, à 5 millions près, le même montant que dans la dernière loi de finances initiale. Ce budget n'est d'ailleurs pas la seule source de financement de la politique d'environnement. Il faut, en effet, y ajouter les divers prélèvements obligatoires dont le ministère de l'environnement bénéficie par l'intermédiaire des agences de l'eau, de l'ADEME, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, du Conseil supérieur de la pêche et de l'Office national de la chasse.

Au total, ces prélèvements représenteront, en 1996, près de 13 milliards de francs, dont 10,6 milliards de francs pour les agences de l'eau, et 900 millions de francs pour l'ADEME.

Il est incontestable que l'importance de ces prélèvements justifierait une meilleure information du Parlement. Le « jaune » retraçant les activités de l'agence de l'eau au cours de la dernière année écoulée pourrait, par exemple, revêtir un caractère plus prospectif. De plus, il serait souhaitable que, l'année prochaine, nous ayons des

informations sur le septième programme d'intervention des agences, qui se mettra alors en place pour la période 1997-2001. Cela étant, il ne saurait être question de vouloir centraliser la politique de l'eau par le biais du contrôle parlementaire.

Les crédits proprement budgétaires de l'environnement ne représentent qu'environ le cinquième des moyens que l'Etat consacre à la politique de l'environnement. Il est donc heureux que les différentes contributions des ministères à la politique de l'environnement soient récapitulées dans un « jaune » budgétaire.

Mais n'est-il pas temps aussi d'améliorer la coordination interministérielle des interventions afin que le ministère de l'environnement puisse véritablement jouer le rôle de levier, de catalyseur de l'action gouvernementale que lui attribuent les textes ? C'est sans doute un objectif ambitieux compte tenu des mentalités, des méthodes et des structures des différentes administrations. Ne faudrait-il pas commencer par appliquer la charte interministérielle pour l'environnement du 11 avril dernier et, comme vous l'avez proposé, madame le ministre, faire du comité interministériel pour l'environnement le cadre de présentation des stratégies de développement durable à mettre en œuvre par les différents ministères ?

Le budget que vous nous soumettez, madame le ministre, présente, je le répète, un caractère de transition : les nouvelles orientations de la politique de l'environnement ne sont pas encore précisées dans le détail.

Mais, au sein d'une enveloppe constante, marquée par un effort de rationalisation, vous avez su dessiner des priorités : la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations, la sauvegarde de la diversité biologique, la prévention des risques industriels et la recherche.

Pour mettre en œuvre ces priorités, vous proposez de renforcer les services déconcentrés. Les piscicultures domaniales, qui ne relèvent pas des missions propres du ministère, seront restructurées et transférées au Conseil supérieur de la pêche. Les quinze emplois ainsi gagnés pourront être attribués aux services extérieurs neuf emplois supplémentaires seront, en outre, redéployés de l'administration centrale vers les DIREN. Cela va dans le bon sens et devra être poursuivi dans les années qui viennent. Nous avons besoin, en effet, sur le plan local, que vos services prennent toute la place qu'ils méritent.

C'est sur les crédits de la direction générale que porte l'essentiel des mesures de redéploiement prévues pour financer, à enveloppe constante, les actions nouvelles.

Ces économies, pour une part, paraissent justifiées. Il en est ainsi des dépenses de fonctionnement du parc de Sevrans. De même, des rationalisations étaient sans doute nécessaires. Mais le FIQV en deçà d'un seuil minimum de dotations, ne pourra plus jouer son rôle d'incitation aux actions d'environnement innovantes des administrations. Quant au soutien aux associations, dont la dotation est très contraignante, il devra être revu dans un sens plus favorable au cours des années qui viennent.

Les crédits de la politique de l'eau, en augmentation de 2,7 p. 100, garantissent la bonne exécution des grands programmes décennaux : le plan Loire et le plan de prévention des risques naturels. Une dotation équivalente à celle de l'année dernière est prévue pour accélérer la cartographie des risques. Mais elle ne pourra être consommée que si le décret détaillant le contenu et la procédure des plans de prévention des risques naturels prévisibles est rapidement adopté, ce que, bien entendu, nous souhaitons.

Les crédits de prévention de la pollution sont modérément réduits pour tenir compte de l'accroissement de 44 p. 100 des ressources de l'ADEME. Ils permettent d'augmenter le nombre des secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles et de conforter le rôle de l'INERIS. Il est vrai que l'ADEME souffre d'un endettement dû à une fusion, peut-être mal réalisée, des trois organismes dont elle a pris la succession. Des solutions devront être imaginées pour dépasser cette situation.

Les crédits de protection de la nature, globalement reconduits, permettent la création d'un nouveau parc naturel en Guyane, conformément aux engagements de préservation de la biodiversité pris à Rio. Il s'agit de la principale contribution de notre pays à la sauvegarde des forêts tropicales, dont le rôle de réservoir de la diversité biologique et de régulateur des climats revêt une importance majeure pour les équilibres écologiques de la planète.

Les crédits des réserves naturelles et des parcs naturels régionaux restent stables, conformes aux engagements des contrats de plan.

Les moyens du Conservatoire du littoral sont revalorisés de 3,3 p. 100, ce qui permet de lui attribuer un emploi nouveau. Des efforts d'amélioration de sa gestion, tirant les conséquences du récent rapport de la Cour des comptes, devront peut-être lui être demandés. Ses autorisations de programme subissent une restriction modérée, mais il bénéficiera de la nouvelle procédure de dation en paiement de certains impôts pour les terrains présentant un intérêt écologique ou paysager. Je le demandais en tant que rapporteur depuis deux ans. Vous l'avez fait. Nous pouvons nous en réjouir.

La recherche bénéficie d'une priorité marquée, puisque ses dotations progressent de 13 p. 100. L'an passé, je souhaitais qu'elle soit mieux prise en compte. Je me réjouis que vous le fassiez. Mieux connaître l'environnement, c'est la condition pour mieux connaître les problèmes et les solutions à y apporter.

Je désirerais compléter ce rapide tour d'horizon des perspectives d'actions du ministère par quelques propositions intéressant directement son champ de compétence.

Les mesures nouvelles prévues pour traiter les sites et sols pollués pourraient utilement être complétées par un plan de suppression ou de réhabilitation des stations-service abandonnées, qui défigurent de trop nombreux sites. Les grandes entreprises publiques devraient, par ailleurs, être plus nettement rappelées à leurs responsabilités en matière de paysage. Dans l'esprit de l'article 91 de la loi du 2 février 1995, EDF et France Télécom devraient être invitées à procéder, partout où l'intérêt du site le commande, à enfouir leurs lignes. De même, la SNCF devrait veiller à la bonne insertion dans le paysage de ses gares désaffectées, où elles constituent souvent de véritables verrues. Il conviendrait d'y remédier.

La protection de l'environnement nécessite un effort financier dont le budget de l'environnement ne représente qu'une fraction. Mais elle exige aussi une adaptation continue du droit. Or cette adaptation ne se fait pas seulement au plan national. Les institutions européennes y contribuent aujourd'hui de manière croissante. Encore faut-il veiller à ce que les textes communautaires relatifs à l'environnement soient appliqués avec la même rigueur par tous les Etats membres. L'Europe de l'environnement doit devenir une réalité. Il ne saurait être question de tolérer de la part de certains un quelconque « dumping écologique ».

Pour ce qui est du droit national, qui reste essentiel, un code de l'environnement serait plus accessible et plus clair que l'actuelle prolifération législative et réglementaire. Mais il faut aussi que les lois existantes soient pleinement appliquées et que la cinquantaine de décrets actuellement en souffrance puissent être rapidement pris.

Pour conclure, j'insisterai sur quelques points.

L'environnement doit être pris en compte le plus en amont possible. Prévenir vaut mieux que guérir et cela coûte souvent moins cher.

La sensibilisation et la formation des jeunes doivent se faire à tout niveau. Il faut renforcer les liens entre l'éducation et l'environnement.

La mise en œuvre des mesures environnementales prévues par les contrats Etat-régions du XI^e Plan doit se faire conformément au rythme fixé.

Enfin, la lutte contre l'érosion des sols, les inondations et le ruissellement des eaux pluviales, conséquences de certains remembrements, des nouvelles méthodes culturales, de la politique agricole commune doit faire l'objet non seulement d'études coordonnées par les DIREN, mais encore de mesures concrètes respectueuses de l'environnement. Pour ce faire, de nouveaux moyens devraient être débloqués.

L'environnement ne doit plus être l'affaire des seuls experts. Il doit devenir « l'affaire de tous », mais cela suppose que chacun s'interroge sur sa propre responsabilité, qu'il s'agisse de domaines aussi sensibles que les déchets, la pollution atmosphérique, le respect des paysages ou la santé.

Dans tous ces domaines, des pratiques simples et de bon sens doivent être recherchées et encouragées, à commencer par le vélo et la marche à pied. Elles sont une nécessité tant pour les générations actuelles que pour les générations futures.

Ainsi ce projet de budget de l'environnement pour 1996 doit-il n'être jugé que comme un premier élément d'une stratégie plus vaste.

De ce point de vue, il apparaît comme un bon instrument. Il rationalise les moyens du ministère, améliore ses capacités d'intervention, lui permet de faire face à ses missions essentielles dans le contexte actuel.

C'est pourquoi la commission des finances en recommande l'adoption. Elle a toutefois décidé de proposer une réduction modérée des crédits de l'environnement de 8,8 millions de francs dans le cadre de son effort global d'économies de 2 milliards de francs. Cette décision est conjoncturelle. Je pense que nous y reviendrons tout à l'heure. Je dois dire que à titre personnel, je n'y suis pas favorable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Brard. Nous n'en attendions pas moins de vous !

M. le président. La parole est à M. Ambroise Guellec, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Ambroise Guellec, rapporteur pour avis. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, notre ami Denis Merville, rapporteur spécial de la commission des finances, a dit sur le projet de budget à peu près tout ce que je pourrais en dire. Je n'y reviendrai donc pas longuement. Je me bornerai à formuler certaines observations, avant d'élargir mon propos sur quelques points.

Il est vrai que nous examinons dans une ambiance de relative morosité un projet de budget qui se caractérise par une grande modestie, tant dans son montant que dans ses objectifs. Il témoigne d'une position défensive, due au contexte général dans lequel il a été préparé. Disons que l'essentiel a été préservé, à savoir les moyens de fonctionnement de l'administration et des établissements publics qui sont placés sous la tutelle du ministère de l'environnement ou qui y sont rattachés. En revanche, l'investissement connaît un léger recul, pour la première fois depuis de nombreuses années. En clair, ce budget ne constitue pas la grande priorité du moment. Mais chacun avait pu s'en apercevoir...

Madame le ministre, vous avez assigné quatre priorités à votre action.

Première priorité : la prévention des risques et en particulier le plan Loire, que je suis avec grande attention et intérêt en tant que président d'un bassin concerné. Nous nous retrouverons d'ailleurs bientôt pour faire le point. Un engagement a été pris. Il faut qu'il soit mené à son terme. Notre collègue Darrason a évoqué de son côté un autre engagement concernant l'étang de Berre et là encore, l'effort devra être poursuivi dans les conditions acceptées et voulues par la majorité de ceux qui sont directement concernés.

Deuxième priorité : l'amélioration des connaissances dans le domaine de l'environnement.

Troisième priorité : la réforme de l'Etat. J'aimerais savoir ce qu'on entend par là.

Quatrième priorité : la protection de la nature, sur laquelle je m'attarderai quelque peu. En effet, les chiffres ne me semblent pas refléter cette priorité. Seuls les crédits alloués aux parcs nationaux augmentent un peu. Mais c'est uniquement parce qu'un engagement avait été pris en Guyane et qu'il fallait le satisfaire. Partout ailleurs, on observe une stabilisation des moyens de fonctionnement et une diminution généralisée des investissements.

Cela me conduit à dire quelques mots d'un établissement auquel je porte beaucoup d'intérêt, voire d'affection. Je veux parler du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres. Le 10 juillet dernier, à Rochefort, le Président de la République a lui aussi manifesté un vif intérêt à l'action du conservatoire. Il a clairement dit qu'il veillerait à ce qu'il dispose des moyens nécessaires à la poursuite de son action et à l'application de la politique qui lui est assignée par les autorités de l'Etat. Je regrette de devoir constater que cette intention ne se retrouve pas dans ce projet de budget, puisque les crédits d'investissement diminuent, je crois – je le dis de mémoire – de huit millions de francs.

Mais revenons à l'enjeu de ce débat : d'un côté, le projet de budget pour 1996 et, de l'autre, des rafales d'annulations de crédits, qui se sont succédé tout au long du deuxième semestre 1995 et que nous n'avons pas vu venir, dans la mesure où nous n'avons jamais été consultés.

Si, durant le premier semestre de 1996, ces annulations devaient se poursuivre sans que le Parlement en soit informé, notre discussion serait totalement vaine ! J'y insiste. Car au moment même où l'on mettait en évidence son rôle, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres a subi une première annulation de crédits d'investissement de 23 millions de francs, suivie d'un gel de crédits.

Madame le ministre, je ne vous mets pas du tout en cause. Nous savons bien d'où vient la décision. Il conviendrait pourtant de savoir comment conjurer nos

efforts pour que les engagements pris au plus haut niveau de l'Etat soient respectés par certains bureaux de Bercy. Sinon, où allons-nous ? Je crois savoir qu'un dégel va intervenir. Encore faudrait-il qu'il n'intervienne pas au moment où il n'est plus possible d'engager les crédits, parce qu'alors ce serait une annulation déguisée de crédits à laquelle on assisterait.

Si j'ai plus particulièrement insisté sur ce point, c'est qu'il convient de préserver une certaine crédibilité. Sinon, nous aurons beaucoup de mal à promouvoir la politique de l'environnement qui nous paraît indispensable.

Je dirai un mot rapide de certaines autres ressources dont dispose l'environnement. Elles proviennent des budgets des collectivités territoriales, des établissements publics sous forme de taxes et redevances, et je pense bien sûr, tout particulièrement, aux agences de l'eau dont on a parlé M. Merville, et à l'ADEME. Les premières disposent de plus de dix milliards de francs et la seconde de près d'un milliard de francs par an.

Nous sommes bien sûr conscients de la nécessité pour ces établissements de disposer de réels moyens. Encore faut-il, et je rejoins tout à fait le rapporteur de la commission des finances, que le Parlement soit en mesure de les évaluer et de contrôler leur coordination.

Cela semble actuellement très difficile. Comment, alors, permettre à la représentation nationale d'assumer ses fonctions normales de proposition et de contrôle dans un contexte qui ne favorise pas son expression ?

Autre point sur lequel il faut essayer d'avancer, celui de la profusion des textes législatifs et réglementaires – certes utiles – qui fait que le simple citoyen ne s'y retrouve plus et qu'il n'est plus capable de percevoir la politique qu'on entend mettre en œuvre.

Le président de l'Assemblée nationale m'a demandé de réfléchir, dans le cadre d'une mission à laquelle participent de nombreux collègues, aux problèmes relatifs à l'eau et, tout particulièrement, à son prix. En travaillant sur le sujet, j'ai pu dénombrer, depuis 1975, neuf directives européennes et trois autres en préparation ! J'ai observé par ailleurs que la dernière loi sur l'eau faisait l'objet de vingt-six décrets d'application, cinq arrêtés et vingt-deux circulaires ! Qui est capable de se retrouver dans un tel maquis ? J'avoue humblement que ce n'est pas mon cas. Peut-être, madame le ministre, est-ce le vôtre et dans ce cas, je vous exprime toute mon admiration.

Il est évident que l'on ne peut plus continuer ainsi. Il faut que l'on y voie clair. Tout habitant de notre pays doit comprendre ce qui s'applique à lui et pourquoi. C'est très important.

Et à chaque fois que l'on décide de légiférer ou d'intervenir par la voie réglementaire, il faut évaluer sur quel chemin on s'engage et s'assurer de notre capacité à aller jusqu'au bout. Jusqu'à présent, cela n'a jamais été fait. Nous sommes « bardés » de textes. Mais nous savons pertinemment que les échéances qu'ils fixent ne seront, la plupart du temps, jamais respectées.

Tout cela mérite réflexion et je souhaiterais, madame le ministre, que vous vous y associiez.

Quant à la nécessaire contribution à la réduction des dépenses publiques, elle ne doit pas conduire à reporter sur les collectivités locales ou sur les usagers certaines dépenses jusque-là assumées par l'Etat ; je pense notamment à une éventuelle augmentation de la redevance perçue par les agences de l'eau.

Ainsi, et ce sera ma conclusion, au moment où nous examinerons un texte qui vous est cher et qui est actuellement en préparation, la loi sur l'air, il faudra que nous gardions à l'esprit ces deux préceptes : ne faire que ce qui est nécessaire et s'assurer que ce que nous ferons sera parfaitement compris et admis par l'ensemble de la population.

Mais j'ai là, dans ma poche, un amendement déposé par la commission des finances...

M. Jean-Pierre Brard. Gardez-le !

M. Ambroise Guellec, *rapporteur pour avis.* ... qui vise à réduire encore les crédits de fonctionnement du Conservatoire du littoral. Eh bien, je suis très heureux de vous dire ce que j'en pense : je n'en pense pas du bien ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Madame le ministre, nous sommes très heureux de vous voir sur votre banc. Je ne sais pas si, comme « certaine » de vos prédécesseurs, vous êtes venue en véhicule électrique. A moins que, profitant de la proximité de la Seine, vous ne soyez venue sur le radeau recueillant les rescapés du bref voyage du Juppé I, qui coula corps et biens... (*Sourires.*)

M. Yves Van Haecke. Facile !

M. Jean-Pierre Brard. Je constate avec regret et consternation, madame le ministre, que vous êtes à la tête d'un ministère « peau de chagrin ». En effet, pour la première fois depuis six ans, le budget du ministère de l'environnement est en diminution. Les autorisations de programmes subissent une perte de 12,4 p. 100 ! J'ai d'ailleurs noté, et vous aussi sans doute, que M. Merville, qui ne veut pas se fâcher avec vous, était passé délicatement sur la plupart des crédits de votre ministère.

Nulle trace dans votre budget d'un grand service public de la nature, d'un grand service de l'eau, nulle ambition d'un grand ministère de l'environnement. La priorité n'est manifestement pas donnée à l'environnement, de façon encore plus évidente que les années précédentes. Ces nouvelles orientations sont d'autant plus préoccupantes que de nouveaux besoins sont enregistrés. A quoi bon, par exemple, une loi sur l'air, comme vient de l'évoquer notre collègue Ambroise Guellec, si vous n'avez pas un sou vaillant pour l'accompagner ?

Les pouvoirs publics seront-ils en mesure de répondre à ces besoins nouveaux ? Quels seront les moyens mis en œuvre demain pour détecter et lutter, par exemple, contre les pollutions atmosphériques, véritable problème de santé publique ?

Comment les élus locaux vont-ils être associés au diagnostic et à la recherche de solutions durables, face à la progression exponentielle du nombre d'alertes et de leur gravité, comme cette semaine encore en Ile-de-France ?

La diminution de moitié des crédits du fonds d'intervention pour la qualité de la vie est significative et très préoccupante, l'objectif étant manifestement sa suppression.

Plus grave encore, madame le ministre, des organismes comme le Conservatoire du littoral ou l'ADEME voient leurs dotations réduites. Comment l'ADEME pourra-t-elle mener dans les années à venir de réelles campagnes en faveur des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables ?

L'an dernier, le rapport Souviron avait ouvert des pistes de réflexion dont nous ne retrouvons pas trace aujourd'hui dans les nouvelles politiques.

J'ajoute que la représentation nationale a sans doute été la seule, madame le ministre, à ne pas être associée au grand débat intitulé, ne l'oublions pas, « Energie et environnement ». Un débat devait avoir lieu ici même. Quand ce débat plusieurs fois promis aura-t-il lieu ?

Madame le ministre, la France a été lancée dans un programme du « tout nucléaire » pour la production d'énergie électrique.

Alors que le renouvellement de centrales devrait être décidé prochainement, alors que des milliards sont gaspillés dans Super-Phénix, que vous condamniez il n'y a pas si longtemps et dont l'exploitation est de nouveau arrêtée, le Parlement sera-t-il consulté sur les choix qui engagent la France pour des décennies ? Le ministère de l'environnement doit assurer la transparence contre les groupes de pression, qui sont d'une efficacité ravageuse, y compris dans notre hémicycle.

Qu'en est-il du prix réel du nucléaire, démantèlement et gestion des déchets inclus ? Qu'en est-il du coût du kilowatt-heure à l'exportation, alors que la France dispose de plusieurs centrales qui ne produisent que dans cet objectif ? Les contrats qui lient EDF à des pays étrangers vont-ils demeurer secrets ?

Vous vous êtes satisfaite de ce que l'IFEN verrait ses moyens maintenus, alors que le dispositif statistique et comptable français devrait être sensiblement accru pour que la France s'engage dans une comptabilisation des coûts environnementaux des politiques publiques. Le développement des comptes satellites est nécessaire mais, au-delà, les nouveaux concepts développés par la Banque mondiale elle-même trouveront-ils un écho favorable dans notre pays, ou bien notre pays sera-t-il en retard y compris sur la Banque mondiale ?

Là encore, l'absence de transparence est flagrante. Comment seront comptabilisés, en termes de coût pour l'environnement, les dommages causés par le canal Rhin-Rhône, qui, si j'en crois vos propos, madame le ministre, serait un projet « pharaonique » ? Au moins là-dessus, je suis d'accord avec vous, mais je serais très intéressé de vous entendre répéter ces propos à cette tribune, ce qui démontrerait une continuité dans votre réflexion. (*Sourires.*)

Madame le ministre, vous êtes avocate de profession. Et, quand on est avocat, c'est comme lorsqu'on est évêque : on l'est jusqu'à la fin de sa vie. (*Sourires.*) Vous avez plaidé, à de nombreuses reprises, du côté des associations de protection de l'environnement. Pourtant, votre budget laisse à penser qu'auprès de Bercy et de Matignon vous n'avez pas su, ou pas pu plaider la cause de l'environnement et que vous devenez l'alibi environnemental d'une politique monétariste qui sacrifie notre avenir et celui des générations futures aux dogmes productivistes.

Il est vrai qu'il y a encore pire que les projets gouvernementaux : je pense à l'agression – c'est ainsi qu'il faut assurément dire les choses – de notre collègue Jean-Pierre Thomas, qui a été suivi par la commission des finances et auquel vous auriez répondu – si c'est vrai, c'est tout à votre honneur – : « J'ai déjà assez payé ! » Vous ne souhaitez pas, semble-t-il, que la hache s'abatte une fois encore. Nous serons très attentifs à la façon dont vous vous opposerez aux ayatollahs de la hache budgétaire, qui sont en même temps les apôtres de la défense des privilégiés.

Nous voudrions que notre débat et sa conclusion témoignent en fait que vous n'avez pas abandonné vos convictions en même temps que vous avez passé les portes d'entrée du Gouvernement.

Vous savez que nous jugeons toujours sans *a priori*. C'est donc avec un grand intérêt que nous vous écouterons et suivrons le débat même si, pour une part, c'est sans illusion : je ne vois pas comment vous pourriez changer le vil plomb en or. D'ailleurs, j'imagine que M. le Premier ministre ne vous en a pas laissé la latitude. (*Soupires.*)

M. le président. La parole est à M. Yves Van Haecke.

M. Yves Van Haecke. Madame le ministre, pour le gaulliste que je suis, la défense de l'environnement va de soi. Pour mes collègues du groupe du RPR, il n'y a pas de grande politique nationale sans la volonté constante d'agir dans le long terme en prenant en compte les données de l'écologie. Aussi est-ce un honneur pour moi que d'intervenir sur les crédits de l'environnement au nom de mon groupe.

Certes, ce n'est pas à l'aune des crédits inscrits pour votre ministère que se mesurent les actions de protection de la nature, la lutte contre les risques majeurs et les pollutions de toute nature. Les agences de l'eau pèsent pour plus de 10 milliards, l'ADEME pour près d'un milliard en ressources propres, l'INERIS, l'IFEN, l'Office de la chasse et, entre autres, les parcs naturels nationaux pesant pour un autre milliard.

Au total, la dépense publique, toutes ressources confondues et selon que l'on prend ou non en compte les crédits engagés par les collectivités locales, représente de 160 à 200 milliards de francs. Ces chiffres ne baisseront pas en 1996, comme on peut le penser.

Madame le ministre, vous n'avez donc pas à être modeste vis-à-vis de votre budget. Si, aujourd'hui, vous entendez quelques critiques, y compris dans les rangs de la majorité, c'est que les impatiences sont grandes, et sans doute aussi ambitieuses – trop peut-être – les objectifs et les programmes qui ont été définis dans le passé.

Dans une conjoncture économique et financière tendue comme la nôtre, qui exige que toute dépense publique soit le plus possible limitée à l'indispensable – n'est-ce pas le cas du domaine de l'environnement ! –, les crédits de votre ministère sont globalement maintenus et permettent d'avancer dans les trois grandes priorités que vous-même et le Gouvernement vous êtes données : la prévention des risques majeurs, l'amélioration de la connaissance et des outils de gestion de l'environnement, les actions nouvelles de protection de la nature.

L'analyse précise des dotations budgétaires a été présentée par les rapporteurs. Je n'y reviendrai donc pas dans le détail. Je relèverai cependant que, en ce qui concerne la prévention des risques d'inondations et la réalisation du plan « Loire grandeur nature », nous n'en sommes qu'à la phase initiale. Parions que les dotations futures finiront par avoir le rythme nécessaire pour atteindre les objectifs : 10 milliards de travaux d'un côté et 1,8 milliard de l'autre, ce qui représente quand même des masses très importantes.

Les grands travaux impliquent la réalisation de plans de prévention des risques majeurs par les services déconcentrés. Chacun sait que les directions régionales de l'environnement ne passent pas pour être les mieux dotées. Vous avez le souci de leur apporter quelques moyens complémentaires par redéploiement, c'est un point sur lequel je reviendrai tout à l'heure.

La deuxième priorité, c'est-à-dire la connaissance de l'environnement et l'amélioration des outils de gestion et d'évaluation, concerne d'abord la recherche.

Ce sont 10 millions de francs d'autorisations de programme en mesures nouvelles qui devraient permettre de pousser la recherche dans plusieurs domaines prioritaires : la santé et l'environnement, dont les crédits seraient sur la sellette, la qualité de l'air – n'est-ce pas d'actualité ? –, la biodiversité et l'économie de l'environnement, pour n'en citer que quelques-uns.

Les actions nouvelles intéressent encore l'Institut français de l'environnement, correspondant et relais de l'Agence européenne de l'environnement de Copenhague. Il doit se montrer à la hauteur de sa mission si l'on veut que la France tienne sa place dans l'Europe de l'environnement. Je ne vois pas comment on pourrait lui mesurer ses moyens au-delà de ce qui est déjà prévu dans le projet de budget.

Troisième priorité : la protection de la nature.

La création du parc régional de Guyane doit être un exemple dans cette région du monde. Elle est la concrétisation de nos engagements souscrits au sommet de Rio de Janeiro. Cette création ne grève pas trop le financement des parcs naturels nationaux existants, ce qui mérite d'être souligné.

Quant à la création de l'Institut d'écologie et de gestion de la biodiversité, au sein du Muséum d'histoire naturelle, elle traduit la volonté d'agir plus efficacement, et avec des moyens renforcés, en faveur de la sauvegarde des espèces de la faune et de la flore. Les écologistes vous en seront très reconnaissants.

Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres va bénéficier d'un nouveau moyen d'action : la dation par un propriétaire en paiement de sa dette envers l'Etat. Il s'agit là de la reprise d'une proposition que notre collègue Denis Merville avait formulée l'an dernier.

L'outil est intéressant, mais celui-ci ne fera sans doute pas oublier les graves coupes – après M. Ambroise Guélec, je voulais le répéter – intervenues dans les crédits du conservatoire en 1995 et la baisse des autorisations de programme dans le budget de 1996, que ne compenseront sans doute pas les éventuelles dations.

Enfin, vous vous félicitez de ce que les engagements pris par l'Etat dans les contrats Etat-régions – il s'agit notamment du financement des parcs naturels régionaux – seront honorés en 1996. Cela peut surprendre qu'il faille le rappeler, mais, dans les temps que nous traversons, ce n'est sans doute pas inutile.

A ce stade de mon intervention, je voudrais, avant d'aborder brièvement les questions soulevées par les différents articles budgétaires, évoquer trois grands chantiers auxquels je vous sais très attachée, madame le ministre : l'élaboration de l'avant-projet de loi sur l'air, la sécurité des installations nucléaires, le développement des énergies renouvelables.

L'actualité nous ramène de plus en plus souvent à des constats terrifiants sur les taux de pollution atmosphérique alors que vingt ans, ou presque, d'application de la loi sur les établissements classés nous avaient fait oublier les usines d'antan et leur crasse. Les groupes de travail que vous avez réunis ont rendu leur copie. Je crois bien que l'opinion attend de vous et du Gouvernement des initiatives sérieuses en la matière.

Mais je sais l'étendue des difficultés car l'approche environnementale englobe toutes les disciplines et touche à de nombreux domaines de la vie sociale : travail, habi-

tat, transports, sources d'énergie. Tout cela sera repris dans un projet de loi. On mesure déjà la gravité des arbitrages à effectuer. L'application reposera encore sur les services extérieurs qui, avec leurs moyens actuels, pourront faire face avec peine. En disant cela, je vous renvoie à ce que rappelait tout à l'heure notre rapporteur spécial à propos de l'application des grandes lois adoptées dans le passé, y compris dans un passé récent.

En attendant, l'Assemblée nationale a fait un pas dans votre sens, madame le ministre : elle a allégé la taxe intérieure de consommation pesant sur le GPL, le gaz de pétrole liquéfié, en adoptant un amendement de M. Merville. Les transports publics routiers en site urbain devraient dorénavant faire largement appel à ce carburant. C'est du moins ce que nous souhaitons.

En ce qui concerne la sécurité des installations nucléaires vous poursuivez, au nom de la France la difficile entreprise technique et diplomatique, au sein de l'Union européenne, pour obtenir des pays de l'Est, tels l'Ukraine et la Bulgarie – vous étiez récemment à Sofia avec vos collègues européens de l'environnement – qu'ils mettent fin à des exploitations dangereuses. J'aimerais que vous puissiez nous donner des informations à ce sujet.

En France même, vous vous attachez à dédramatiser le débat, avec une efficacité certaine, notamment par la mise en place d'une commission indépendante d'étude sur la centrale Superphénix. Mais la redécouverte d'anciens stockages de déchets radioactifs au large des côtes du Cotentin ravive les hantises et les polémiques. Que faut-il faire, que peut-on faire pour s'assurer de l'innocuité de ces surprenantes décharges ?

Au-delà de toute passion, il est nécessaire de poursuivre les recherches et le développement en faveur des énergies renouvelables. C'est le troisième grand chantier que je voulais citer, sachant qu'il y en a bien d'autres – qualité de l'eau, restauration des sites pollués orphelins, élimination des déchets – qui sont cependant entrés, même récemment, dans des phases d'application où interviennent des établissements publics armés pour cela et dont les moyens vont s'accroissant.

A propos des énergies renouvelables, j'évoquerai les biocarburants et la réussite de cette phase initiale de développement. Qu'il s'agisse de la détaxation du diester et du bio-éthanol, de la mise en place d'unités industrielles ou de la récolte du colza en abondance sur les « jachères énergétiques », tout cela a été bien conduit.

Madame le ministre, quelles sont aujourd'hui les perspectives de développement des biocarburants ?

S'agissant de l'agriculture, il serait dommage de ne pas évoquer sa part dans la politique d'environnement. Je crois profondément qu'il n'y a pas de vraie politique agricole sans politique d'environnement, sans protection de la nature, sans respect de la nature par l'agriculture, sans aménagement de l'espace rural. Or il y a encore fort à faire en ces domaines !

Les réformes de la politique agricole amènent à mieux tenir compte de la nature, et c'est fort bien, comme elles donnent une nouvelle chance aux produits authentiques et de qualité, dont font partie les produits de l'agriculture biologique. Je sais que votre collègue chargé de l'agriculture partage ce point de vue.

Avant de terminer ce tour d'horizon, j'évoquerai encore votre intérêt, madame le ministre, pour l'éducation à l'environnement. Ayant localement en charge dans mon département une mission sur ce sujet, je souhaite ardemment que soient encouragés les projets qui vont offrir aux scolaires et aux divers publics des moyens de

mieux connaître et de mieux comprendre l'environnement. Sinon, vos services ne pourraient donner que des conseils et fournir éventuellement une assistance technique, ce qui serait dommage. Quoi qu'il en soit, sachez bien que tout ce que vous pourrez entreprendre dans ce sens sera bien accueilli par l'opinion publique !

Je voudrais, pour conclure, donner mon sentiment sur les amendements votés par la commission des finances.

Que dire d'une réduction des crédits de fonctionnement du ministère de l'environnement *stricto sensu* ?

Il s'agit d'une administration appuyée par des services régionaux modestes – je pense notamment aux DIREN et aux DRIRE – dont les moyens ne passent pas pour être pléthoriques. Les DIREN et les DRIRE utilisent comme relais, mais d'une façon très limitée, certains services départementaux : les DIREN, par exemple, utilisent les directions départementales de l'agriculture, ce qui est tout à fait normal. Qu'on n'aille pas dire que le ministère est une administration trop dépensière !

M. Olivier Darrason. Très juste !

M. Yves Van Haecke. Sur les crédits du titre IV, qui vont à l'INERIS, à l'ADEME et au Conservatoire du littoral, nos rapporteurs se sont exprimés.

L'INERIS est une petite structure. Je ne vois donc pas comment on pourrait lui mesurer ses moyens.

L'ADEME voit déjà ses ressources de fonctionnement largement transférées du budget de l'Etat vers ses propres taxes fiscales et parafiscales. Mais en accroissant le pourcentage des taxes qui viennent abonder le budget de fonctionnement de l'ADEME, on arriverait à des taux de prélèvement sans rapport avec les réalités fonctionnelles et administratives, ce qui ne serait pas correct à l'égard des payeurs, même si ce sont des pollueurs !

Quant au Conservatoire du littoral, il souffre d'un « manque de moyens », *dixit* la Cour des comptes. Que dire de plus ?

J'en viens aux crédits d'investissement. Ils sont absolument indispensables. Ceux qu'il serait question de supprimer à la ligne budgétaire « actions en faveur de la qualité de la vie » ne concerneront pas le FIQV, comme on pourrait le croire, mais la lutte contre le bruit. N'allons pas soutenir que nous pourrions nous en passer !

Ceux qui concernent l'ADEME seront consacrés à des actions qui ne peuvent pas être financées par ailleurs parce que toutes les ressources fiscales ou parafiscales de l'Agence ne sont pas fongibles, il faut le savoir.

M. Olivier Darrason. C'est vrai !

M. Yves Van Haecke. Enfin, les crédits destinés à la recherche devraient logiquement bénéficier de la priorité affichée par le Gouvernement et la majorité à l'occasion de l'examen du secrétaire d'Etat à la recherche. Comment pourrions-nous nous déjuger ?

Madame le ministre, vous qui vous dites « gardienne du long terme » – je vous cite – ou encore « sentinelle de l'avenir de la planète » car l'écologie, c'est avoir les pieds sur terre et la tête dans les étoiles, vous dont la forte compétence juridique des questions d'environnement, l'énergie et la disponibilité forcent le respect, vous voilà impliquée dans des batailles sur des questions budgétaires d'arrière-boutique qui seraient terre à terre s'il ne s'agissait pas un peu de l'avenir de notre planète.

Au nom de mes collègues du groupe du RPR, je vous assure de mon entier soutien dans l'examen de votre budget, que nous voterons avec détermination. (*Applaudisse-*

ments sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Jean-Pierre Brard. Quel dommage que les compléments ne soient pas transformables en crédits. *(Sourires.)*

M. Jacques Vernier. Ce serait de l'alchimie !

M. Olivier Darrason. Avec M. Brard, ils seraient encore plus réduits !

M. le président. La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, je suis sincèrement heureuse de me retrouver face à l'une des rares survivantes du naufrage féminin du dernier gouvernement.

L'histoire ne nous dit pas encore si l'observatoire de la parité entre hommes et femmes, qu'a récemment mis en place le Premier ministre lui-même, sera saisi de ces cas de licenciement des deux tiers d'un effectif féminin sans motif réel et sérieux, comme le dit le code du travail. Le grand tort de plusieurs de vos collègues est d'avoir cru aux promesses de la campagne électorale du candidat Chirac : l'une a résisté à l'approche comptable des dépenses de santé et l'autre tenait aux nouvelles allocations promises il y a quelques mois.

M. Ambroise Guellec, rapporteur pour avis. Merci de les soutenir !

Mme Ségolène Royal. Je les ai soutenues, et sans complexe !

De ce point de vue, madame, vous avez été protégée par le fait qu'il n'y a pas eu beaucoup de promesses pour l'environnement pendant la campagne présidentielle. Mais dans d'autres secteurs, alors que le virage du retour à la pensée unique était pris, il fallait supprimer les témoins gênants des promesses encore toute vibrantes aux foules qui avaient sincèrement cru au changement de politique. Elles ont parlé et comme, pour certains hommes dont le Premier ministre – on le sait maintenant –, les femmes ne sont supportables que lorsqu'elles se taisent elles ont eu le sort qui leur était réservé. Est-ce à dire que vous êtes restée parce que vous, vous aviez le sens de la discipline gouvernementale et le bon goût de ne pas gêner ? Madame, je tiens à vous le dire, je vous apprécie en tant que femme et pour ce que vous avez fait professionnellement en tant qu'avocate convaincante, engagée, bataillant notamment sur des dossiers difficiles pour la protection de l'environnement. Je ne vous mets pas personnellement en cause. Ce que je conteste vigoureusement, c'est le faible espace politique qui vous est laissé et qui vous impose ce silence assourdissant sur les grands problèmes et les questions sensibles. Est-ce parce que vous pressentiez le sort qui vous serait réservé si vous parliez ?

Vous le savez bien, tous nos collègues l'ont dit à cette tribune, le ministère de l'environnement n'a pas beaucoup de moyens financiers, mais il a une grande force : la force du verbe, que vous connaissez professionnellement. Il a même parfois le devoir de crier, de dénoncer ceux qui s'enrichissent sur la destruction de l'environnement, donc de la santé. Il a ce pouvoir extraordinaire de défendre une éthique de protection et de précaution et, par là même, de modifier les comportements de mépris, d'égoïsme ou d'indifférence. La pédagogie est essentielle dans ce secteur, car c'est elle qui peut nous permettre de changer les habitudes.

Alors pourquoi ne faites-vous entendre que votre silence sur tous ces événements qui font que l'année écoulée est une année noire pour l'environnement, année

que vient clôturer un budget en recul pour la première fois depuis quinze ans ? Vous avez, par exemple, gardé le silence sur la réouverture de Superphénix qui, chacun le sait maintenant, est une impasse industrielle, une faillite financière et un risque majeur pour l'environnement. Superphénix est à nouveau arrêté pour défaillance technique. Allez-vous demander un nouvel arbitrage au Premier ministre pour qu'il ne redémarre pas ?

Vous avez gardé le silence sur la suppression de lignes de chemin de fer, décision qui va à contre-courant de toutes les batailles difficiles pour le rééquilibrage entre le rail et la route.

Vous avez gardé le silence sur l'extension de Roissy alors que vous devez savoir, compte tenu de vos antécédents professionnels, qu'elle est en contradiction avec la loi de lutte contre le bruit que j'ai d'ailleurs eu l'honneur de faire voter et qui a eu le soutien de tous les groupes politiques de cette assemblée. Cette loi prévoit en effet qu'aucun équipement d'infrastructure lourd supplémentaire ne peut être réalisé sans que les problèmes liés au bruit soient résolus par anticipation.

Vous avez gardé le silence, sauf au début – je vous le concède – sur la pollution atmosphérique en Ile-de-France qui vient d'atteindre un pic pour la deuxième fois en moins d'un mois. On assiste à une banalisation de l'empoisonnement de l'air et à un médiocre conflit de compétences entre les différentes autorités de l'Etat : préfet de police, ministre de l'intérieur, ministre de l'équipement et vous-même – trois hommes contre une femme, par les temps qui courent, ce n'est pas facile ! *(Sourires.)* Et pourtant, la situation est grave. La pollution par le dioxyde d'azote se double désormais, à Paris, d'une pollution par le dioxyde de soufre. L'alerte de niveau 3, atteinte hier, a été précédée de trois alertes de niveau 2 entre lundi et mercredi. Les pouvoirs publics n'ont donc aucune excuse pour ne pas avoir agi. Ces signaux d'alarme auraient dû conduire à prendre des décisions gouvernementales d'urgence et des mesures structurelles réclamées par tous. La préfecture de police s'est contentée, une fois de plus, de propos mollassons conseillant d'éviter tout exercice en plein air nécessitant un effort physique inhabituel et soutenu, d'éviter de prendre les voitures. Comment d'ailleurs peut-on nous demander cela alors que, dans le même temps, le Gouvernement encourage l'achat d'automobiles par une prime ? C'est à n'y rien comprendre pour le citoyen !

M. Ambroise Guellec, rapporteur pour avis. Vous mélangez tout ! Ce n'est pas possible !

Mme Ségolène Royal. Mais non, c'est cohérent ! Il faut que les citoyens comprennent ce qui se passe !

M. Ambroise Guellec, rapporteur pour avis. Ce n'est plus un discours, c'est une salade !

Mme Ségolène Royal. On ne peut pas, d'un côté, encourager l'achat d'automobiles et, de l'autre, supporter des communiqués du préfet de police disant aux personnes qui ont acheté une automobile grâce à la prime gouvernementale de ne plus la prendre pour rouler dans Paris. Ça n'a pas de sens !

M. Ambroise Guellec, rapporteur pour avis. On patauge dans le marais poitevin !

Mme Ségolène Royal. Quant à la nécessité d'éviter tout exercice de plein air occasionnant un effort physique, on se doute bien que les nourrissons, les jeunes enfants, les asthmatiques, les allergiques, les insuffisants respiratoires chroniques et les personnes âgées ne vont pas

se livrer aux excès d'exercice physique que leur déconseille le préfet de police. Où sont donc les actions en faveur du transport en commun et que sont devenus les encouragements à la voiture électrique ?

Cette inaction des pouvoirs publics est coupable. C'est une grave atteinte au principe de précaution et, madame la ministre, j'ose à peine vous demander des nouvelles du projet de loi que vous annonciez pour le mois de novembre. La Commission européenne a engagé une procédure précontentieuse à l'encontre de la France pour la non-transposition en droit interne de la directive concernant la pollution de l'air par l'ozone. Qu'attend donc le Gouvernement pour publier le décret relatif à la qualité de l'air qui devait être transcrit en droit interne pour le 21 mars 1994 ? La Commission européenne a de nouveau émis un avis à votre attention, le 28 septembre 1995, pour que la France le publie. Compte tenu des pointes de pollution observées, je souhaiterais connaître les délais de publication de ce décret extrêmement important.

Madame la ministre, on ne vous a pas non plus encore entendue, mais cela viendra peut-être compte tenu de l'actualité, sur le problème extrêmement grave des empoisonnements par l'amiante. Pourquoi le décret concernant les contrôles sur l'amiante a-t-il été repoussé à cinq reprises par le conseil des ministres ? Allez-vous faciliter les demandes d'indemnisation des victimes et faire voter d'urgence un texte tirant les conséquences des conclusions du tribunal de Saint-Lô, qui a reconnu que l'amiante était la cause d'une maladie professionnelle mortelle à l'origine de 1 000 décès par an ? Vous qui connaissez la galère des procédures d'indemnisation, allez-vous en tirer les conséquences législatives et soutenir dans leurs démarches ceux qui vont mourir ou les familles qui ont déjà eu des décès à subir ?

Enfin, comment ne pas évoquer votre silence sur la reprise des essais nucléaires, signe de la relance de la course aux armements du même nom, contresens historique condamné par tous les peuples de la planète ? Je vous sais gré d'ailleurs de ne pas avoir publié, comme l'a fait votre prédécesseur, un communiqué triomphant suite à l'avis de la Commission européenne, qui – c'est vrai – a considéré que ces essais ne présentaient pas de risques d'exposition particuliers pour les travailleurs et pour la population, mais sur la base des données fournies par les autorités françaises. Ce qui a en revanche été passé sous silence – et j'y insiste – c'est le fait que la Commission européenne a demandé un complément d'information sur les risques géologiques des essais et un contrôle à long terme de la radioactivité, conformément à l'article 35 du traité Euratom. Quelles dispositions comptez-vous prendre pour faciliter les recherches de la mission internationale d'experts sur les conséquences éventuelles des tirs et pour que soit diffusée une information objective qui lève définitivement les doutes de l'opinion publique internationale ?

Enfin, la protection de l'environnement est étroitement liée aux problèmes de santé. Je souhaiterais savoir à cet égard ce qu'est devenue la convention que j'avais signée avec le ministère de la santé. Au nom de cette convention, vous avez non seulement le droit, mais aussi le devoir de demander au Premier ministre de respecter la parole de la France en ce qui concerne la lutte contre le sida. En effet, 100 millions de francs ont été promis lors du sommet de Paris et le reniement sur une action aussi cruciale est un signe de désinvolture. Je n'aurai pas la

cruauté de comparer cette somme de 100 millions de francs au coût des essais nucléaires que j'évoquais à l'instant !

Votre budget compense-t-il au moins cette année noire pour l'environnement ? C'est le premier à bénéficier de la nouvelle présentation par agrégats. Je ne sais pas si cela vous a rendu service car le tableau de présentation est accablant. Les autorisations de programme – ce sont elles qui permettent de préparer l'avenir – connaissent une baisse de 20 p. 100 pour l'administration générale, de 53 p. 100 pour la connaissance de l'environnement et la coopération internationale, de 6 p. 100 pour la protection de l'eau et des milieux aquatiques, de 42 p. 100 pour la prévention des pollutions et des risques, de 14 p. 100 pour la protection de la nature et des paysages. Elles augmentent de 13 p. 100 pour la recherche, ce qui est le seul point positif de ce budget.

En ce qui concerne certains aspects particuliers, notamment la protection de la nature et de l'environnement et les « études – acquisitions – travaux d'équipement », la baisse des moyens d'intervention est de 18 p. 100. Le Fonds d'intervention pour la qualité de la vie est en recul de 50 p. 100 et, de ce point de vue, je partage l'avis de M. Ambroise Guellec sur le Conservatoire du littoral. J'y ajouterai des inquiétudes importantes quant à l'application molle de la directive sur l'habitat.

J'aurais bien voulu terminer sur une note optimiste en parlant de l'application des lois. C'est la raison pour laquelle je vous serais reconnaissante, madame la ministre, de nous indiquer quels sont les textes que vous avez publiés au cours de ces six derniers mois et ceux que vous avez l'intention de publier les années qui viennent. Permettez-moi d'avoir la faiblesse d'auteur de citer en exemple les cinq lois que j'ai fait voter par l'Assemblée et que je n'ai malheureusement pas eu le loisir de faire appliquer en totalité compte tenu du court délai de onze mois qui m'était imparti. Je ne prendrai qu'un seul exemple de décret par loi.

Dans le domaine des déchets, quand sera publié le décret d'application réglementant les activités commerciales, c'est-à-dire très concrètement les trafics de déchets ? Si vous avez eu la curiosité de regarder les statistiques des douanes, vous avez pu constater que 300 infractions concernant le trafic interfrontalier de déchets ont été commises cette année.

Dans le domaine du bruit, il manque le décret très important, difficile, certes, sur les activités professionnelles bruyantes. S'agissant de la loi concernant les organismes génétiquement modifiés, il manque un texte sur la dissémination volontaire à des fins de recherche biomédicale portant sur les médicaments à usage humain. Dans le domaine des carrières, le décret relatif à l'application de l'article 109 du code minier n'est toujours pas paru. Enfin, dans le domaine de la loi sur la reconquête des paysages, le décret relatif à la commission des sites, perspectives et paysages n'a pas été publié, pas plus que celui relatif aux installations et aux travaux.

Pour terminer, madame la ministre, je voudrais vous dire ceci : prenez la parole ! Parlez car, à défaut d'avoir les moyens budgétaires, à défaut d'avoir les arbitrages nécessaires pour l'application des lois, la parole publique reste l'un des moyens d'action essentiels de votre ministère. Paradoxalement, vous êtes aujourd'hui politiquement protégée car le Premier ministre ne peut pas se payer le luxe de se séparer à nouveau d'une femme ministre.

M. Ambroise Guellec, rapporteur pour avis. Ça, on ne sait pas ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Brard. Nous irions manifester !

Mme Ségolène Royal. Donc, saisissez l'occasion, je vous le dis en toute amitié ! Parlez, protestez quand c'est nécessaire ! Exigez des décisions ! Prenez le risque d'être désavouée ! Moi aussi je l'ai été, et par un Premier ministre.

M. Ambroise Guellec, rapporteur pour avis. Il ne faut pas dire n'importe quoi quand même !

Mme Ségolène Royal. Pour gagner quelques batailles, il faut savoir en perdre et prendre des risques. Parlez, donnez de la voix ! Opposez-vous aux logiques égoïstes de destruction ! Opposez-vous à l'indifférence qui détruit toujours l'environnement des moins protégés ! A défaut de vous faire bien voir du Premier ministre, vous gagnerez la reconnaissance de tous ceux qui défendent la cause de l'environnement !

M. le président. Compte tenu du tableau de sacrifices des femmes dans la vie publique que vous nous avez présenté, la présidence n'a pas osé vous interrompre, madame Royal, ...

Mme Ségolène Royal. Il fallait bien une compensation !

M. le président. ... ce qui vous a valu un temps de parole quasiment du double de celui qui était prévu !

M. Ambroise Guellec, rapporteur pour avis. Et pour ne rien dire !

M. le président. La parole est à M. Olivier Darrason.

M. Olivier Darrason. Madame le ministre, le moins que l'on puisse dire est que l'actualité n'oublie pas l'environnement : pollution d'air, canal Rhin-Rhône, conférence de Sofia.

M. Jean-Pierre Brard. Superphénix !

M. Olivier Darrason. Vous êtes de toutes les batailles. L'actualité risque demain, après notre débat, de rapporter un chapitre nouveau, paradoxal si l'on en juge de l'importance de ces dossiers : le niveau minimaliste des crédits de votre ministère.

L'UDF a, vis-à-vis de l'environnement, une attitude singulière mais ferme. Nous sommes des libéraux et, en tant que tels, nous préférons toujours l'initiative individuelle qui libère les énergies et favorise l'épanouissement de l'individu et le progrès social plutôt que le carcan administratif et la toute-puissance réglementaire de l'administration. Mais nous considérons que l'Etat a des missions régaliennes et qu'en la matière il est le seul à pouvoir indiquer le chemin et inspirer d'ardentes obligations. Nous connaissons ses missions traditionnelles : la défense, la sécurité, la protection des plus faibles, la représentation extérieure. Mais il est une nouvelle mission qui résulte de la prise de conscience collective de la fragilité de notre monde : la protection de notre environnement. Aussi, nous ne serons pas, madame le ministre, de ceux qui se réjouissent de la faiblesse de votre budget, de la diminution de ses crédits, ou de ceux qui essaieront, au cours de cet examen, d'en diminuer encore le niveau. Cela n'est pas possible, sauf à considérer que l'action de votre ministère est inutile et inefficace. A l'UDF, nous ne le pensons pas et je regrette profondément que, pour la première fois depuis plusieurs années, comme l'a excellemment analysé Ambroise Guellec, votre budget observe une pause et même un recul par rapport à l'année dernière.

Je suis de ceux qui pensent qu'il faut, en matière

d'environnement, atteindre des seuils budgétaires symboliques largement supérieurs au 0,14 p. 100 des crédits de l'Etat que représente aujourd'hui votre ministère. Certes, me direz-vous, il faut sans doute considérer l'ensemble des crédits consacrés à l'environnement par les administrations publiques. Sans doute faut-il aussi compter les ressources des différentes agences – ADEME, agences de l'eau, etc. Mais sans contester l'utilité et l'efficacité de ces organismes, il faut être attentif aux risques de démembrement de l'administration qui accroît souvent l'incompréhension de nos citoyens.

D'ailleurs cette incompréhension se retrouve également au niveau de la multiplication des taxes qui sont aujourd'hui perçues au nom de l'environnement. C'est sur ce point aussi que le libéral que je suis attire votre attention. Simplifions les systèmes ! Rendons lisibles par nos concitoyens l'action de l'Etat pour la protection de notre environnement ! Sans doute certains principes sont-ils clairs. Celui selon lequel « les pollueurs seront les payeurs » est un exemple intéressant dans la mesure où, mal appliqué, il aboutit à une véritable révolte de ceux qui considèrent aujourd'hui, comme certains syndicats d'arrosants, que le niveau des taxes qui leur sont demandées et leur principe même est tout simplement injuste et refusent, en conséquence et très logiquement, d'en acquitter les montants.

On nous annonce, madame le ministre, une réforme de l'Etat. Très franchement, votre participation à cette réforme au titre de ce budget m'apparaît bien modeste, même si elle va dans le bon sens. Ne serait-ce pas l'occasion, pour votre ministère, d'inciter à une rationalisation plus forte et donc à une meilleure lisibilité des actions menées au nom de l'environnement, y compris au sein même de votre administration ? La double présence et la double intervention dans les régions des DRIRE et des DIREN est-elle toujours justifiée ? Est-elle comprise, admise, intégrée ? Je suis persuadé, pour ma part, qu'un seul et unique représentant de l'Etat au titre de l'environnement, dans son action de prévention et dans son action d'incitation, sera à terme inévitable et incontestablement mieux compris.

Le nombre d'intervenants en matière d'environnement et le risque de dilution de leurs actions m'amènent à une troisième réflexion qui est au fond la principale. Peut-on avoir une réelle efficacité dans les domaines qui constituent les axes prioritaires de votre politique avec des moyens aussi faibles ? Comprendons-nous bien : je ne suis pas un ayatollah de la dépense publique dont le seul niveau garantirait l'efficacité. Mais certains impératifs comme celui de la prévention des risques impliquent, par définition, une action rapide, j'allais dire quasi immédiate et donc puissante.

Beaucoup de parlementaires vous ont interrogé sur l'avancement des programmes décennaux – le mot dit bien ce qu'il veut dire – de prévention des risques.

Sans doute, la mise en place de moyens de détection, le choix de leur lieu d'implantation, l'obtention des autorisations nécessaires sont-ils générateurs de délais relativement longs.

Mais pour reprendre l'interrogation de M. Thierry Mariani, député de Vaucluse et maire de Valréas, proche de Vaison-la-Romaine, que devra-t-on dire demain aux habitants de cette commune ravagée il y a quatre ans par un désastre que nous avons tous encore en mémoire, s'ils nous demandent pourquoi ces moyens ne sont pas encore en place ?

Sans doute les crédits consacrés à la protection de la nature sont-ils, comme l'analyse notre collègue de la commission des finances, « globalement » reconduits. Mais les autorisations de programmes du Conservatoire du littoral, pour ne reprendre que cet exemple, diminuent de plus de 6 p. 100 par rapport à l'exercice en cours. Et je n'aurai pas la cruauté, sinon le masochisme, de faire des comparaisons sur une plus longue période...

Cette tendance est regrettable car ces dépenses en capital sont un investissement pour la nation et un enrichissement pour son peuple, et ils ne constituent pas une simple dépense administrative.

Un troisième exemple, qui me tient à cœur, vous le savez, illustrera cette dichotomie entre les problèmes graves qui vous sont posés et les moyens dont vous disposez.

Il reste – heureusement – peu de grands syndromes en matière d'environnement à l'échelon national. Un persiste, toutefois, pour le traitement duquel vous, ministre de l'environnement, n'avez aucun moyen budgétaire propre. Il s'agit de l'étang de Berre, la plus grande étendue d'eau salée intérieure d'Europe occidentale, dont l'état se dégrade jour après jour du fait des rejets massifs des eaux de la Durance captées par EDF pour sa production hydro-électrique.

Je ne reviendrai pas sur le plan que nous avons élaboré avec votre prédécesseur, rompant ainsi avec plusieurs années d'inaction et de paralysie, ni sur les effets que nous en attendons ; nous jugerons les premiers résultats à la fin de cette année. Mais n'est-il pas saisissant qu'il ait fallu des trésors d'ingéniosité pour arriver à élaborer, sous l'égide, certes, de votre administration, un plan de financement faisant participer l'ensemble des acteurs, collectivités locales comprises, et d'abord le principal responsable, EDF, sans que votre ministère n'apporte un seul centime de crédits budgétaires propres ?

Voyez-vous – et c'est au fond cela que je regrette le plus – si un problème de pollution est reconnu comme national et s'il nécessite une action massive et résolue des pouvoirs publics, pourquoi l'Etat – et son bras séculier, le ministre de l'environnement – ne dispose-t-il pas des moyens nécessaires pour mettre en œuvre son action ?

Pourquoi faut-il cette guerre d'usure entre les administrations, entre les ministères, entre élus et pouvoirs publics, qui exaspère, épuise et, au bout du compte, désespère tous ceux qui vivent au quotidien les effets lents, certes, mais réels des véritables pollutions ?

Nous avons cru comprendre pendant la campagne présidentielle que, désormais, l'Etat aurait à cœur de retrouver toute sa place lorsque les citoyens le solliciteraient.

M. Jean-Pierre Brard. Quelle naïveté !

M. Olivier Darrason. Voici donc un chantier sur lequel nous vous attendons, avec courtoisie certes, mais avec impatience et fermeté.

De la même façon, la politique du Gouvernement, et nous nous en félicitons, est guidée par la lutte contre le chômage : Très bien ! La création des fameux « emplois verts », en 1993, était une réponse originale et intelligente à un besoin profond.

M. Pierre Lang. Tout à fait !

M. Olivier Darrason. Cette année, le bilan des « contrats verts » est de l'ordre de 1 300. Mais sans doute aurait-on pu favoriser davantage les créations d'emplois si le fonds partenarial qui dépend du ministère du travail et

par lequel transitent les crédits qui sont mis à votre disposition, avait contribué à abonder votre propre budget des 65 millions de francs prévus, et non pas seulement de quelque 35 millions de francs que vous avez finalement obtenus.

Qu'en sera-t-il pour 1996 ? Ici encore, il faudrait que le Gouvernement accorde ses actes avec sa logique, que nous partageons et que nous encourageons.

Je terminerai mon propos, madame le ministre, sur ce qui sera sans doute votre grand chantier de 1996 : la lutte contre la pollution atmosphérique.

Elle est d'actualité, je le disais au début de mon propos.

Vous avez tenu des propos courageux sur la circulation automobile urbaine, propos qui ont l'avantage de poser le problème sans détours.

Le projet de loi que vous envisagez de préparer sera-t-il un catalogue de principes ou de bonnes intentions, ou bien comportera-t-il des orientations fermes qui organiseront les responsabilités de chacun et qui proposeront des solutions réelles et originales ?

Voilà un vrai débat public parce que – et je choisis mes mots – il concerne au plus profond de nous-mêmes la qualité du quotidien, le choix de civilisation, les orientations économiques lourdes.

N'ayez pas peur de déranger, de poser les seules vraies questions qui intéressent les citoyens de ce pays qui veulent encore croire que l'Etat a un rôle essentiel à jouer et que les femmes et les hommes politiques ont une responsabilité véritable.

Surtout n'ayez pas peur d'agir. Le temps presse. Pour que vous en ayez les moyens, et parce qu'il est encore temps, l'UDF soutiendra votre budget, tout votre budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République).*

M. le président. La parole est à M. Jacques Vernier.

M. Jacques Vernier. Les quelques minutes qui me sont imparties me conduisent à n'évoquer que quatre sujets, et brièvement.

Premier sujet – sur lequel Denis Merville insiste à juste titre de manière récurrente : les grands problèmes d'environnement planétaires ne doivent pas masquer des problèmes de proximité, de cadre de vie dans nos villes et dans nos campagnes, auxquels les gens sont très sensibles. Je pense à ces milliers de stations-service en déshérence, à ces gares désaffectées.

Lors de la discussion du texte qui allait devenir la loi de février 1995, le Parlement avait adopté un article 94 donnant aux maires les moyens de lutter contre les terrains en friche. Un décret d'application était prévu. Les maires l'attendent, et avec impatience. Quant à l'article 90 qui tendait à éviter que ne subsistent trop longtemps des immeubles en ruine ou incendiés, j'ai cru comprendre que le lobby des assurances souhaiterait son abrogation. J'espère que vous serez à nos côtés pour vous y opposer de toutes vos forces ! Voilà pour le cadre de vie de proximité, premier objet de mon intervention.

Le deuxième sujet que je voulais aborder – et je pense qu'Ambroise Guellec l'aborderait dans les mêmes termes que moi – porte sur deux lois ambitieuses concernant, d'une part, l'eau, de l'autre, les déchets, que nous avons votées en 1992 et qui nous impartissent des délais assez stricts pour le traitement des déchets – avant 2002 – et pour celui des eaux résiduelles, avec des dates qui, selon

les cas, vont de 1998 à 2005. Les collectivités locales vont donc devoir investir à marche forcée, si je puis dire. L'effort va être très lourd – d'aucuns diraient trop lourd. C'est pourquoi nous demandons avec force – et c'est une revendication que nous avons clairement exprimée l'autre jour en commission de la production et des échanges – que les investissements ne soient pas soumis à une évolution trop rapide des normes européennes : il serait insupportable, après avoir mobilisé des crédits importants, de devoir investir de nouveau pour se plier à de nouvelles règles qui auraient été édictées peu après.

Le troisième sujet que je veux évoquer a trait à un des deux grands chantiers qui s'ouvrent devant nous, et je parle ici de la lutte contre le bruit.

Certes, il y a des règlements européens concernant le niveau sonore à ne pas dépasser pour divers types de matériels, d'engins, de véhicules, de motocycles. Mais je suis de ceux qui pensent que cela ne suffit pas : il faut aussi résorber les « points noirs » de certaines infrastructures routières et ferroviaires et, dans ce domaine, l'effort financier est vraisemblablement insuffisant.

Il y a aussi les bruits de voisinage, auxquels les gens sont très sensibles. Or les dispositions législatives qui consistent à se défausser, excusez-moi du mot, de cette police des bruits de voisinage sur les collectivités locales sont un peu injustes – la police du bruit, comme toute police, doit rester entre les mains de l'Etat – et plutôt inopérantes, parce que beaucoup de maires n'ont pas les moyens techniques ou le personnel suffisant pour l'exercer véritablement.

M. Jean-Pierre Brard. Tout à fait !

M. Jacques Vernier. Quatrième et dernier sujet – et je sais qu'il vous tient à cœur – à propos duquel le chantier législatif est également devant nous, la lutte contre la pollution de l'air.

Les accidents de pollution atmosphérique survenus en octobre et à nouveau il y a deux jours en Ile-de-France montrent que vous avez raison, madame le ministre, de souhaiter une grande loi sur la pollution de l'air, que vous avez eu raison de mener à six reprises des réunions de concertation avec toutes les parties prenantes, associations, responsables économiques, etc., pour aboutir à un certain consensus. Je dois rendre hommage à la fois aux propos parfois courageux que vous avez tenus vis-à-vis de certains de vos collègues et à cette démarche de concertation. Vous avez parlé. Vous avez agi. Je vous en remercie.

Que cette loi comporte des dispositions contraignantes, des obligations de faire, ce sera une bonne chose. Mais elle réclamera forcément des moyens financiers, si l'on veut renforcer les réseaux de surveillance de la pollution de l'air, si l'on veut avoir les moyens d'informer les populations en cas d'alerte, si l'on veut accroître nos efforts de recherche – et c'est votre souci – pour mieux mesurer les effets de certains polluants atmosphériques ou de certains carburants sur la santé.

Ces moyens, je souhaite qu'ils figurent dans le texte même du projet que vous déposerez. Ce matin, j'ai fait une proposition à votre collègue de l'industrie. Je la renouvelle à votre intention : que l'on instaure une minitaxe d'environ 0,15 p. 100 sur le prix des carburants fossiles, des combustibles fossiles et de l'électricité, qui alimentera un fonds national de lutte contre la pollution de l'air et de maîtrise de l'énergie, deux domaines qui ne se recouvrent pas absolument mais qui sont connexes. J'ajoute que la relance d'une politique de maîtrise de l'énergie devra s'accompagner du développement des énergies renouvelables.

Je ne saurais conclure sans rendre hommage à votre travail de préparation de ce texte de loi sur la pollution de l'air. Je ne peux pas laisser Mme Royal dire – et je lui réponds bien qu'elle ait quitté l'hémicycle – que l'année 1995 aura été une année noire de l'environnement ! Je ne peux pas le lui laisser dire, alors qu'un grand nombre de mes collègues ont participé des jours durant à la discussion du texte élaboré à l'initiative de votre prédécesseur et qui comprend près de cent articles, pour moitié d'origine gouvernementale et pour moitié d'origine parlementaire.

M. Jean-Pierre Brard. C'est exceptionnel.

M. Jacques Vernier. Ont été abordés des sujets aussi importants que le débat public préparatoire à la construction des grandes infrastructures, les actions en justice ouvertes aux associations, une meilleure prévention des risques naturels, une taxe sur les déchets industriels spéciaux pour financer la résorption des sites pollués orphelins, une meilleure réglementation des panneaux publicitaires, l'enterrement des lignes électriques, etc. Bref, cette loi de 94 articles fera de l'année 1995, avec votre loi sur la pollution de l'air, non pas une année noire, mais une année faste pour la protection de l'environnement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Ambroise Guellec, rapporteur pour avis. Mais pas une année rose ! *(Sourires.)*

M. Jean-Pierre Brard. Pour l'enterrement des lignes électriques, il ne faut pas exagérer ! Les députés EDF ont été très actifs ! *(Sourires.)*

M. Jacques Vernier. Il n'y en a pas !

M. le président. La parole est à M. Bernard Serrou.

M. Bernard Serrou. Madame le ministre, je suis de ceux qui se réjouissent de vous voir poursuivre votre action à l'environnement dans le deuxième gouvernement animé par Alain Juppé. Ce qui me paraît important, c'est que nous ayons, à un poste aussi important, des gens de qualité. C'était le cas avec Michel Barnier, c'est le cas avec vous. Peu importe qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme. L'essentiel, c'est d'avoir de bons ministres, et vous êtes de ceux-là.

M. Jean-Pierre Brard. Que dire du prochain ? *(Sourires.)*

M. Bernard Serrou. Le démontrent votre volonté, votre pugnacité et votre efficacité pour défendre, dans une période difficile sur le plan économique – difficultés que nous héritons d'un lourd passé –, des crédits dans un domaine essentiel.

Les résultats que vous avez obtenus me paraissent à bien des égards satisfaisants. Cependant, je voudrais, si vous me le permettez, attirer votre attention sur deux points qui me paraissent importants. Le premier, que je développerai davantage que mon collègue Vernier, concerne le bruit ; le deuxième sur lequel je serai nécessairement plus bref, en raison du temps de parole qui m'est imparti, a trait à l'éducation aux problèmes de l'environnement.

La loi relative au bruit du 31 décembre 1992 a imposé au Gouvernement de présenter au Parlement dans un délai d'un an un rapport établissant l'état des nuisances sonores résultant du transport routier et ferroviaire ainsi que les conditions de leur réduction. Ce rapport dont j'ai

eu la charge, je vous l'ai remis il y a quelques semaines. Vous m'avez fait part de tout l'intérêt que vous portez à la question du bruit, comme le montrent les décisions que vous prenez pour réduire les nuisances sonores autour des aéroports. Par conséquent, il me paraît important que ce rapport puisse être discuté devant le Parlement avant de déboucher sur des actes concrets. Au fond, ce problème de bruit répond aux deux grands objectifs fixés par le Gouvernement : la réduction de la fracture sociale ; la relance de l'activité économique, donc de l'emploi. Vous le savez comme moi, les nuisances sonores sont d'autant plus mal supportées qu'elles atteignent encore plus ceux dont les conditions de vie sont les plus difficiles, ceux qui sont socialement les plus démunis. Lutter contre elles est donc un acte de solidarité.

Les travaux que nécessiterait la réduction des 1 600 points noirs sur les autoroutes, les routes nationales et les voies de chemin de fer ne seraient pas négligeables ; la nouvelle serait bien reçue par les entreprises de travaux publics, et ces travaux seraient une source appréciable d'emplois.

Par ailleurs, il y a urgence à procéder à l'isolement phonique d'environ 250 000 logements, soumis à des bruits atteignant ou dépassant 70 décibels. Le montant des travaux à effectuer est estimé à quelque 10 milliards de francs. Étala sur une période de dix ans, l'investissement serait donc d'un milliard de francs par an. Or les modes de financement actuels ne permettent pas de répondre à cette urgence : le ministère de l'environnement consent entre 150 millions de francs par an essentiellement au rattrapage des situations critiques. Vous voyez le rythme. Je vous laisse faire le calcul ! Cela ne serait ni raisonnable ni acceptable que l'on s'en tienne là. Il est donc nécessaire, pour ne pas dire essentiel, de s'interroger sur les moyens nouveaux qu'il conviendrait de mettre en œuvre pour répondre à cette obligation.

Donc, il faut renforcer les moyens budgétaires ; dans cet ordre d'idées, une taxe spécifique sur les transports ou sur les carburants de deux centimes ajoutés à la TIPP entraînerait pour chaque conducteur automobile une charge de vingt francs par an environ, somme minime, mais qui permettrait de résorber ces 1 600 points noirs.

Une autre approche, qui n'exclut pas nécessairement la première, est l'implication des régions aux côtés de l'Etat. Elle consisterait à financer la résorption des points noirs dans le cadre des contrats de plan Etat-régions. Vous objecterez, madame le ministre, que les prochains contrats ne doivent être mis en œuvre qu'au 1^{er} janvier 1999. Sans doute, mais on peut très bien envisager, dans un premier temps, un plan intermédiaire assurant une prise en charge progressive par l'Etat, dont la contribution pourrait passer de 150 à 500 millions par an. A partir du 1^{er} janvier 1999, le relais serait pris par les plans Etat-régions, l'Etat apportant 60 p. 100 et les régions 40 p. 100.

Certes, il s'agit là, pour les régions, de charges non négligeables, mais elles relèvent indéniablement de leur responsabilité, puisque l'enjeu est à la fois l'aménagement du territoire et la relance de l'économie régionale par le biais des travaux confiés aux entreprises de travaux publics. En outre, ce programme de résorption ne peut que contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie dans les quartiers défavorisés et s'inscrit donc dans le cadre de la politique de la ville, priorité du Gouvernement.

Madame le ministre, la loi sur la lutte contre le bruit a été votée et les décrets d'application ont été pris, ce qui permet d'agir sur le terrain. Le rapport a été déposé. Il

s'agit maintenant de passer à l'étape suivante en ouvrant au Parlement la discussion qui permettra de prendre les décisions qui s'imposent. Je suis sûr que vous saurez répondre à notre attente avec l'efficacité que vous avez montrée dans bien d'autres dossiers.

Avant de conclure, permettez-moi encore, monsieur le président, d'évoquer très brièvement la question de l'éducation à l'environnement. Nous ne pourrions progresser en ce domaine tant que nous n'aurons pas une véritable politique de santé publique et d'éducation à la santé. Mais, réciproquement, il ne peut y avoir de bonne politique de santé publique et d'éducation à la santé sans une bonne politique d'éducation à l'environnement. Car l'une et l'autre sont complémentaires et doivent marcher la main dans la main.

Alors, veuillez surtout à ce que les crédits de votre ministère consacrés à la communication et à l'éducation à l'environnement soient préservés. Je serai de ceux qui les défendront avec énergie, parce qu'ils me paraissent essentiels pour faire avancer la question de l'environnement, question essentielle pour l'avenir de notre pays, en particulier au sein de l'Europe.

Votre budget, madame le ministre, bien qu'établi dans les difficultés que nous connaissons, répond aux problèmes essentiels qui se posent à notre pays en matière d'environnement. Je le soutiendrai sans réserve. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'environnement.

Mme Corinne Lepage, ministre de l'environnement. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, le budget du ministère de l'environnement est un budget civique, donc difficile. Sa part dans les dépenses civiles de l'Etat reste modeste. Je dirai même qu'elle est encore un peu plus modeste que l'an dernier : 1 842 millions de francs en moyens d'engagement, dépenses ordinaires plus autorisations de programme, et 1 751 millions de francs en moyens de paiement, dépenses ordinaires plus crédits de paiement, cela fait respectivement 0,5 et 0,8 p. 100 de plus que la loi de finances rectificative du printemps 1995, cela fait aussi 0,3 p. 100 de moins que la loi de finances initiale.

Budget civique donc, mais à un double titre : si le ministre de l'environnement que je suis est parfaitement convaincu qu'il doit participer à l'effort collectif engagé par tous les ministères pour réduire les déficits publics, il est néanmoins très ferme dans sa volonté de mener à bien une vraie politique de l'environnement. Et pour cela, il faut des fonds.

Quatre grandes priorités sont assignées à l'action ministérielle pour 1996 :

La poursuite des programmes décennaux qui visent à prévenir les risques ;

L'amélioration des connaissances dans les différents domaines de l'environnement, pour mettre en œuvre une politique scientifiquement mieux fondée ;

La protection de la nature, qui reste bien évidemment une préoccupation constante face aux engagements internationaux de la France ;

Enfin, la réforme de l'Etat.

Décidés en janvier 1994 à la suite d'inondations dont vous avez tous rappelé la gravité, les programmes décennaux – plan de prévention des risques majeurs et plan

Loire grandeur nature – ont pour enjeu la sauvegarde de la vie humaine et la sécurité des biens, activité régalienne s'il en est. D'un coût élevé – 10 milliards pour le plan risques – partagé entre l'Etat et les collectivités territoriales, ces plans atteindront leur rythme de croisière en 1996.

Le plan de prévention des risques majeurs repose sur l'identification des risques, sur la maîtrise de l'urbanisation – bien des dépenses que nous devons assumer aujourd'hui correspondent à des décisions prises par nos prédécesseurs –, sur la prévention des inondations, sur l'alerte et la mise en sécurité des populations menacées. Il faut donc commencer par mieux connaître, c'est-à-dire par améliorer la cartographie des risques, à travers un dispositif juridique modernisé et simplifié, le plan de prévention des risques naturels, qui se substituera aux nombreux documents existants. Préparés selon une procédure déconcentrée, l'ensemble de ces plans devront être prêts dans un délai de cinq ans.

S'y ajoute la gestion des zones inondables, qui consiste à interdire l'implantation d'activités humaines dans les zones les plus dangereuses – je pense notamment aux campings –, ainsi qu'à préserver la capacité d'expansion des crues là où elles peuvent s'étaler sans dommages. Bref, il s'agit de faire de la prévention pour que ceux qui viendront après nous n'aient pas à régler les problèmes que nous ont légués ceux qui sont venus avant nous.

M. Francis Saint-Ellier. Très bien !

Mme le ministre de l'environnement. La restauration et l'entretien des cours d'eau sont indispensables à la prévention des inondations et représentent la principale mesure financière du plan : 10,2 milliards de francs de travaux sur dix ans, financés à 40 p. 100 par l'Etat.

Le Gouvernement a également décidé d'améliorer les systèmes d'annonce des crues en construisant cinq nouveaux radars météorologiques et en modernisant les réseaux de surveillance. Le premier radar est en cours d'installation en Haute-Loire ; le site du second, dans le Vaucluse, a déjà été choisi en vue d'une installation en 1996 ; les autres seront implantés dans les Pyrénées-Orientales, sur la Côte d'Azur et en Corse.

Enfin, pour la mise en sécurité des populations menacées, la loi du 2 février 1995 a institué un mécanisme d'expropriation pour risques majeurs. Le décret a été publié le 19 octobre dernier. J'ai visité la Séchilienne il y a peu de temps pour voir comment la loi peut être mise en œuvre sur le terrain. Ce sera le premier cas d'application de ce dispositif.

Les engagements du plan risques ont représenté 204 millions de francs en 1994, ouverts pour partie en loi de finances rectificative, le complément provenant de redéploiements internes ; en 1995, ils ont porté sur 252 millions de francs inscrits dans la loi de finances initiale. Les moyens prévus dans le projet de loi de finances pour 1996 correspondent à l'annuité normale du plan, soit 262 millions de francs.

Le plan Loire grandeur nature a également pour objectif d'assurer la sécurité des personnes et des biens contre les crues exceptionnelles, mais aussi d'améliorer la satisfaction des besoins en eau et de renforcer la préservation, la protection et la mise en valeur du lit du fleuve. Le programme retenu s'est largement inspiré des recommandations contenues dans le rapport élaboré en 1992 par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale.

Le plan a connu un début d'exécution en 1994 et s'est intensifié en 1995, première année de pleine exécution. Au total, les travaux s'élèveront à 1,8 milliard de francs,

dont 700 millions à la charge de l'Etat. Ils comportent un programme alternatif d'aménagement de protections rapprochées à la suite de l'abandon du projet de barrage de Serre de la Fare, des actions de protection de l'agglomération de Montluçon contre les crues et un vaste programme de restauration du lit de la Loire moyenne et de la basse Loire.

En 1994, près de 69 millions de francs ont été consacrés au plan Loire. En 1995, il a fallu dégager 284 millions de francs, notamment pour financer le déménagement de trois entreprises dont les installations empiétaient sur le lit de la Loire à Brives-Charensac, opération inscrite au collectif du printemps.

Pour 1996, la dotation est de 66 millions de francs. Au total, dans le projet de loi de finances, l'ensemble des plans Loire et risques bénéficient de 65 millions de francs en dépenses ordinaires et de 263 millions de francs en autorisations de programme. S'y ajoutent, pour les engagements pluriannuels, 67 millions de francs de crédits au titre des contrats de plan Etat-régions, qui seront pleinement honorés.

Deuxième priorité : l'amélioration des connaissances et des outils de gestion.

La connaissance de l'environnement, en particulier le développement des systèmes d'observation et d'information et des outils de gestion et d'évaluation, suppose une recherche performante. C'est pourquoi les moyens consacrés à la recherche sont en progression sensible dans le projet de budget pour 1996 : 88 millions de francs en autorisations de programme, soit 10 millions de francs de plus qu'en 1995, et 71 millions de francs en crédits de paiement.

Le ministère de l'environnement consacrera ces crédits aux programmes de recherche suivants :

Santé et environnement, programme d'actualité ;

La qualité de l'air urbain et son impact sur la santé, avec le programme PRIMEQUAL, d'actualité également ;

L'ingénierie écologique, avec le programme « recréer la nature », qui tend, là encore, à apurer la dette du passé ;

Les zones humides ;

La biodiversité ;

L'économie de l'environnement.

Le budget « recherche » du ministère ne représente, au demeurant, qu'une part limitée du budget public de recherche sur l'environnement, en raison de la volonté systématique de développer des partenariats avec toutes les parties concernées.

Comme en 1995, une partie des crédits est destinée à l'INERIS, et cinq postes de chercheurs permanents figureront désormais au budget de l'établissement. Celui-ci orientera plus particulièrement ces moyens nouveaux vers la recherche en écotoxicologie, relativement délaissée jusqu'à présent.

De plus, la réorganisation de l'administration centrale a permis d'améliorer sensiblement les mécanismes comptables de mise en œuvre des crédits de la recherche, dont les retards sont en passe d'être résorbés.

Ces dotations traduisent l'action volontaire du ministère dans un secteur clé, gage de l'avenir, celui de l'acquisition des connaissances de base nécessaires pour fonder les politiques publiques. Les nouveaux programmes que j'ai mentionnés correspondent à des besoins actuels et à une demande particulièrement forte de l'opinion.

Par ailleurs, la consolidation du dispositif statistique et comptable au niveau national et régional participe de la connaissance de l'environnement. L'IFEN, dont les moyens sont maintenus, pourra créer un nouvel emploi.

Enfin, les différents inventaires sont un outil irremplaçable : 1996 verra la mise à jour de l'inventaire des ZNIEFF, qui a maintenant plus de dix ans et a subi des critiques parfois justifiées, ainsi que l'identification de sites susceptibles d'être proposés par la France au titre de la directive « habitats, faune, flore sauvage », dont il n'est pas question, j'y reviendrai, d'avoir une vision molle.

Cette dernière observation m'amène tout naturellement à la troisième orientation prioritaire : la protection de la nature, qui fait l'objet d'une attention toute particulière dans le projet du budget pour 1996.

L'année prochaine, en effet, nous commencerons à mettre en place un projet dont on parle depuis fort longtemps, mais qui n'a guère avancé, le parc de la forêt guyanaise, qui permettra à la France de tenir ses engagements internationaux pour la protection de la forêt tropicale. Nous avons la chance exceptionnelle d'être le seul pays développé à disposer d'un territoire possédant une forêt tropicale, et je suis bien décidée à réaliser un aménagement exemplaire. De nombreux Etats de la région seront certainement très intéressés par les résultats que la France obtiendra dans la forêt guyanaise. La superficie retenue, pas moins de 2 millions d'hectares, les caractéristiques et les contraintes du milieu, ainsi que les composantes de la population feront de ce parc un véritable « laboratoire ». Les crédits inscrits pour 1996 permettront de recruter neuf agents et de financer les premiers investissements nécessaires au fonctionnement.

Le Conservatoire du littoral est assurément une institution remarquable, monsieur Guellec, et j'aurais aimé faire mieux en sa faveur. Je crois cependant qu'il n'est pas trop mal traité, grâce surtout à la grande avancée que représente, dans ce projet de loi de finances, l'extension en sa faveur de la dation en paiement. Je souhaite que cette procédure, telle qu'elle résultera du vote du Parlement, soit applicable dans sa plénitude, c'est-à-dire que le conservatoire du littoral puisse recevoir en dation des immeubles non bâtis, même lorsqu'ils comportent, à titre accessoire, des immeubles bâtis, faute de quoi la pointe du Raz n'aurait pas pu être acquise.

Afin de mettre en chantier le programme d'actions pour la diversité biologique, qui constituera le volet « nature » du plan pour la biodiversité prévu par la convention de Rio, et dont j'ai indiqué au conseil des ministres, voici quinze jours, qu'il serait préparé au cours de l'année 1996, les crédits destinés au Muséum national d'histoire naturelle – 3,2 millions de francs en fonctionnement et 3,1 millions de francs en investissement – seront regroupés en 1996 sur des lignes budgétaires clairement identifiées. Ils permettront au Muséum de créer en son sein un Institut d'écologie et de gestion de la biodiversité. Coprésidé par le directeur du Muséum et le directeur de la nature et des paysages, et regroupant environ 150 personnes, quatre laboratoires et l'ancien secrétariat « faune, flore », cet institut est appelé à jouer un rôle central dans le dispositif de connaissance et de conservation de la biodiversité en France et en Europe.

L'un des intérêts de cet institut est de constituer une véritable synergie avec le pôle « nature » qui vient d'être créé en France, pôle qui est le centre thématique correspondant de l'Agence européenne de l'environnement. Cette synergie devrait nous permettre d'avancer considérablement dans un domaine prioritaire.

Quatrième priorité de ce budget : la réforme de l'Etat.

Participer à la réforme de l'Etat, c'est améliorer l'usage des moyens et des emplois qui nous sont consentis. C'est essayer de faire mieux avec ce que nous avons.

Le ministère a accepté de se séparer d'emplois affectés à des activités marginales et dispersés sur le territoire – une quinzaine d'emplois d'ouvriers piscicoles – au profit d'une amélioration qualitative et quantitative de ses structures régionales, avec la création de sept postes en DRIRE et de huit postes en DIREN. L'Etat recentre ainsi son action régaliennne en renforçant sa capacité de contrôle – je pense à l'inspection des installations classées et à la police des eaux – et de suivi des crédits de mise en œuvre des programmes décennaux.

Toutefois les moyens de fonctionnement sont limités ; lorsqu'ils ont été réintroduits dans le budget du ministère entre 1990 et 1992, le moins qu'on puisse dire est qu'ils l'ont été *a minima*. L'administration de l'environnement est « bon marché », et l'enthousiasme y supplée souvent des moyens limités. C'est à tel point que nous en avons obtenu non seulement la préservation de l'existant, mais également une mesure nouvelle essentiellement destinée à la remise à niveau d'un parc automobile qui, aujourd'hui, tombe en ruine. Leur appliquer une mesure de réduction des déficits identique à celle proposée pour de gros budgets qui disposent de capacités de redéploiement n'aurait pour effet que de diminuer la présence des agents sur le terrain.

Participer à la réforme de l'Etat, c'est également développer la concertation avec les acteurs locaux – à laquelle je tiens beaucoup et je vous remercie, monsieur Vernier, de l'avoir souligné – ainsi que l'information des citoyens.

L'année 1996 verra le lancement des premières procédures d'information préventive sur les risques encourus en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger : 2,7 millions de francs seront affectés à ces procédures.

Différents dispositifs locaux : commissions locales d'information et de surveillance des risques et secrétariats permanents pour la prévention des risques industriels, ou nationaux : conseil national du bruit, ont fait la preuve de la qualité des échanges qui y ont lieu. En 1996 seront créés trois nouveaux SPPRI, qui viendront compléter le réseau déjà en place, et les moyens de fonctionnement des CLIS et du CNB seront renforcés. Au total près de 3 millions de francs seront consacrés à cette action.

Enfin, pour répondre à un point évoqué par M. Guellec, je confirme que 1996 verra la sortie du code de l'environnement, instrument de simplification très important pour tous les partenaires et pour tous les acteurs de l'environnement. Il ne s'agit, dans mon esprit, que d'une première étape. Le code de l'environnement, que j'aurai l'honneur de présenter devant le Parlement dans quelques mois, est à droit constant. Sa publication n'interdit évidemment pas d'essayer de faire mieux, et notamment de simplifier. J'ai mis en route, dès le mois de juin, un groupe de travail chargé de réfléchir à la simplification de nombreuses procédures. J'espère pouvoir aller loin dans cette voie. Les lois ne se suffisent pas à elles-mêmes ; elles exigent des décrets d'application et les textes qui ont pu être édictés au cours des années passées n'ont pas toujours contribué à la simplification et à la meilleure efficacité du droit, même si certains sont indéniablement utiles.

Madame, messieurs les députés, je suis tout à fait consciente que l'élaboration d'un projet de budget est un exercice d'équilibre...

M. Jean-Pierre Brard. D'équilibriste !

Mme le ministre de l'environnement. Non, monsieur le député, d'équilibre ! Je pèse mon mot !

M. Jean-Pierre Brard. Vous avez un filet au-dessous de vous !

Mme le ministre de l'environnement. Vous en jugerez à la fin de l'année, car on juge sur les résultats !

Pour préserver les priorités, je suis bien consciente qu'il a fallu retarder un certain nombre de programmes. Mais la volonté du Gouvernement de réduire les déficits publics est absolument établie, et il est tout à fait normal que le ministère de l'environnement, comme les autres, contribue à cet effort. Mais compte tenu de l'importance de sa tâche, il ne peut et ne doit le faire que très modestement dans la mesure où il s'agit d'un ministère en plein développement, en pleine croissance et dont les besoins sont importants.

J'en viens maintenant aux questions qui m'ont été posées.

Monsieur Brard, je ne suis ni une rescapée, ni un alibi, ni une femme qui manque à ses convictions. Je ne le crois pas...

M. Jacques Vernier. Il ne le croit pas non plus !

Mme le ministre de l'environnement. Je l'espère, monsieur Vernier !

Et monsieur Brard, j'aurai l'occasion de vous en convaincre, dans les mois qui viennent !

M. Jean-Pierre Brard. Je suis comme saint Thomas, madame !

Mme le ministre de l'environnement. C'est très bien ! Il ne faut pas juger *a priori* ! Je considère donc qu'il faut entendre vos propos sur le mode interrogatif ou conditionnel !

M. Jean-Pierre Brard. Interronégatif, pour l'instant ! (*Sourires.*)

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, j'ai l'habitude de parler franchement et je crois m'être fait relativement entendre depuis cinq mois. J'ai des ambitions en matière d'environnement et, si le Président de la République et le Premier ministre m'ont demandé d'être là où je suis, c'est précisément pour essayer de faire progresser un certain nombre de choses.

Sur la lutte contre la pollution atmosphérique, je répondrai globalement dans un instant.

Vous avez souhaité la transparence pour les centrales nucléaires. Le Gouvernement a précisément décidé de mettre en place pour Superphénix une commission totalement indépendante, indépendance que personne ne peut nier. D'abord parce que son président, les hommes qui la composent sont des hommes indépendants. Je pense notamment à Georges Charpak, prix Nobel, homme libre et de parole s'il en est qui, dès l'installation de la commission, a déclaré qu'il ne se sentait aucun boulet aux pieds, et qu'il dirait ce qu'il avait à dire dans les termes qui lui conviendraient – c'est d'ailleurs précisément pour cela qu'il a été choisi.

Cette commission a été installée publiquement, et le Gouvernement s'est engagé à ce que le rapport qu'elle établira soit rendu public. Peut-on assurer plus de transparence, monsieur le député ?

M. Jean-Pierre Brard. Quels ont été les critères de désignation ?

Mme le ministre de l'environnement. Les critères ont été très simples : on a cherché des hommes indépendants qui n'avaient pas encore eu l'occasion de se prononcer sur

ce sujet. Certaines personnes qui avaient déjà eu l'occasion de prendre position publiquement, notamment pour cette installation, ne font donc pas partie de cette commission. Nous attendons maintenant tous le résultat de son travail pour le milieu de l'année 1996. Les arbitrages seront alors rendus par le Premier ministre.

Pour ce qui est de mes rapports avec les associations de protection de l'environnement, ils sont excellents. Je peux même annoncer ici que les associations qui boudaient les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage depuis plusieurs mois ont aujourd'hui fait savoir publiquement qu'elles y retournaient. Les conditions dans lesquelles s'est réunie France Nature Environnement à Strasbourg, la semaine dernière, ont été excellentes, et je ne suis pas sûre que tous les ministres de l'environnement qui m'ont précédée y aient toujours été aussi bien accueillis.

Pour le canal Rhin-Rhône, j'ai demandé une étude d'impact globale pour que l'on sache exactement où l'on va. Je ne puis que le répéter en ajoutant que je souhaite une grande concertation sur ce sujet.

Voilà, monsieur le député, ce que j'avais à vous dire sur ces questions.

M. Jean-Pierre Brard. Madame le ministre, me permettez-vous de vous interrompre d'une phrase ?

M. le président. Madame le ministre, en êtes-vous d'accord ?

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, je crois avoir répondu à toutes vos questions sans en éluder aucune, et j'espère pouvoir faire de même pour tous les orateurs. Bien que j'adore le dialogue, je ne puis donc que vous inviter en cet instant à prendre rendez-vous avec moi. Venez me voir et je répondrai aux questions que vous n'avez pas pu me poser.

M. le président. C'est une excellente solution qui a l'agrément de la présidence, madame le ministre !

M. Jean-Pierre Brard. Je préfère que cela figure au *Journal officiel*. Il y a trois questions auxquelles vous ne m'avez pas répondu sur le débat parlementaire, sur l'IFEN...

Mme le ministre de l'environnement. Je vous dirai un mot sur le rapport Souviron et je le ferai d'autant plus facilement que c'est mon prédécesseur qui avait mené ce débat sur l'énergie. Je ne peux pas tout faire en même temps. Pour l'heure, je travaille sur la loi sur l'air et j'essaie de le faire sérieusement. Lorsque j'en aurai terminé avec cette loi, nous verrons ce que nous pouvons faire avec l'énergie. Mais chaque chose en son temps. Je le répète, je travaille sur la loi sur l'air et j'essaie de régler concrètement sur le terrain un certain nombre de dossiers qui ne sont pas toujours simples. Je crois que j'y arrive. Lorsque le Parlement se sera saisi de cette loi, je pourrai engager un nouveau chantier.

M. Jean-Pierre Brard. Et les comptes satellites ? (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Ambroise Guellec, rapporteur pour avis. Il est insatiable ! (*Sourires.*)

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur Van Haecke, je vous remercie d'abord des propos que vous avez bien voulu tenir. Je remercie également le Parlement de la décision qui a été prise, sur proposition de M. le

député Merville, en matière de gaz de pétrole liquéfié. C'est une décision que le ministre de l'environnement souhaitait et réclamait depuis quelques mois. Je ne peux donc que m'en réjouir.

Vous avez évoqué la sécurité nucléaire et ce qui s'est passé à Sofia. Je me préoccupe beaucoup de cette question et je ne suis pas le premier ministre de l'environnement à le faire. Et, de fait, un véritable problème de sécurité se pose avec les centrales nucléaires à l'Est. Avec ma collègue Angela Merkel, nous avons donc pris l'initiative d'effectuer une démarche commune auprès de la Commission et de M. Borrell, président du conseil de l'environnement de la Communauté, pour qu'une position commune puisse être adoptée par l'Union européenne. C'est donc cette position commune qui a été défendue. Elle consiste à leur demander d'arrêter la tranche numéro 1, les Européens étant prêts à leur proposer d'étudier une solution technique – deux ou trois possibilités existent – et à aider aux financements.

En l'état actuel des choses, je ne peux pas vous dire que M. Borrell ait reçu un accueil particulièrement chaleureux à Sofia, mais ce n'est pas grave et il faut continuer dans cette voie car c'est celle qu'il faut suivre. J'ai parlé d'un plan Marshall pour les centrales de l'Est. C'est là un immense chantier que, non seulement la France mais les Européens, ont devant eux. Il est urgent d'agir dans ce domaine.

Je prends des contacts. Ainsi, je me rendrai prochainement en Russie, puis j'essaierai d'aller voir successivement tous les Etats dans lesquels nous pourrions faire avancer les choses. Je travaille, bien sûr, en partenariat avec les autres ministères qui s'occupent de ce problème, avec les organismes, notamment l'Institut de protection et de sûreté nucléaire, qui suivent ces questions. Nous avons un travail à faire pour convaincre, car les pays de l'Est ne sont pas franchement persuadés que leurs centrales ne sont pas sûres. Il nous faut donc être convainquants avant de les aider. Le ministre de l'environnement que je suis continuera dans cette voie.

M. Charles Cova. Il faut envoyer Jean-Pierre Brard à Moscou !

Mme le ministre de l'environnement. Vous avez ensuite parlé de transparence, d'expertises indépendantes, notamment dans le domaine des déchets. Ainsi que je l'ai dit à M. Brard, il n'y a pas plus chaud partisan de la transparence que moi. Et, s'il est un domaine particulier où celle-ci doit être assurée, c'est bien celui du nucléaire civil.

Lorsque le problème des déchets anglais s'est posé, je me suis rendue sur place pour rencontrer les élus et les associations, et j'ai obtenu des Anglais des renseignements. J'ai demandé à voir comment on pouvait assurer la surveillance de ces déchets. Sur ce point, je peux effectivement me montrer rassurante puisque les mesures effectuées au-dessus du site où ces déchets ont été, pour la plupart d'entre eux, explosés et non pas déposés – les fûts étaient en effet destinés à être explosés au moment où ils étaient déposés – ne montrent pas d'élévation de la radioactivité par rapport au niveau moyen ambiant de la région.

Vous pouvez donc être certains que le ministre de l'environnement que je suis ira toujours dans le sens de la transparence, de l'information et de l'objectivité en matière d'expertise.

Vous m'avez parlé, comme l'a fait ensuite M. Serrou, de l'éducation. En matière d'environnement, celle-ci est absolument indispensable, en commençant par les

enfants, car ceux-ci sont les meilleurs éducateurs des parents. Le ministère de l'environnement, qui participe maintenant au comité des programmes, travaille actuellement à la réalisation d'un manuel pour l'école, et intervient dans les programmes au niveau des collègues pour voir comment améliorer la situation.

Par ailleurs, des contacts sont pris avec les médias pour étudier la meilleure manière de traiter de l'environnement à la télévision, tant dans les journaux télévisés que dans les émissions d'information plus particulières consacrées à ces questions. C'est donc tout un travail d'ensemble qui est mené et je vous indique que le ministère sort ces jours-ci un atlas de l'environnement en France qui constituera un très bon outil pédagogique.

Enfin, vous m'avez interrogé sur les produits biologiques et les biocarburants. Tout ce qui peut être fait dans le domaine notamment de l'oxygénation de l'essence est une très bonne chose. De même, pour les produits biologiques, tout ce qui peut être fait pour aller vers la biodiversité me semble souhaitable. En effet, on pense toujours aux espèces sauvages, mais il y a également les espèces cultivées, les espèces domestiques, et il faut éviter d'aller vers l'appauvrissement de la diversité. Il faut donc aider nos agriculteurs à travailler sur des produits peu courants mais qui peuvent être très demandés. J'en veux pour preuve l'apparition de certains fruits exotiques sur les marchés français dont la consommation s'est développée depuis quelques années. On voit bien qu'il peut y avoir une demande forte du consommateur. Il y a là un travail de synergie que le ministère de l'environnement peut faire avec le ministère de l'agriculture.

Madame Royal, j'étais avocate, comme l'a rappelé M. Brard. Je sais bien qu'on dit d'un avocat que c'est un « bavard ». Mais il ne faut pas confondre bavardage et fermeté du propos, effets de manches et efficacité.

M. Francis Saint-Ellier. Très bien !

Mme le ministre de l'environnement. Je ne crois pas avoir été particulièrement silencieuse ces derniers mois. Du reste, certains députés, M. Vernier notamment, ont bien voulu rappeler que j'avais tenu des propos courageux, par exemple sur l'automobile, mais on pourrait aussi parler de l'amiante, question soulevée depuis quatorze ans. Ainsi, sur l'automobile, je n'ai jamais relevé de déclarations très fortes de la part de mes prédécesseurs. Il fallait pourtant bien que quelqu'un pose un jour le problème de la circulation de la voiture en ville. Je l'ai fait ! Cela m'a du reste attiré un certain nombre de répliques que j'étais prête à assumer car je crois que quelquefois il faut être courageux.

Je ne peux pas non plus laisser dire que 1995 est une année noire pour l'environnement. N'oublions pas le vote de la loi du 2 février 1995. Madame Royal, depuis cinq mois que je suis à la tête de ce ministère, un certain nombre de choses importantes ont été réalisées. Ainsi, la commission Castaing pour Superphénix est quand même la première vraie commission indépendante dans le domaine du nucléaire civil. La dation-paiement est également un élément important. Une politique forte est conduite dans le domaine de la mer avec la création de parcs marins, annoncée il y a quinze jours, et avec les ZNIEFF marines qui constituent une innovation.

Quant à la loi sur l'air, vous m'avez dit, madame le député, que vous n'osiez pas me demander quand elle serait déposée. Je vous rassure tout de suite : je suis une femme qui tient ses engagements. J'avais promis que je présiderais les séries de groupes de travail, je l'ai fait. La dernière réunion s'est tenu le 31 octobre, et M. le député

Vernier pourra en témoigner puisqu'il y était. Ces réunions se sont tenues dans un bon climat de concertation et nous sommes arrivés à un certain point de consensus, au-delà même de ce que j'espérais. Le 31 octobre, j'ai annoncé que le projet serait sur le bureau du Premier ministre entre le 15 et le 20 novembre : il sera sur le bureau du Premier ministre entre le 15 et le 20 novembre. Les délais seront donc tenus. Quatre à cinq mois pour élaborer dans la plus grande transparence et dans un véritable esprit de consensus, une loi aussi importante, ce n'est pas rien ! Nous avons travaillé vite et bien je l'espère ; c'est vous, madame, messieurs les députés, qui le direz.

Vous m'avez, en outre, accusée d'être silencieuse. Pourtant, sur Superphénix, je ne crois pas l'avoir été particulièrement. Sur l'extension de Roissy pas davantage. En effet, j'ai reçu toutes les associations, les élus et j'ai obtenu du Gouvernement, dans la proposition qui a été présentée au conseil des ministres, que précisément on ne subordonne pas à l'aménagement – je ne dis pas à l'extension – de Roissy la prise de mesures immédiates pour réduire les nuisances, mesures réclamées, depuis des années, par les riverains de Roissy, car ça ne fait pas trois mois ou six mois qu'ils se plaignent d'un accroissement considérable du trafic contre les conséquences duquel rien n'a été fait. On sait bien que, pour réduire les nuisances actuelles, il est nécessaire de réaménager Roissy. Les utilisateurs d'avions que nous sommes tous savent bien qu'on tourne bien longtemps autour de Roissy avant d'atterrir, ce qui est source de nuisances supplémentaires et totalement inutiles.

Des mesures de réduction immédiates de nuisances ont déjà été prises, en particulier avec l'interdiction des vols de nuit pour les avions les plus bruyants. Je songe aussi à la taxation en fonction de l'importance des nuisances supportées. Ces mesures, obtenues par le ministère de l'environnement, sont loin d'être négligeables.

Sur la pollution atmosphérique en Ile-de-France, certes, je pourrais publier un communiqué tous les jours. En tout état de cause, chaque fois que j'ai eu besoin de dire quelque chose, je l'ai dit et je n'ai pas l'habitude de me gêner pour dire ce que je pense. Vous avez parlé de la nécessité de décisions d'urgence en matière structurelle. Eh bien, madame le député, dans le projet de loi sur l'air, il y en aura.

J'ajoute que j'ai été un peu étonnée de la contradiction que vous croyez discerner entre l'incitation à ne pas utiliser les voitures et l'encouragement à en acheter. Aujourd'hui, 20 p. 100 seulement du parc français sont catalysés et l'on sait que des voitures qui ont dix ou douze ans peuvent polluer jusqu'à cinquante fois plus que les voitures récentes. En favorisant l'achat de voitures neuves, on travaille donc aussi à la réduction de la pollution atmosphérique. Il n'y a là aucune incohérence. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Vernier. D'autant qu'il ne s'agit pas de voitures supplémentaires !

M. Jean-Pierre Brard. Selon M. Pons, le pot catalytique est inopérant en région parisienne.

Mme le ministre de l'environnement. La question n'est pas là aujourd'hui.

En ce qui concerne l'amiante, là aussi, madame le député, je me suis exprimée. Je crois même avoir été le premier ministre à avoir reçu les associations. Vous note-

rez d'ailleurs que les communiqués publiés par celles-ci en sortant de mon bureau sont extrêmement positifs. Je travaille avec le ministère de la santé pour voir comment on peut résoudre ce problème qui ne date pas d'hier puisque, pendant quatorze ans, on n'a malheureusement pas fait grand-chose. On se trouve donc maintenant confronté à un problème considérable car il est vrai que cela va coûter très cher de défloquer. Si des mesures avaient été prises plus tôt, les choses seraient plus faciles aujourd'hui.

Sur la directive Habitat, nous sommes en train de travailler et il y a un temps pour travailler et un temps pour s'exprimer. Lundi, je présiderai à Lyon une réunion avec tous les préfets, puis l'après-midi avec les associations précisément pour voir comment cette directive va s'appliquer. Ce que je puis vous dire, c'est que je suis tout à fait décidée à ce que la France, dans ce domaine, ait une action tout à fait exemplaire. Nous avons la chance d'avoir un territoire absolument magnifique, et la directive Habitat est l'occasion de le faire valoir.

Sur les essais nucléaires, je suis peut-être le ministre du Gouvernement qui s'est le plus exprimé.

M. Jean-Pierre Brard. Vous prêchez chez les sourds !

Mme le ministre de l'environnement. Peut-être est-ce vous qui portez des boules Quiès, monsieur le député !

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas moi qui prends les décisions !

Mme le ministre de l'environnement. Enfin, madame Royal, en ce qui concerne les décrets d'application, je vous ferai parvenir la liste de ceux qui sont sortis. Permettez-moi toutefois de vous faire observer que beaucoup de lois ont été votées – certaines d'ailleurs sont bonnes, je le reconnais – mais que si elles l'avaient été un peu moins vite, si l'on avait préparé simultanément les décrets d'application, nous n'aurions pas tant de difficultés pour sortir ceux-ci aujourd'hui ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Denis Merville, rapporteur spécial. C'est vrai !

Mme le ministre de l'environnement. Ainsi, en ce qui concerne le texte sur l'air, je prépare le décret en même temps que le projet de loi. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Le groupe de concertation a travaillé en même temps sur ces deux questions.

M. Denis Merville, rapporteur spécial. Tout à fait !

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur Darrason, vous m'avez demandé s'il ne convenait pas de regrouper tous les postes budgétaires qui dépendent plus ou moins de l'environnement. Il est vrai qu'il est difficile pour le ministre de l'environnement que je suis, d'avoir un maigre budget comparé à celui de mes collègues qui travaillent avec moi, j'allais presque dire pour moi. Mais les actions menées depuis un certain nombre d'années reposent sur le principe pollueur-payeur et sur l'isolation des sommes qui correspondent à des politiques déterminées. Et je ne crois pas que le moment soit venu de remettre en cause ce principe.

Vous m'avez également demandé si la loi sur l'air serait un catalogue de bonnes intentions ou fixerait des principes fermes. Je réponds très clairement : ce seront des principes tout à fait fermes. Nous connaissons trop bien les conséquences des catalogues de bonnes intentions que constituaient les lois de 1961 et de 1948. Nous sommes aujourd'hui dans l'incapacité d'agir de manière efficace.

Ce qui se passe dans beaucoup de régions, dont l'Île-de-France, montre bien l'urgence d'un véritable texte sur l'air, répartissant les compétences, fixant les règles du jeu, les principes et les objectifs.

Monsieur Vernier, s'agissant de l'abrogation éventuelle de l'article 90, soyez rassuré, je n'en ai pas entendu parler peut-être parce que l'on savait d'avance quelle serait ma réponse. Je suis en effet contre l'abrogation de cette disposition.

Vous avez parlé des lois sur l'eau et sur les déchets et des efforts très lourds qu'elles représentaient pour les collectivités locales ; j'en suis tout à fait consciente. Le mieux peut être l'ennemi du bien, notamment en ce qui concerne certains projets communautaires ; je pense à celui sur la teneur de l'eau en plomb. Je ne suis pas – vous voyez, madame Royal, je parle très librement – favorable à des normes de 10 quand on est à 50 alors que la France pourrait parfaitement supporter 25 ou 30, et je me battraï dans ce sens.

Dans le domaine de l'environnement, nous avons beaucoup de combats à mener, beaucoup de dépenses à faire, nous devons établir une hiérarchie dans nos priorités. Je ne crois pas que la diminution de la teneur en plomb de l'eau soit une priorité, sachant qu'elle est très faible aujourd'hui et qu'il n'y a pas de problème de santé publique en ce domaine. Force est de constater que la France est seule sur quinze pays et que, là aussi, il faut convaincre, concilier, trouver des solutions de cohérence. Je n'ai pas l'intention, dans ce domaine en tout cas, d'aller beaucoup plus loin pour le moment ; je crois que si nous arrivons à réaliser tout ce que nous nous sommes engagés à faire nous aurons bien travaillé.

A propos des points noirs – je réponds en même temps à M. Serrou – je suis tout à fait sensible aux nuisances par le bruit sous toutes les formes que vous avez citées. Certes, les maires se heurtent à des difficultés techniques pour intervenir, mais j'ai constaté à Strasbourg, aux premières assises de qualité sonore, que nous disposions maintenant de matériels peu coûteux et très opérants pour mesurer le bruit.

Nous avons aussi beaucoup assoupli la loi pour constater les dépassements de bruit.

Enfin, même si c'est difficile pour eux, les maires sont les mieux placés auprès de leur population pour savoir quand et comment il faut intervenir.

La résorption des points noirs est très difficile parce qu'elle nécessite des fonds très considérables et parce qu'elle est très liée à des problèmes économiques et sociaux. En effet, ceux qui sont les plus mal situés, aux abords des routes construites là où elles coûtaient le moins cher, ont le plus besoin qu'on s'occupe d'eux. J'ai pris bonne note, monsieur le député, de vos propositions ; nous en avons déjà parlé ensemble. Soyons clairs, c'est un problème de financement. Il faut être un peu plus ambitieux qu'on ne l'a été jusqu'à présent pour trouver des solutions. Il faudra être pragmatique, travailler sur le moyen et long terme, car la résorption des points noirs de bruit est absolument indispensable.

Monsieur le député, vous avez aussi parlé de la pollution de l'air. Je ne peux pas, aujourd'hui, prendre de position sur ce sujet, mais sachez que le projet de loi que je soumettrai au Premier ministre, en traitera ; ensuite le Premier ministre tranchera. Il est évident qu'il n'y aura pas de politique de la prévention de la pollution atmosphérique si elle n'est pas accompagnée de moyens de financement. Soyons tout à fait clairs : ce n'est pas le présent budget du ministère de l'environnement de cette

année qui pourra le financer. Or nous savons tous que nos concitoyens attendent beaucoup et de manière urgente ! Par conséquent, nous devons intervenir dans ce domaine et je suis, pour ma part, tout à fait décidée à le faire.

M. Jean-Pierre Brard. Très bien !

Mme le ministre de l'environnement. Je crois avoir répondu, madame, messieurs les députés, aux différentes questions que vous avez bien voulu me poser et dont je vous remercie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe du RPR, la parole est à M. Pierre Lefebvre.

M. Pierre Lefebvre. Permettez-moi, madame le ministre, de m'associer à mes collègues pour vous féliciter de votre ténacité convaincante dans un contexte budgétaire difficile.

Je constate avec satisfaction que le développement des programmes de recherche incitatifs constitue une priorité dans votre budget puisqu'il devrait connaître une augmentation notable de crédits de 10 millions de francs en 1996. Parmi les programmes engagés, je vous poserai deux questions sur le dispositif PRIMEQAL concernant la qualité de l'air urbain et son impact sur la santé.

Quelles dispositions envisagez-vous d'adopter pour mettre en place les outils de l'évaluation de l'air dans les grandes agglomérations, telles que la communauté urbaine du Mans, qui compte une population de plus de 200 000 habitants ?

Peut-on espérer un travail en commun entre votre ministère et celui des transports pour tirer les conséquences des mesures ainsi enregistrées de telle sorte que le dispositif prévu soit favorable à la santé des Français, notamment des plus vulnérables ?

N'est-il pas aberrant de n'avoir actuellement comme seul argument de parade – à la pollution urbaine – je parle en tant que médecin – cette phrase destinée aux personnes âgées, aux insuffisants respiratoires, aux asthmatiques : « Si le taux de pollution est trop élevé, restez chez vous » ? Tel était le conseil prodigué aux Parisiens depuis que la capitale a, de nouveau, dépassé le seuil critique de pollution. Cette mise en garde n'est pas satisfaisante. Si des mesures techniques d'évaluation de l'air sont désormais sur la bonne voie, nous attendons la mesure politique qui saura en tirer les conséquences pour la santé des Français.

Mme Ségolène Royal. Très bonne question !

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, sur les programmes PRIMEQAL, il est tout à fait clair que le rapport de M. Richard nous montre très bien dans quelle direction il faut aller.

Je suis tout à fait d'accord avec vous, il n'est pas décent de continuer à dire aux gens : « restez chez vous », sans prévoir certaines mesures alors que la pollution par l'automobile existe depuis de très longues années ; j'insiste sur ce point. Malheureusement pas grand-chose n'a été fait ni prévu. Il est clair qu'on ne peut pas, notamment dans des grandes villes, prendre des mesures brutales sans prévoir une organisation générale. Tel sera précisément l'objectif du projet de loi sur l'air : prévoir des systèmes

destinés à réduire en temps normal la pollution atmosphérique et organiser la gestion des situations de pics de pollution. J'ai déjà parlé de ce projet et je n'y reviens pas.

Une surveillance de la qualité de l'air est nécessaire sur tout le territoire. Faute de moyens pour l'assurer tout de suite, elle se fera progressivement en se fixant pour objectif l'an 2000 pour une couverture du territoire. Il faudra – je l'ai dit très clairement – trouver les moyens de financement, car nous ne pouvons pas simultanément dire que nous faisons de la lutte contre la pollution de l'air une priorité et ne pas dégager les moyens permettant de conduire cette politique. Il faut tenir compte des conditions budgétaires et des difficultés économiques qui sont aujourd'hui les nôtres, mais je suis tout à fait déterminée à progresser dans cette voie ; je ne crois pas l'avoir dissimulé.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe de l'UDF.

La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Madame le ministre, permettez-moi d'exprimer un vœu avant de poser ma question.

La DAU va être réorganisée. Je n'ai pas à intervenir sur le principe même, mais il serait souhaitable que la sous-direction des espaces protégés et la sous-direction de la planification, qui s'intéressent au littoral, à la montagne, soient rattachées au ministère de l'environnement. Il y aurait ainsi unité de commandement et non pas dilution des responsabilités.

Ma question concerne le patrimoine naturel.

La nécessaire sauvegarde du patrimoine naturel, la bonne gestion de l'espace rural ne sont pas prises en compte par les procédures financières actuelles. Un maire, s'il ne tient compte que de l'aspect financier, a intérêt à surbâtir plutôt que de bien gérer l'espace rural.

Il faut donc, pour mieux impliquer les collectivités dans la gestion rurale, donner une valeur économique à cette gestion.

Nous proposons de définir deux critères nouveaux : le potentiel écologique et l'effort écologique.

Le potentiel écologique serait défini en fonction de la richesse patrimoniale d'un territoire.

L'effort écologique mesurerait l'effort fait ou demandé aux gestionnaires de l'espace pour tenir compte de l'intérêt de ce patrimoine.

Le croisement entre ces valeurs permettrait d'évaluer une partie des concours financiers aux collectivités locales.

Il s'agit d'abord de faire des recherches, des concertations, des expérimentations. Les parcs naturels régionaux sont prêts à y participer. Les textes actuels ne leur permettraient pas encore de le faire.

Madame le ministre, pouvez-vous appuyer ces propositions, en discuter avec vos collègues concernés pour qu'elles puissent devenir réalité ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, en ce qui concerne la DAU, je ne puis que m'associer à votre souhait. Il serait très satisfaisant que le ministère de l'environnement puisse être celui du cadre de vie et s'intéresser aux espaces protégés et à la planification des sols, le ministère de l'équipement restant opérationnel.

Votre proposition, sur le patrimoine naturel est excellente et rejoint les préoccupations du ministère de l'environnement en matière de fiscalité écologique – c'est un

débat particulièrement intéressant que l'on pourrait avoir un jour – et plus généralement de la prise en compte de la valeur écologique, ne serait-ce que par sa contribution majeure au tourisme, de la protection du patrimoine naturel. C'est une proposition novatrice parce qu'elle lie la mesure de l'effort consenti par les gestionnaires d'espaces et les élus à la mesure du potentiel écologique.

Il est clair que la superficie des classements ne peut être un critère suffisant, et vous avez raison de la joindre à la pertinence de ces classements au regard de la richesse du patrimoine.

Les inventaires que nous conduisons en ce moment devraient nous permettre de faire rapidement des propositions concrètes aux élus, au monde associatif, aux parcs naturels et ensuite au Gouvernement. Il est clair que les élus doivent aussi s'impliquer fortement dans cette démarche. Vous pouvez, monsieur le député, me compter parmi vos alliés sur cette voie.

M. le président. La parole est à M. Francis Saint-Ellier.

M. Francis Saint-Ellier. Je partage l'opinion de mon collègue Fuchs concernant l'éventuel éclatement de la DAU. En effet, il serait préférable que ces deux sous-directions des espaces protégés et de la planification urbaine soient, dans un souci de cohérence et d'homogénéité, rattachées au ministère de l'environnement. La représentation nationale sera très attentive à cette réorganisation.

Ma question porte sur un sujet que vous connaissez très bien, madame le ministre, à savoir les crues et la lutte contre les inondations ; nous avons déjà eu l'occasion de nous en entretenir avec vous.

Vous savez combien l'agglomération caennaise a souffert à trois reprises depuis cinq ans des inondations. Nos concitoyens sont exaspérés par leur caractère répétitif. Il est devenu indispensable que très rapidement un programme de travaux importants puisse être engagé afin de réduire les conséquences des crues de l'Orne.

Jusqu'en 1993 – je tiens à le redire –, hormis des études, rien n'avait été entrepris pour tenter de trouver des solutions durables.

Le coût des travaux à réaliser est de l'ordre de 150 millions de francs. En 1993, l'Etat et la région de Basse-Normandie avaient accepté d'inscrire pour la première fois, dans le cadre du contrat de plan, des crédits en faveur de la lutte contre les inondations.

Depuis, les communes de l'agglomération constituées en district, se sont pourvues de cette compétence. Ainsi, dans les semaines à venir, toutes les communes de l'agglomération caennaise ayant à subir les crues de l'Orne accepteront qu'un syndicat mixte assume la maîtrise d'ouvrage sur les territoires de leur ressort.

L'Agence de l'eau a également accepté de s'associer à ce programme de lutte contre les crues à hauteur de 30 p. 100 par an.

De même, le conseil général du Calvados et le conseil régional ont confirmé leur participation financière.

Comme vous pouvez le constater, madame le ministre, les collectivités concernées ont su unir leurs efforts face à une situation qui n'a que trop duré.

A l'instar de ce qui se fait déjà dans d'autres départements, j'en appelle à vous, madame le ministre, afin que l'Etat s'associe à nos efforts et exprime ainsi la solidarité nationale à laquelle ont droit les victimes de ces inondations.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, la mobilisation de toutes les communes de l'agglomération caennaise, de la région et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, dans la perspective de la réalisation d'un programme global de prévention des inondations de l'Orne, ne peut qu'être encouragée par le ministère de l'environnement, car elle est cohérente avec le programme pluriannuel de prévention des risques naturels, arrêté par le Gouvernement le 28 janvier 1994.

Le ministère de l'environnement s'est déjà associé à cette mobilisation en mettant place en 1995 les financements nécessaires à la cartographie des zones inondables et en apportant des subventions pour le financement des études entreprises par le district pour définir le programme de prévention.

L'Etat s'associe donc déjà aux efforts faits par les collectivités locales et continuera à le faire au cours des prochaines années dans le cadre du programme décennal du 24 janvier 1994, dans la mesure où un programme de l'ampleur envisagée pour l'agglomération caennaise ne peut se réaliser que sur plusieurs années.

L'Etat apportera donc son concours aux travaux de protection contre les inondations de l'Orne envisagés par les collectivités locales, dans la mesure où ils constituent le complément indispensable des actions de prévention dont l'Etat a la responsabilité au travers de l'élaboration de plans de prévention des risques et de la mise en œuvre de l'annonce des crues dans l'Orne. Le taux de subvention de l'Etat sera celui appliqué aux travaux effectués dans le cadre du programme décennal de restauration des rivières faisant partie du plan du 24 janvier 1994. Ce taux peut atteindre 20 p. 100 du coût hors taxes des travaux.

M. Francis Saint-Ellier. Merci.

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Madame le ministre, vous avez récemment évoqué la création de « zones nature », territoires particulièrement sensibles dans les parcs naturels régionaux. L'idée nous semble intéressante, très intéressante, même si l'expression « zone nature » peut être modifiée ; « espaces d'intérêt écologique majeur » serait préférable, mais c'est l'idée qui est importante.

Il est évident que les moyens nécessaires à la création de ces espaces ne peuvent être prélevés sur la dotation actuelle des parcs régionaux, déjà tout juste suffisante, même si vous avez réussi à la préserver, ce dont je vous remercie.

Je vous serais reconnaissant de nous indiquer, d'une part, selon quels critères ces zones seront définies et, d'autre part, quand et comment vous comptez les mettre en place.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, je ne vois que des avantages à inciter les parcs naturels régionaux à renforcer leur politique de protection de l'espace. Je souhaite que cette démarche soit éminemment volontaire et contractable de la part du parc et des collectivités qui le composent. C'est à elles qu'il appartient de créer le noyau dur dont j'ai parlé dans le cadre du plan du parc prévu par les articles L. 244-1 et R. 244-3 du code rural.

Sur ces espaces particuliers, outre les mesures réglementaires concernant les documents d'urbanisme, seraient d'abord privilégiées des mesures contractuelles de gestion

du patrimoine naturel et paysager. Elles seraient librement négociées entre les différents acteurs de la gestion de l'espace.

La mise en place de protections réglementées ou d'opérations de maîtrise foncière pourrait compléter ou renforcer ce dispositif en fonction de la vulnérabilité du patrimoine.

Il est bien évident que les financements actuellement accordés par le ministère de l'environnement à chacun des parcs demeureraient, mais, sur ces zones de protection forte, des moyens financiers supplémentaires pourraient être mobilisés pour des programmes d'action.

M. le président. La parole est à M. Francis Saint-Ellier.

M. Francis Saint-Ellier. Madame le ministre, ma question à laquelle s'associe mon collègue Ladislav Poniatowski, qui n'a pu être présent ce soir, j'aurais pu l'adresser au ministre de l'énergie. Or vous vous êtes rendue en Bulgarie et vous êtes le seul ministre à avoir pris position sur le redémarrage de la centrale de Kozloduy.

Les négociations entre l'Ukraine et les pays du G7 se sont achevées récemment sur un constat de « désaccords fondamentaux sur le calendrier et le financement » de la fermeture de la centrale de Tchernobyl.

Je rappelle que les propositions occidentales prévoyaient l'attribution d'un prêt de 1,8 milliard de dollars et l'octroi d'un don de 450 millions de dollars à l'Ukraine.

Cet échec fait suite à la décision des autorités bulgares d'autoriser le redémarrage de la centrale de Kozloduy, dans laquelle la France, par l'intermédiaire de l'EDF, et l'Allemagne, par l'intermédiaire de Siemens, ont accompli une mission de conseil pendant trois ans.

À la lumière de ces deux événements, comment envisagez-vous l'avenir de la coopération Est-Ouest en matière de sûreté nucléaire ? Pensez-vous que les gouvernements ukrainien et bulgare puissent revoir leur position ? Sinon, quels seront dorénavant les objectifs prioritaires poursuivis par la France et les puissances occidentales afin de renforcer la sécurité des pays d'Europe centrale et orientale ainsi que de l'ex-URSS ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, j'ai déjà, à la tribune, partiellement répondu à la question que vous avez bien voulu me poser.

La question de la sûreté des centrales nucléaires regarde bien les ministres de l'environnement et les préoccupe même beaucoup. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si elle a été débattue à Sofia, précisément lors de la conférence paneuropéenne sur l'environnement, et précédemment à Séville, lors du conseil informel des ministres de l'environnement.

Les autorités publiques françaises, avec l'appui technique de tous nos organismes qui interviennent dans le domaine du nucléaire, veulent améliorer la sûreté nucléaire à l'Est. Cela passe par une action sur les installations, afin de les mettre aux normes occidentales quand c'est possible, c'est-à-dire pour les plus récentes d'entre elles ; pour les autres, cela suppose de les arrêter purement et simplement, en proposant des solutions de remplacement. Il faut ensuite créer de véritables autorités de sûreté, indépendantes, et instaurer une culture de sûreté.

Ces efforts ont partiellement porté leurs fruits, mais leur efficacité est limitée par la souveraineté des Etats concernés – ce que j'ai dit tout à l'heure de Sofia et ce

qui s'est passé voici quelques jours à Tchernobyl le démontrent aisément. Mais cela ne doit pas affaiblir notre ferme volonté d'agir, et ce au niveau de l'ensemble des pays européens. Car si cette question regarde la France – c'est la France, avec l'Allemagne, qui s'est occupée de Kozloduy –, elle exige une prise de position communautaire.

Je crois qu'il convient de continuer à travailler avec les organismes de sûreté, de convaincre les pays de l'Est qu'il est de leur intérêt d'aller dans cette voie, et de chercher des financements au niveau communautaire pour les aider à y progresser.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Environnement ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 18 292 809 francs ;

« Titre IV : moins 3 560 000 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 193 950 000 francs ;

« Crédits de paiement : 62 125 000 francs. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 594 050 000 francs ;

« Crédits de paiement : 224 025 000 francs. »

M. Auberger, rapporteur général, et M. Jean-Pierre Thomas ont présenté un amendement, n° 208, ainsi rédigé :

« Sur le titre III de l'état B, réduire les crédits de 1 500 000 francs. »

Cet amendement est-il soutenu ?

M. Jean-Pierre Brard. C'est un peu fort de café !

Rappel au règlement

M. Jean-Pierre Brard. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Monsieur Brard, je n'ai aucun penchant caporaliste, mais ne profitez pas de la situation. Ce rappel au règlement va vous surtout permettre de faire autre chose. Mais comme je veux terminer la soirée dans la bonne humeur, je vous donne la parole pour un rappel au règlement.

M. Jean-Pierre Brard. Je vous remercie, monsieur le président, je vois que vous êtes parfaitement inspiré. (*Soupires.*)

Les ayatollahs de la hache budgétaire dont je parlais tout à l'heure, qui déposent en douce des amendements et ne viennent même pas les défendre dans l'hémicycle, ne manquent pas d'audace. En outre, ils nous privent du coup d'un débat fort intéressant, car ces amendements ne sont évidemment pas recevables.

En effet, madame le ministre, contrairement à ce que vous disiez tout à l'heure, votre ministère n'a pas à contribuer – si tant est qu'il fallût le faire – à cette maladie qui a saisi le Gouvernement et qui le conduit à couper dans des dépenses utiles. Votre budget est déjà si modeste que si l'on y coupe quelque chose, on ne voit pas ce qui va y rester. Je tenais à le dire, monsieur le président, sans vouloir allonger le débat, bien que Mme le ministre, contrairement à ce qu'elle a dit, n'ait pas répondu à toutes mes questions.

Je vous vois dodeliner de la tête, madame le ministre...

M. le président. Allons, monsieur Brard !

M. Jean-Pierre Brard. Vous avez dit des choses tout à fait intéressantes sur Rhin-Rhône, madame le ministre, à ceci près que votre collègue, Mme Idrac, a dit exactement le contraire il y a quelques jours !

M. Jacques Vernier. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. le président. Merci, monsieur Vernier, de votre bon conseil ! La présidence préside !

Monsieur Brard, vous profitez de mon extrême ingénuité pour dériver ! Restez-en à votre rappel au règlement.

M. Jean-Pierre Brard. Vous ne faites pas preuve d'ingénuité, monsieur le président, mais d'esprit de tolérance !

M. le président. La tolérance n'est pas l'ingénuité !

M. Jean-Pierre Brard. Je termine, monsieur le président.

M. le président. Allez-y, terminez !

M. Jean-Pierre Brard. Puisque le débat va en rester là, j'aurais également souhaité que Mme le ministre assume le principe de la continuité de l'Etat et reprenne à son compte les engagements de son prédécesseur qui avait promis d'organiser ici un débat parlementaire sur l'énergie et l'environnement. Or elle ne s'y est pas engagée tout à l'heure.

Reprise de la discussion

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial pour donner l'avis de la commission des finances sur l'amendement n° 208.

M. Denis Merville, rapporteur spécial. Sur cet amendement, comme sur ceux qui suivent d'ailleurs, j'ai dit tout à l'heure que, à titre personnel, j'étais défavorable. Mais j'aimerais connaître l'avis du Gouvernement.

M. le président. Nous allons le lui demander, monsieur Merville. Mais vous n'avez pas donné l'avis de la commission. C'est « pour », c'est « contre », ou vous vous en remettez à la sagesse de l'assemblée, mais vous devez donner, au nom de la commission, un avis sur l'amendement n° 208.

M. Francis Saint-Ellier. Mais n'est-il pas retiré ?

M. Denis Merville, rapporteur spécial. La commission des finances, dans un contexte particulier et à une légère majorité, avait accepté l'amendement n° 208.

M. Francis Saint-Ellier. Mais il est retiré !

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

M. Jean-Pierre Thomas. Je suis confus de me répéter. Ces amendements avaient été préparés en commission des finances sur la base d'une économie de 4 milliards. Un autre amendement, en accord avec le Gouvernement, a été déposé, que nous allons examiner. Je souhaite donc, si la commission en est d'accord, que celui-ci soit retiré.

M. le président. C'eût été épatant que ce fût dit cinq minutes auparavant !

L'amendement n° 208 est retiré.

M. Jean-Pierre Brard. C'est l'anarchie !

M. le président. Vous avez tort, monsieur Brard, car si c'est l'anarchie, vous êtes le premier à en profiter ! (*Rires.*)

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(*Le titre III est adopté.*)

M. Auberger, rapporteur général, et M. Jean-Pierre Thomas ont présenté un amendement, n° 209, ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B, réduire les crédits de 2 600 000 francs. »

La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

M. Jean-Pierre Thomas. Cet amendement est retiré.

M. le président. L'amendement n° 209 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(*La réduction de crédits est adoptée.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

M. le président. M. Auberger, rapporteur général, et M. Jean-Pierre Thomas ont présenté un amendement, n° 210, ainsi rédigé :

« Sur le titre VI de l'état C, réduire les autorisations de programme de 13 125 000 francs et les crédits de paiement de 4 750 000 francs. »

La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

M. Jean-Pierre Thomas. Cet amendement est également retiré.

M. le président. L'amendement n° 210 est retiré.

M. Jean-Pierre Thomas a présenté un amendement, n° 335 rectifié, ainsi rédigé :

« Sur le titre VI de l'état C, réduire les autorisations de programme de 5 500 000 F et les crédits de paiement de 2 000 000 francs. »

La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

M. Jean-Pierre Thomas. Cet amendement tire les conséquences des arbitrages budgétaires du Gouvernement pour réaliser le plan d'économies de 2 milliards de francs. Mais il tient compte aussi, madame le ministre, de la faiblesse de vos crédits dont la plupart sont plutôt en régression qu'en progression. Nous avons essayé de montrer que nous souhaitons un effort dans la gestion, sans remettre en cause la réalisation de vos programmes.

C'est ainsi, madame le ministre, que nous vous demandons d'accepter cet amendement qui propose une réduction de 2 millions de francs des crédits de paiement et de 5,5 millions de francs des autorisations de programmes.

Seraient concernées, à hauteur de 0,5 million de francs en crédits de paiement et de 1,5 million de francs en autorisations de programme, les actions de gestion des eaux et des milieux aquatiques, et plus spécialement les opérations d'assainissements. Certains projets n'étant pas encore définis en termes suffisamment précis, aucun ne sera remis en cause.

A hauteur également de 0,5 million de francs en crédits de paiement et de 1,5 million de francs en autorisations de programme, les subventions d'investissement à l'ADEME. La progression des ressources propres de nature fiscale et parafiscale estimée pour 1996 offre à l'agence des marges de manœuvre suffisantes, sans nuire à son fonctionnement, pour peu que l'on rationalise sa gestion.

A hauteur encore de 0,5 million de francs en crédits de paiement et de 1,5 million de francs en autorisations de programme, les actions de protection de la nature prévues à l'article 60, et particulièrement les actions de gestion de l'espace et d'évaluation environnementale. Il s'agit souvent d'études très longues à réaliser et de colloques destinés à en diffuser les résultats, que l'on peut donc différer ou reporter. En d'autres termes, nous souhaitons une gestion un peu plus serrée des crédits d'études et de colloques.

A hauteur enfin de 0,5 million de francs en crédits de paiement et de 1,5 million de francs en autorisations de programme, les dépenses du Fonds de la recherche scientifique et technologique. Là encore, une économie doit être possible grâce à une meilleure gestion des commandes d'études.

Madame le ministre, si vous acceptiez cet amendement, le ministère de l'environnement donnerait l'exemple en participant à l'effort, sans pour autant remettre en cause vos actions, car nous sommes conscients de la faiblesse de votre budget.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Denis Merville, rapporteur spécial. J'ai eu l'occasion de dire que la politique de l'environnement ne se réduisait pas à des moyens financiers. Néanmoins, il lui en faut tout de même ; ce ministère a déjà fait de gros efforts, sur un budget modeste. Je m'étais opposé à certains amendements qui portaient atteinte à des actions à mes yeux prioritaires, ou qui réduisaient le soutien aux associations. Or il nous faut, il vous faut, madame le ministre, des partenaires dans votre action pour l'environnement. Ces amendements, acceptés dans un contexte tout à fait particulier, je le répète, ont été retirés. Personnellement, je ne peux que m'en féliciter.

L'amendement n° 335 rectifié n'a bien entendu pu être examiné par la commission des finances ; toutefois, il ne me semble pas toucher à des domaines prioritaires de l'action du ministère de l'environnement. Dans ces conditions, et à titre personnel, je ne m'y opposerai pas.

M. le président. En d'autres termes, vous vous en remettez à la sagesse de l'Assemblée.

M. Denis Merville, rapporteur spécial. En effet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme le ministre de l'environnement. La quasi-totalité, pour ne pas dire la totalité des orateurs, ont reconnu les efforts accomplis dans le projet de budget du ministère de l'environnement pour 1996. Néanmoins, je ne souhaite pas rompre la cohésion gouvernementale à laquelle le Premier ministre a encore récemment appelé en saluant les initiatives des parlementaires tendant à assurer la stabilité des finances publiques.

Mme Ségolène Royal. Alors, vous resterez à votre poste !

Mme le ministre de l'environnement. C'est pourquoi, dès lors que cet amendement, qui tend au total à opérer une réduction de 2 millions en crédits de paiement sur le chapitre unique du titre VI, est conciliable avec les priorités que j'ai exposées au début de ce débat, puisqu'il préserve les plans, la protection de la nature, et qu'il répond à la nécessité d'une meilleure gestion de certains secteurs, je l'accepte.

Mme Ségolène Royal. Quelle tristesse !

M. le président. La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Comme j'ai eu l'occasion de le dire tout à l'heure, c'est la première fois depuis quinze ans que le budget du ministère de l'environnement est en baisse. Il est vraiment désolant, madame le ministre, de vous voir accepter une réduction supplémentaire de 2 millions de francs. Vous avez tout à l'heure protesté de votre détermination et de votre conviction. Vous aviez là une première occasion de prouver votre esprit de résistance. Le symbole est désastreux. Vous n'avez pas le droit d'accepter ne serait-ce qu'un centime de réduction dans un budget déjà en baisse. Deux millions pour l'environnement, c'est considérable et vous le savez bien. Vous n'avez pas le droit de rogner ainsi davantage les ailes de votre ministère.

Quand une société n'a plus la capacité d'offrir à tous ses citoyens une activité ou un emploi, elle a au moins le devoir moral de protéger leur environnement et leur santé. Accepter cette diminution de votre budget, c'est rendre un mauvais service à la cause que vous prétendez défendre. Le groupe socialiste demandera un scrutin public.

M. le président. J'en ai déjà été informé.

La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Madame le ministre, on comprend bien que cet amendement est le résultat de conciliabules de couloirs ! Votre regard ne me dément d'ailleurs pas... J'avais cru comprendre que vous aviez assez payé, face aux pressions de M. Thomas.

M. Jean-Pierre Thomas. Pas du tout !

M. Jean-Pierre Brard. Mais, en fin de compte, vous cédez. M. Thomas, chacun l'aura compris, est un député acharné, un député dangereux pour l'environnement,...

M. Jean-Pierre Thomas. Pas du tout !

M. Jean-Pierre Brard. ... un prédateur pour votre budget. (*Sourires.*) Vous voyez bien que, derrière ses bonnes paroles – « nous sommes conscients de la faiblesse de ce budget », a-t-il dit –, M. Thomas vous demande encore de vous serrer la ceinture.

M. Charles Cova. La France va mal ! On est bien obligé de se serrer la ceinture !

M. Jean-Pierre Brard. Vous avez dit à la tribune que vous étiez un ministre qui parlait. Je ne le nie pas, madame le ministre : en effet, vous parlez. Mais précisément, vous êtes ministre de l'environnement et non ministre de la parole ! Et dans le cas présent, vous êtes ministre de la gémissement... (*Sourires.*)

M. Charles Cova. Oh ! là ! là !

M. Jean-Pierre Brard. Vous vous inclinez, madame le ministre, devant l'entêtement de M. Thomas et de certains de ses amis. Ce n'est pas normal. Tout à l'heure

encore, vous nous avez appelés à vous juger – ce n'étaient pas exactement vos paroles, mais c'en était l'esprit – à vos actes et à ce que vous proposerez dans les mois qui viennent. J'en suis d'accord et j'étais prêt à vous suivre dans cette démarche : j'en ai déjà fait la démonstration au moment du débat sur la loi dite Barnier, et M. Vernier, qui était l'excellent rapporteur de ce projet de loi, peut le confirmer.

Hélas ! Madame le ministre, vos attitudes contredisent vos propos. Vous ne tenez pas ferme face à des pressions tout à fait inacceptables. Je regrette de vous voir céder d'ores et déjà.

M. le président. La parole est à M. Ambroise Guellec.

M. Ambroise Guellec, *rapporteur pour avis.* Ce débat me paraît un peu surréaliste. Si j'ai bien compris, il faut une économie. Elle a été trouvée et elle reste assez modeste. Par conséquent, je l'accepte, à titre personnel, car il est bien évident que notre commission n'a eu, ni de près ni de loin, à en connaître.

Je veux toutefois appeler l'attention sur un point que j'ai évoqué tout à l'heure et qui m'ennuie beaucoup. Il faudra bien que nous menions une réflexion beaucoup plus approfondie sur l'ensemble des lignes qui constituent le « bleu » budgétaire de l'environnement.

Sur certaines lignes, on inscrit des crédits pour le financement de colloques que l'on peut différer facilement. Dieu sait que je suis tout à fait d'accord pour que l'on renvoie certains colloques à une échéance ultérieure, si possible après l'an 2000 ! Or, dans le même temps, de vrais besoins existent dans des domaines sur lesquels ont été opérées, au moment de la préparation du budget, des réductions que nous considérons comme excessives. Je ne voudrais pas reprendre l'exemple du Conservatoire du littoral, mais je répète à Mme le ministre que les abattements de crédits opérés, soit en annulations sur le budget de 1995, soit dans les prévisions du budget pour 1996, sont excessifs et ne permettront pas un bon fonctionnement de l'établissement. Nous avons commencé à échantillonner sous la conduite de notre ami Thomas ; eh bien, continuons ! Peut-être pourrions-nous prendre sur les colloques qui restent encore pour soutenir comme il convient des opérations réellement intéressantes et utiles sur d'autres lignes budgétaires. Voilà en tout cas ma suggestion, à la fin d'un débat qui me laisse une impression un peu surprenante ; mais, après tout, cela a déjà été le cas pour bien d'autres budgets que celui-ci, et une réduction de 2 millions n'est pas très grave.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

Mme Ségolène Royal. Il retire son amendement !

M. Jean-Pierre Thomas. Pas du tout !

Madame le ministre, je vous remercie d'accepter cet amendement.

Je voudrais dire à Mme Royal, qui connaît certainement l'environnement mieux que moi, je le reconnais,...

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas difficile !

Mme Ségolène Royal. Certes !

M. Jean-Pierre Thomas. ... qu'on ne peut pas toujours prétendre régler les problèmes en dépensant plus. Si cela suffisait en matière d'environnement, ça se saurait !

Monsieur Brard, je ne suis pas un député prédateur,...

M. Jean-Pierre Brard. Glouton de l'argent des autres !

M. Jean-Pierre Thomas. ... je suis simplement un député responsable. Je suis conscient qu'il est plus facile de voter des dépenses que des réductions de crédits. Mme Royal parlait du chômage. Nous en avons conscience aussi, et c'est en respectant le ministère de l'environnement et ses priorités que nous ferons ces réductions.

Mme Ségolène Royal. Mais vous aggravez le chômage ! Il y a beaucoup d'emplois à créer dans l'environnement ! Des emplois de proximité !

M. le président. La parole est à M. Yves Van Haecke.

M. Yves Van Haecke. Madame le ministre, le groupe du RPR votera cette diminution de crédits de paiement et d'autorisations de programme, mais non sans une certaine gêne, gêne qu'ont exprimée d'ailleurs nos rapporteurs de la commission des finances et de la commission de la production et des échanges.

M. Jean-Pierre Brard. Voilà un député moral !

Mme Ségolène Royal. Qui suit sa conscience !

M. Yves Van Haecke. Les auteurs des amendements et la commission des finances ont bien compris que l'échec du plan de crédits de fonctionnement avait été réalisé et que, faute d'une expertise totale et sérieuse portant sur le ministère de l'environnement, comme sur les autres, on ne peut les amputer plus. Venant moi-même de la fonction publique, je sais où mener la « chasse au gaspi ».

Mme Ségolène Royal. Dans les essais nucléaires, par exemple !

M. Yves Van Haecke. Mais je sais aussi les limites de tels exercices. Et ce n'est pas ainsi qu'il faut agir : à la hussarde et un peu au hasard !

A défaut de diminuer les crédits de fonctionnement et d'investissement direct des administrations, on touche aux aides à l'investissement, qu'on peut toujours différer un peu, du moins à hauteur de quelques millions. Ce n'est quand même pas de gaieté de cœur et dans l'enthousiasme que nous acceptons cette réduction, même symbolique. Et en tout cas il ne faut pas aller plus loin. Je crois pouvoir dire au nom de mes collègues qu'il serait tout à fait insupportable que de nouveaux sacrifices budgétaires soient imposés, dans quelque temps, au ministère de l'environnement.

M. Jean-Pierre Brard. Il est inadmissible de toucher aux crédits de l'ADEME !

Mme Ségolène Royal. Fermez Superphénix !

M. le président. Sur l'amendement n° 335 rectifié, je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

.....

M. le président. Je vous prie de bien vouloir regagner vos places.

Je rappelle que le vote est personnel et que chacun ne doit exprimer son vote que pour lui-même et, le cas échéant, pour son délégué, les boîtiers ayant été couplés à cet effet.

Je mets aux voix l'amendement n° 335 rectifié.

Le scrutin est ouvert.

.....

M. le président. Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	12
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6
Pour l'adoption	9
Contre	2

L'Assemblée nationale a adopté.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI, modifiés par l'amendement n° 335 rectifié.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI, ainsi modifiés, sont adoptés.)

Après l'article 68

M. le président. Le Gouvernement a présenté un amendement, n° 331, ainsi libellé :

« Après l'article 68, insérer l'article suivant :

« A compter du 1^{er} janvier 1996, le tableau figurant au dernier alinéa de l'article 16 de la loi n° 92-144 du 31 décembre 1992, relative à la lutte contre le bruit est ainsi rédigé :

Groupe acoustique de l'aéronef	Taux (6 h-22 h)	Taux (22 h-6 h)
1 et aéronefs non certifiés acoustiquement.....	24 x t x log M	48 x t x log M
2.....	8 x t x log M	16 x t x log M
3.....	4 x t x log M	8 x t x log M
4.....	2 x t x log M	4 x t x log M
5.....	t x log M	2 x t x log M

La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, l'amendement que j'ai l'honneur de vous présenter constitue une des premières mesures du dispositif arrêté en conseil des ministres, le 11 octobre dernier, à la suite du rapport de M. Douffiagues sur l'extension de Roissy.

Il s'agit d'augmenter le produit de la taxe d'atténuation des nuisances sonores sur les grands aérodromes. Il est proposé une augmentation correspondant à environ un tiers pour les avions les plus bruyants en période diurne, et à un doublement pour tous les avions en période de nuit. Au total, c'est une augmentation de 20 p. 100 du produit de la taxe qui est escomptée et qui permettra d'accroître les aides à l'insonorisation pour les riverains.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Denis Merville, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement. Je crois que la taxe est utile dans la perspective de l'agrandissement de l'aéroport de Roissy. La question est de savoir si l'ADEME est en mesure de la percevoir, notamment pour les aéroports régionaux.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

M. Jean-Pierre Thomas. Cette nouvelle taxe pose un problème. Je conviens bien volontiers qu'il est très difficile – on le voit bien ! – de voter des économies. Ce n'est

pas une raison pour que nous nous empressions aussitôt d'augmenter des taxes. L'opinion publique, que nous devons représenter, les contribuables de ce pays nous voient peiner à trouver des économies. Nous y parvenons pourtant et c'est bien. Comprendraient-ils notre précipitation à augmenter une taxe ?

Au-delà de l'augmentation de la taxe sur les avions, madame le ministre, se pose le problème de fond de l'alourdissement continu des prélèvements obligatoires pour motif d'environnement. Ainsi, en 1995, la taxe sur les déchets ménagers est passée de 20 à 25 francs par tonne, et elle doit augmenter de 5 francs supplémentaires chaque année jusqu'en 1998. Une taxe sur les déchets industriels spéciaux, égale au double de la taxe sur les déchets ménagers, a également été créée, de 150 francs à 250 francs par tonne de produits soufrés. On nous annonce encore une nouvelle taxe fiscale sur la pollution de l'air. Et le prochain programme d'intervention des agences de l'eau entraînera vraisemblablement, on le sait, un relèvement des redevances qu'elles perçoivent.

Et voici, madame le ministre, que vous nous proposez une nouvelle hausse de 20 p. 100 de la taxe sur les décollages des avions. Sans contester le bien-fondé de tous ces prélèvements, force est de constater qu'on assiste à une dérive et qu'on se laisse aller à une certaine facilité.

Mais il est un argument qui s'oppose non seulement au relèvement, mais à l'existence même de cette taxe, et qui rejoint un peu la remarque du rapporteur, c'est sa probable inconstitutionnalité qui n'a pas encore été déclarée, puisque la loi de 1992 elle-même n'a pas été déférée au Conseil constitutionnel. Que je sache, en raison de ses modalités de perception, la taxe n'est payée que par les compagnies utilisant les aéroports parisiens, à l'exclusion des aéroports de province. A moins que vous ne puissiez m'affirmer l'inverse.

M. Jacques Vernier. Six aéroports en bénéficient !

M. Jean-Pierre Thomas. Auquel cas le débat d'aujourd'hui aurait eu au moins le mérite de préciser les choses, ce qui est bien l'objectif d'un débat. On peut craindre, en effet, un déséquilibre entre les aéroports parisiens et les aéroports de province.

Enfin, le relèvement fiscal qui nous est proposé annonce de nouvelles dépenses, puisqu'il est destiné à faire mieux accepter l'agrandissement de l'aéroport de Roissy, lequel n'est peut-être pas ce qu'il y a de mieux à faire sur le plan écologique, du moins le pensent ceux qui ont une haute conscience de l'environnement, ce qui est le cas, bien sûr, de tout un chacun ici.

Il semble donc qu'on soit entré dans un cycle vertueux au nom de l'environnement et de l'écologie. Elu d'une circonscription rurale, je suis moi-même amoureux de la nature et de l'environnement. Je pense néanmoins que l'alourdissement de l'impôt au nom de l'environnement engendre une augmentation de la dépense, qui nécessite à son tour la hausse de l'impôt.

Pouvez-vous madame le ministre, nous fournir quelques précisions ? Je souhaite qu'elles soient positives s'agissant de l'ADEME.

Cela étant, mes chers collègues, cessons de voter une taxe ou d'ouvrir un office chaque fois qu'un problème se pose. Car il est bien difficile plus tard de les supprimer et de stopper ces dépenses lorsque nous nous trouvons dans une situation difficile d'inflation des déficits publics, déficits que, sans le courage des parlementaires, on aurait bien du mal à réduire.

M. le président. La parole est à M. Ambroise Guellec.

M. Ambroise Guellec, rapporteur pour avis. La commission de la production n'a pas examiné cet amendement puisqu'il vient seulement de nous être présenté ! Je trouve qu'il illustre bien le fait que, les crédits budgétaires étant en baisse constante, on tente de trouver des ressources par le biais de taxes ou de redevances. Il est certain qu'on en arrive, dans plusieurs domaines, au point de saturation des redevables.

Cela dit, pour rassurer M. Thomas, je lui dirai que, s'agissant de la redevance des agences de l'eau, l'ensemble des six comités de bassin a considéré que le doublement pour le programme d'intervention en cours était l'extrême limite de ce qu'on pouvait faire et que, pour la période à venir, la stabilité devait devenir la règle. Dans d'autres domaines, nous arriverons à peu près au même résultat et au même constat.

Ce qui signifie que s'il y a des travaux ou des aménagements à réaliser, il faudra se donner des priorités dans le cadre des enveloppes financières dont on disposera, et reporter à plus tard ce que l'on ne pourra pas faire tout de suite.

Je ne sais pas si cela s'applique à ce qui nous intéresse en ce moment même, ou bien s'il s'agit de respecter un engagement pris pour « faire passer » les équipements complémentaires de l'aéroport de Roissy. En tout cas, la prudence la plus élémentaire voudrait que l'on prenne un peu de temps pour examiner une telle proposition et que l'on saisisse une autre occasion, lorsque le dossier aura été étudié au fond, dans le calme, pour décider s'il convient d'augmenter ou non cette taxe.

M. le président. La parole est à M. Jacques Vernier.

M. Jacques Vernier. Sur la forme, je suis d'accord avec M. Guellec pour critiquer le caractère un peu impromptu de cette proposition, qui nous empêche de procéder à la réflexion nécessaire.

Mais sur le fond, sincèrement, monsieur Thomas, je ne vous suis pas. Je dois même dire que les propos que vous avez tenus me choquent.

Notre collègue, Bernard Serrou a déploré l'insuffisante résorption des points noirs le long des infrastructures routières et ferroviaires, nous décrivant l'enfer que vivent, dans certains logements sociaux riverains de telles infrastructures, des populations déjà défavorisées. Il nous a démontré que cela prendrait un temps infini pour y remédier au rythme actuel de 150 millions par an. Il nous a donc proposé – et ça n'a soulevé aucun tollé dans l'hémicycle – de créer une taxe pour accélérer la résorption de ces points noirs. Pourquoi pas ? Cela étant, je ferai remarquer qu'il n'a pas cité les nuisances causées par les aéroports parce qu'il existe déjà un programme d'insonorisation des logements, financé justement par la taxe d'atténuation des nuisances sonores.

Et quand vous dites qu'il faudrait avoir le courage de stopper les dépenses, je prétends que ce serait une erreur, sinon une faute. Ce serait infamant de stopper les dépenses d'insonorisation des logements des pauvres gens qui habitent près des six plus grands aéroports français, car ils sont six à être concernés.

Moi, je suis pour cette accélération des programmes d'insonorisation, mais je reconnais, avec Ambroise Guellec, que l'amendement n° 331 est un peu improvisé.

M. Jean-Pierre Thomas. On pourrait aussi procéder à des redéploiements de crédits !

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur Thomas, nous ne créons pas une taxe, celle-ci existe depuis 1992.

M. Jean-Pierre Thomas. Il s'agit de l'augmenter !

Mme le ministre de l'environnement. Elle repose sur le principe pollueur-payeur.

Pour lors, il s'agit de faire tout simplement ce que presque tous les pays de la Communauté font, c'est-à-dire de prendre en compte l'importance du bruit émis par l'avion pour fixer le montant de la taxe. C'est bien ce que nous proposons : les coefficients sont modifiés pour les avions les plus bruyants, et pour la période nocturne. Il est clair, en effet, que les riverains d'un aéroport subissent un dommage plus grand du fait des vols de nuit que du fait des vols de jour.

L'amendement, au surplus, est la traduction de l'engagement pris en conseil des ministres au mois d'octobre de faire ce que font les Anglais et les Allemands, à savoir proportionner la taxe à l'importance de la nuisance.

Il ne s'agit donc pas de créer une nouvelle taxe mais d'encourager les compagnies aériennes à utiliser des avions moins « nuisants ». Cela dit, monsieur le député, moins il y aura de nuisances, moins nous aurons de travaux à réaliser pour les réduire. Reconnaissez que nous allons plutôt dans le bon que dans le mauvais sens !

Il n'en reste pas moins que je dois présenter mes excuses à l'Assemblée pour avoir déposé cet amendement si tardivement.

Par ailleurs, sachez que les plates-formes aéroportuaires qui répondent aux critères législatifs de grand aéroport sont Paris-Orly, Paris-Charles-de-Gaulle, Lyon-Satolas, Nice, Côte d'Azur, Marseille-Provence et Toulouse-Blagnac.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 331.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'environnement.

L'Assemblée a bien travaillé. Elle se consacrera demain, 11 novembre, au souvenir des anciens.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE RÉOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 10 novembre 1995, de M. Charles Josselin et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution sur des propositions de directives communautaires relatives au service public :

- propositions de directives du Conseil concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et du gaz naturel (COM [91] 548 final) du 21 février 1992/n° E 211),

- proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'interconnexion dans le secteur des télécommunications (COM [95] 379 final) du 19 juillet 1995/n° E 467),

- proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant des règles communes pour le développement des services postaux communautaires et l'amélioration de la qualité du service (n° E 474), présentée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 2350, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 10 novembre 1995, de M. Jacques Guyard et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant des règles communes pour le développement des services postaux communautaires et l'amélioration de la qualité de service (n° E 474), présentée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 2351, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Dimanche 12 novembre 1995, à dix heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996, n° 2222 ;

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270).

Affaires étrangères, affaires européennes, francophonie.

- Affaires étrangères :

M. Michel Inschaupé, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 1) ;

M. Didier Bariani, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 2272, tome I) ;

M. Jean-François Deniau, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 2273, tome I).

- Affaires européennes :

M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 3) ;

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 2272, tome III).

- Relations culturelles internationales et francophonie :

M. Jean Bardet, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 2271, tome I) ;

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 2272, tome V).

- Immigration :

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 2272, tome IV).

Coopération :

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 2) ;

M. Henry Jean-Baptiste, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 2272, tome II) ;

M. Michel Voisin, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 2273, tome II).

Suite des crédits des anciens combattants et victimes de guerre et article 64.

M. Claude Gatignol, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 10) ;

M. Georges Colombier, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 2271, tome II).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures cinquante.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE

Par lettre du 9 novembre 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

N° E 510. – Communication de la Commission sur le développement des chemins de fer communautaires. Application de la directive 91/440/CEE – nouvelles mesures pour le développement des chemins de fer : proposition de directive du Conseil modifiant la directive 91/440/CEE relative au développement des chemins de fer communautaires – (COM [95] 337 final).

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL de la 2^e séance du vendredi 10 novembre 1995

SCRUTIN (n° 259)

sur l'amendement n° 294 rectifié de M. Bernard Carayon tendant à réduire les crédits du titre VI de l'état C du projet de loi de finances pour 1996 (budget de l'industrie : réduction des crédits concernant l'équipement naval et la recherche industrielle).

Nombre de votants	14
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Pour l'adoption	10
Contre	4

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R (256) :

Pour : 6 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Contre : 1. – M. Robert **Galley**.

Non-votants : MM. Franck **Borotra** (membre du Gouvernement), Dominique **Perben** (membre du Gouvernement) et Philippe **Séguin** (président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F (206) :

Pour : 4 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-votants : MM. Didier **Bariani** (président de séance) et Alain **Lamassoure** (membre du Gouvernement).

Groupe socialiste (57) :

Contre : 2 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe République et Liberté (23) :

Groupe communiste (23) :

Contre : 1 membre du groupe, présent ou ayant délégué son droit de vote.

Non-inscrits (2).

SCRUTIN (n° 260)

sur l'amendement n° 335 rectifié de M. Jean-Pierre Thomas tendant à réduire les crédits du titre VI de l'état C du projet de loi de finances pour 1996 (budget de l'environnement : réduction des autorisations de programme et des crédits de paiement).

Nombre de votants	12
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Pour l'adoption	9
Contre	2

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R (256) :

Pour : 5 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Abstention : 1. – M. Denis **Merville**.

Non-votants : MM. Franck **Borotra** (membre du Gouvernement), Dominique **Perben** (membre du Gouvernement) et Philippe **Séguin** (président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F (206) :

Pour : 4 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-votants : MM. Didier **Bariani** (président de séance) et Alain **Lamassoure** (membre du Gouvernement).

Groupe socialiste (57) :

Contre : 1 membre du groupe, présent ou ayant délégué son droit de vote.

Groupe République et Liberté (23) :

Groupe communiste (23) :

Contre : 1 membre du groupe, présent ou ayant délégué son droit de vote.

Non-inscrits (2).